

**Marseille Provence Métropole
GIP Politique de la ville
GIP Marseille Rénovation Urbaine**

**Contrat de ville
de Marseille Provence Métropole**

*Cahier 3 : déclinaisons territoriales
du Contrat de ville pour les six territoires
de Marseille*

**Version du 27 novembre 2015 pour validation au Conseil
Municipal et Conseil Communautaire**

Sommaire

Les déclinaisons territoriales du contrat de ville, feuilles de route pour l'action partenariale	4
La déclinaison du contrat de ville à l'échelle des six secteurs de Marseille	6
Grand Centre Ville	7
<hr/>	
1 Permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire.	9
2 Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre Ville, par une action renforcée et coordonnée en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics à l'échelle du secteur	14
3 Favoriser l'inclusion sociale des plus fragiles sur le territoire du Grand Centre Ville	19
4 Soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants	22
Grand Sud Huveaune	26
<hr/>	
1 Intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville	29
2 Développer des actions adaptées et faciliter l'accès des habitants aux services (santé, accès aux droits, culture...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale	38
3 Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire	40
4 Connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire	43
Nord Est 13ème arrondissement	47
<hr/>	
1 Faire des projets de renouvellement urbain des vecteurs de convergence des interventions publiques dans des projets socio-urbains intégrés	50
2 Mettre en œuvre une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie des habitants	54
3 Faire de l'animation et de la coordination des acteurs éducatifs et sociaux un levier central de meilleure couverture des besoins à l'échelle du territoire Nord-Est 13ème	60

Nord Est 14ème arrondissement		65
<hr/>		
1	La poursuite des dynamiques de transformations socio-urbaines, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social	69
2	Une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d’enrayer la dégradation en cours du contexte de vie	74
3	Une couverture territoriale optimisée pour un développement social plus adapté aux différents besoins	79
Nord Littoral Est		83
<hr/>		
1	Maximiser l’effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd’hui à l’écart des dynamiques marseillaises	85
2	Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15ème et 16ème arrondissements	91
3	Créer les conditions d’une vie locale apaisée et socialement active	95
Nord Littoral Ouest		101
<hr/>		
1	Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires	104
2	Favoriser une prise en compte globale de l’enfance et de la jeunesse	113
3	Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15ème et 16ème arrondissements	118
4	Agir pour la mobilité des habitants des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest- Echelle 15ème et 16ème arrondissements	122
5	Transformer l’image des quartiers et amorcer une dynamique d’attractivité	123

Préambule

Les déclinaisons territoriales du contrat de ville, feuilles de route pour l'action partenariale

Le contrat de ville signé le 17 juillet 2015 fixe le cadre général dans lequel s'inscrira l'action partenariale à destination des quartiers prioritaires de la politique de la ville et de leurs habitants au cours des cinq prochaines années. Pour autant, au vu de l'ambition des projets qui seront portés dans ce cadre, l'impact attendu en termes de transformations structurelles des quartiers prioritaires et des conditions de vie des habitants dépasse largement la durée du Contrat de Ville. Il donne les grandes priorités auxquelles doit s'attacher la mise en œuvre des politiques publiques et de l'action de chaque signataire et énonce, pour chacune, les orientations stratégiques et opérationnelles auxquelles elles doivent répondre.

Le contrat de ville est porteur d'une lecture transversale du besoin d'action partenariale et d'un programme d'actions adressé à l'ensemble des quartiers prioritaires. Construit à partir d'une lecture territoriale des enjeux, il propose cependant un cadre de référence qui prend déjà en compte la diversité des réalités socio-urbaines des territoires. Ses neuf déclinaisons territoriales correspondent aux six secteurs de Marseille et aux villes de Marignane, Septèmes-les-Vallons et La Ciotat. Elles ont pour objet de le préciser et d'établir une feuille de route stratégique et opérationnelle, qui oriente l'action spécifique des partenaires sur chacun d'entre eux en identifiant tout particulièrement les objectifs d'articulation entre le droit commun et l'action relevant spécifiquement de la politique de la ville. L'échelle retenue pour établir ces déclinaisons est celle de territoires présentant une cohérence urbaine et sociale et permettant une appréhension directement opérationnelle des enjeux et leur traduction en objectifs opérationnels.

A l'instar du programme d'actions cadre, elles s'attachent à hiérarchiser les besoins d'action publique et partenariale. Elles le font en mettant en avant des objectifs propres à chacun des territoires, sur la base des enjeux particuliers qui se dégagent des analyses partagées par les partenaires. Ce faisant, elles proposent une lecture renouvelée du contrat de ville, qui complète et enrichit les objectifs et le programme d'action à l'échelle communautaire et qui guidera l'action des signataires du contrat de ville pour la période 2016-2020.

La hiérarchisation plus fine des objectifs opérationnels inscrits dans les déclinaisons territoriales se poursuivra courant 2016, de manière à dégager des priorités opérationnelles partagées sur chacun des territoires. Par ailleurs, l'évaluation annuelle de la mise en œuvre du programme d'actions aura pour but de permettre l'ajustement de ces dernières et de faire évoluer les objectifs opérationnels spécifiques à chaque territoire dans le sens de la plus grande efficacité et de la meilleure articulation entre droit commun et politique de la ville.

Introduction

La déclinaison du contrat de ville à l'échelle des six secteurs de Marseille

A l'échelle de la ville de Marseille, la déclinaison territoriale du contrat de ville porte sur six secteurs de grande ampleur répondant à des caractéristiques socio-urbaines cohérentes :

- Grand Centre Ville,
- Grand Sud Huveaune,
- Nord-Est 13ème arrondissement,
- Nord-Est 14ème arrondissement,
- Nord Littoral Est,
- Nord-Littoral Ouest.

Leur construction procède des diagnostics territoriaux établis avec l'ensemble des partenaires au début de la démarche d'élaboration du contrat de ville. Elle a été assurée par les équipes du GIP Politique de la ville, en étroite association avec les équipes de Marseille Rénovation Urbaine, l'agAM et les délégués du Préfet, de manière à bien articuler les volets urbain, social et économique. Les rédacteurs se sont par ailleurs appuyés sur les partenaires du droit commun et de la politique de la ville (institutions, acteurs associatifs, habitants), donnant déjà lieu à une prise en compte des attentes de ces derniers.

Sur la base des déclinaisons territoriales, la co-construction avec les partenaires sera animée par les équipes de la Politique de la Ville et se poursuivra tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville, de manière à faire évoluer la feuille de route et sa traduction opérationnelle (programmation de droit commun et programmation spécifique politique de la ville) dans le sens de la plus grande pertinence au regard des enjeux spécifiques de chaque territoire. Dans ce cadre, les conseils citoyens seront particulièrement mobilisés pour nourrir l'action publique de leur vision et donner toute leur place aux attentes des habitants.

Première partie

Grand Centre Ville

Le secteur du Grand Centre Ville possède des caractéristiques urbaines, sociales et économiques atypiques qui font de lui un territoire singulier de la métropole mais aussi en comparaison des centres urbains de la plupart des grandes villes de France. Ce territoire se caractérise en effet par des indicateurs de précarité extrêmement alarmants et un cadre de vie où la notion de « confort urbain » est peu présente, rendant difficile l'épanouissement d'une part importante de la population, en particulier des enfants et des jeunes, qui y vivent. Pour autant, le cœur de la 2^{ème} ville de France est également un lieu de rayonnement métropolitain porteur d'une réelle richesse culturelle et patrimoniale dont il faut tirer parti pour le développement des quartiers prioritaires et leurs habitants.

Le Grand centre ville de Marseille recense près de 87 000 habitants en 2011, soit 31% de la population de l'ensemble des territoires inscrits en politique de la ville de MPM et 11% de la population marseillaise. Alors qu'il jouait un rôle moteur dans le dynamisme démographique de la commune entre 1999 et 2006, il semble perdre de son attractivité : depuis cette date, ce secteur connaît une diminution de plus de 3 000 personnes (-0.6%/an, alors que Marseille et MPM voient leur population augmenter de respectivement +0,3%/an et +0.4%/an).

La taille moyenne des ménages est une des plus faibles du Contrat de Ville à hauteur de 2,1 personnes par ménage (2,2 pour Marseille et pour MPM). Ce constat est le reflet de plusieurs caractéristiques propres au Grand Centre-Ville :

La proportion de familles monoparentales, qui est de 31%, est l'une des plus importantes du Contrat de Ville (23% pour Marseille et 21% pour MPM) : ce constat implique des enjeux forts en termes de politiques éducatives.

Près de la moitié des ménages est composée d'une personne seule (47%), dont plus de la moitié sont des hommes : la lutte contre l'isolement et pour l'insertion sociale est également un enjeu fort.

Parmi l'ensemble des quartiers prioritaires, le Grand Centre Ville accueille une moindre proportion de couples ayant ou non des enfants, ce qui peut être interprété comme un indicateur de baisse d'attractivité du secteur en vue d'une installation des ménages à long terme.

Le Grand Centre Ville présente la part des ménages sous le seuil de pauvreté la plus forte de l'ensemble des quartiers prioritaires : 50% sont dans cette situation, soit 23 points de plus que la moyenne marseillaise et 26 points par rapport à MPM. C'est aussi dans ce secteur que la hausse a été la plus importante avec +1.2% / an entre 2007 et 2011 (contre +0.7%/an pour Marseille et MPM). Cette population aux revenus modestes est en partie « captive » et connaît de réelles difficultés pour changer de lieu de résidence. En 2010, les écarts entre les plus riches et les plus pauvres sont très prononcés et se sont creusés depuis 2006.

On note un phénomène de fracture sociale marquée : un vivre ensemble parfois mis à mal et qui semble se dégrader avec le temps. Ainsi les relations restent fragiles entre les familles et l'école.

Le rapport aux institutions est également compliqué ; le public se tourne souvent vers de petites associations où la personne est prise en compte dans sa globalité et reconnue plutôt que dans les lieux classiques d'accès aux droits

L'enjeu de réduction des inégalités socio-économiques sur le Grand Centre Ville se conjugue donc fortement avec un enjeu de cohésion sociale et d'accès aux droits, tant matériels que symboliques.

Pour autant, ce territoire de rayonnement métropolitain concentre un certain nombre de fonctions de centralité, grâce à la présence des grands équipements culturels (musée, salles de spectacle et de concert), commerciaux, nautiques (port de plaisance du Vieux-Port), universitaires, mais aussi grâce à un tissu associatif dense. Le secteur se trouve au cœur de dynamiques de renouvellement urbain importantes (PRU de saint Mauront et de la ZUS centre nord, site de préfiguration du NPNRU, Opération Grand Centre Ville, Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, ZAC...) qu'il est nécessaire d'articuler afin d'optimiser les leviers qu'elles peuvent représenter.

L'amélioration de l'habitat reste un enjeu central sur le secteur : 75% des habitants sont locataires des logements qu'ils occupent et le Grand Centre Ville est l'un des territoires marseillais qui concentre le plus fort taux de logements privés potentiellement indignes (29% soit 3 fois plus qu'à l'échelle marseillaise et de MPM), soit plus de 12 000 logements en 2011. Plus de 33 000 personnes habitent ce parc. 14% de ce parc est en situation de sur occupation lourde. De plus, 71% du parc potentiellement indigne du Grand Centre Ville (1er, 2e, 3e) se situe en copropriété dans un centre ancien. La dégradation des copropriétés affecte non seulement les ensembles de plus de 100 logements, dont le Parc Bellevue, mais également de nombreuses petites et moyennes copropriétés, situées dans un environnement déqualifié concentré principalement dans le 3e arrondissement et à Noailles et Montolieu.

Les problématiques de Gestion Urbaine de Proximité sont très prégnantes sur le secteur (tout particulièrement dans le domaine de la propreté : nettoyage, collecte des ordures ménagères, entretien des espaces publics, incivilités). Elles sont extrêmement difficiles à enrayer en raison des spécificités du territoire et de la multitude des acteurs.

Par ailleurs, la densité du secteur génère un besoin important en matière d'espaces publics et d'équipements de proximité. Les espaces ouverts restent en effet trop rares dans le Grand Centre-Ville. Leur aménagement ne favorise pas les usages et les regroupements conviviaux, et ils sont souvent peu entretenus. Certains équipements publics sont nettement sous représentés sur le Grand Centre Ville, mais il existe peu de disponibilités foncières sur le territoire permettant de réfléchir à de nouvelles implantations mis à part dans le périmètre d'extension d'Euroméditerranée. A ceci s'ajoute la très forte dégradation et la saturation de certaines écoles maternelles et primaires du territoire, soulevant le besoin en création de nouveaux groupes scolaires. Ces conditions difficiles de scolarité influent de manière forte sur la réussite scolaire et le bien-être des enfants et des jeunes.

Enfin, malgré des évolutions notables en matière de transports en commun, la réduction de l'emprise automobile reste un enjeu fort du secteur. Certains quartiers (Saint-Mauront, Belle de Mai) sont toujours en marge de la desserte en transports collectifs. La faiblesse des aménagements favorisant l'usage des modes alternatifs (réseau cyclable, zones de circulations apaisées) et la prédominance de la voiture (en circulation, mais surtout en stationnement,) sur l'espace public contraignent fortement les déplacements de proximité, et inévitablement le cadre de vie en général et la qualité urbaine du secteur.

Pour mieux répondre à ces enjeux spécifiques au Grand Centre Ville, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, quatre axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire,**
- **Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre Ville, en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics,**

- Favoriser l'inclusion sociale des publics les plus fragiles sur le territoire du Grand Centre Ville,
- Soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants.

1 Permettre aux enfants, aux jeunes et à leurs parents de prendre leur place sur le territoire.

La situation de pauvreté particulièrement marquée sur le Grand Centre Ville a un impact singulier sur les enfants et les jeunes. Le territoire en compte aujourd'hui plus de 10 000 âgés de 0 à 18 ans, qui ne trouvent pas toujours une réponse ou un étayage à leurs aspirations scolaires et pour la réalisation de parcours de vie et d'insertion. Une part importante d'entre eux est contrainte dans le développement de ses pratiques culturelles, sportives et sociales en raison de la faiblesse de l'offre d'équipements et d'activités. Ils témoignent parfois également de souffrances psychosociales qui ont des traductions sur leur bien-être social, physique et mental. Ces constats posent pour l'action publique, **l'impérieuse nécessité de mettre à niveau l'offre en espaces et équipements** dédiés aux enfants, aux jeunes et à leurs parents, **mais aussi de renouveler, à l'échelle du secteur, les approches, en favorisant les pratiques d'« aller vers » ces publics**, de manière à renforcer leur autonomie et leur « pouvoir d'agir » ; **il s'agira de s'appuyer sur la richesse des ressources du centre-ville (équipements culturels...) pour mieux les mobiliser « au service » de la jeunesse.**

1.1 Favoriser l'écoute, l'expression et l'autonomie des enfants et des jeunes du Grand Centre Ville

Un préalable crucial à l'autonomie et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes est leur capacité à **disposer localement de ressources** (professionnels, espaces dédiés, information et orientation) **pour leur permettre de réaliser des parcours personnels et professionnels adaptés à leurs besoins spécifiques et à leurs aspirations.** A l'échelle du Grand Centre-Ville, cet enjeu doit passer par **un effort renforcé sur la sensibilisation et la formation des professionnels** du secteur et le renforcement de l'offre **vers les jeunes en matière d'ouverture aux autres et d'engagement citoyen.**

Objectifs opérationnels :

- **Former les professionnels au travail d'écoute, de prise en compte des ressources des jeunes, et de développement de leur pouvoir d'agir.** Créer et animer des espaces de questionnement et d'expression pour les professionnels (échange de pratiques)
- **Éveiller l'ouverture des jeunes en favorisant les échanges culturels, intergénérationnels et la mobilité géographique, et en développant des « espaces » de rencontres et d'échanges qui mettent les jeunes en situation d'acteurs,** en s'appuyant sur des dispositifs et acteurs présents sur le secteur, comme le Conseil Local de la Jeunesse de Saint-Mauront ou encore l'université du Citoyen.

Partenaires: Ville, Associations, GIP PV, Etat

Référence CDV: 6.2.1/ 6.2.2/ 6.2.3

1.2 Conforter la structuration de la communauté éducative autour des enfants et des jeunes à l'échelle du Grand Centre Ville

Au regard des caractéristiques urbaines du secteur, les difficultés sont plus « diffuses » géographiquement dans les quartiers, et donc plus difficiles à appréhender (densité de l'habitat, peu d'espaces de rencontres, réponses institutionnelles et associatives insuffisantes pour pouvoir atteindre les personnes les plus éloignées de l'intervention publique...). Le Grand

Centre-Ville est également touché par des phénomènes d'isolement, notamment des mères de famille. Ces spécificités nécessitent de mieux prendre en compte l'environnement humain des enfants et des jeunes, en rassemblant les acteurs mobilisés au sein d'une « communauté éducative » en leur faveur et en favorisant une approche globale et transversale de l'éducation qui mette un accent fort sur l'accompagnement des parents. Les centres sociaux ont un rôle important à jouer sur cette question dans le cadre de la fonction d'animation globale de leur zone de vie sociale

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un groupe de travail institutionnel territorial « Enfance – Jeunesse » à l'échelle du Grand Centreville**, chargé de la déclinaison des actions de l'axe Enfance – Jeunesse du Contrat de ville au niveau local, et qui visera à identifier les membres de la communauté éducative sur le secteur.
Il s'agira en particulier, sur le secteur, de travailler sur les démarches à conduire avec les acteurs de l'accompagnement à la scolarité en raison du très grand nombre d'enfants et de jeunes actuellement pris en charge par des associations sans contact avec les institutions notamment sur le 3^o arrondissement. Un travail d'identification des ressources en la matière sera conduit sur le 1^o/2^o arrondissement.
- **Donner une place centrale aux parents dans l'éducation et l'accompagnement de leurs enfants à devenir adultes, par la diffusion et le développement de bonnes pratiques à l'œuvre sur le Grand Centre-Ville. Ce travail pourra notamment porter sur le développement des associations de parents d'élèves, d'actions socio-linguistiques axées sur les questions d'éducation et de parentalité, d'actions mêlant parents, enfants et éducateurs et de groupes de paroles de parents.**
 - *Développer les expériences existantes d'ouverture des établissements scolaires vers le quartier et ses différents acteurs pour favoriser le lien écoles/parents.*
 - *Travailler à l'actualisation des Zones de vie sociale des centres sociaux pour amener plus de cohérence d'intervention sur le territoire.*

Partenaires: Ville, ETAT, GIP PV, CD, CAF, CR

Références CDV: 6.1.2 / 6.1.3 / 6.1.6 / 6.1.7/ 6.4.2

1.3 Développer l'offre d'équipements et requalifier l'existant : écoles, équipements socio-éducatifs, équipements culturels et sportifs (cf enjeu 2)

Le Grand Centre Ville se caractérise par un manque d'équipements dédiés à l'enfance et à la jeunesse au regard des statistiques de ces âges. On peut ainsi noter que les accueils de loisirs maternels sont quasi absents du territoire. Au-delà des besoins quantitatifs, l'offre d'équipement se caractérise par une certaine déqualification et des problématiques fortes d'entretien (les écoles sont en première ligne dans ce constat notamment sur les 1^oet 3^o arrondissements).

Par ailleurs, les nombreuses opérations immobilières en cours ou programmées vont conduire à l'arrivée de nouvelles populations à court et moyen terme pour lesquelles il est indispensable de prendre en compte les besoins qu'elles vont générer en termes d'équipement. La remise à niveau de l'offre est également indispensable pour garantir leur attractivité. Les fonctions d'anticipation liées à l'arrivée de nouvelles populations doivent se développer bien au-delà des pratiques existantes à ce jour.

Objectifs opérationnels :

- **Améliorer, créer et spécifier des lieux d'accueils pour les jeunes, en fonction des sexes et des groupes d'âge et dans un contexte de densification du Grand Centre Ville**, sur la base d'un diagnostic actualisé, qui devra prendre en compte et préciser les besoins, en termes :
 - *de création de nouveaux équipements*. Les créations d'équipements scolaires devront porter principalement sur de nouveaux groupes scolaires et collèges pour dé-densifier les établissements aujourd'hui saturés. La situation est particulièrement tendue sur la Belle de Mai et Belsunce. Certaines fratries ne peuvent aujourd'hui être scolarisées dans le même établissement. Il conviendra également d'assurer une meilleure couverture en lieux d'accueil du public des trois-six ans. En effet l'offre et les structures d'accueils sur cette tranche d'âge sont peu nombreuses sur ce territoire malgré les enjeux de socialisation précoce, du travail autour de la parentalité et de la mixité des publics (cf. projet de création d'une micro crèche à Noailles). Il s'agira enfin de proposer le développement de l'offre d'équipements sportifs qui apparaît insuffisante sur le territoire (un seul gymnase sur tout le premier arrondissement, aucune piscine sur les 2^e et 3^e arrondissements)
 - *de requalification*. Il conviendra de proposer un plan de travail progressif de requalification des écoles du Grand Centre-Ville, de sécuriser les entrées et sorties d'écoles, de définir un programme de travaux sur l'aménagement des parvis d'école afin de travailler sur les interfaces école/espace urbain (trottoirs étroits, passages piétons peu sécurisés...).
 - *de mutualisation des locaux dans une optique d'optimisation de leur utilisation* : sur le Grand Centre Ville, la carence en termes d'équipements existants ainsi que le manque de foncier disponible pour des créations futures rend cet objectif de mutualisation particulièrement pertinent. Par ailleurs, il permet aussi d'optimiser les investissements financiers réalisés sur le territoire. Pour ce faire, il conviendra de:
 - Renforcer le partenariat avec l'Education Nationale afin d'ouvrir davantage les écoles aux parents et aux actions socio-éducatives en soirée, d'amplifier l'ouverture des gymnases scolaires (notamment ceux des collèges) en partenariat avec des associations sportives ou de quartier en s'appuyant sur la convention Etat-Conseil Départemental.
 - Mutualiser les locaux entre associations (exemple de l'ouverture croissante de la Compagnie à Belsunce, les locaux des Ateliers de l'Image).

Partenaires: Ville, ETAT, GIP PV, MRU, Conseil Départemental, Conseil Régional, Education Nationale

Références CDV: 1.3.2/1.3.5/1.4.6/1.4.1/ 6.6.1/6.6.2/6.6.3/

1.4 Créer des espaces publics adaptés aux pratiques des enfants et des jeunes

Les espaces publics du Grand Centre Ville, peu nombreux, prennent insuffisamment en compte les usages des enfants et des jeunes, voire leur font parfois « obstacle » dans leur conception (Place Puget, Place des Moulins...).

Objectifs opérationnels :

- **Travailler à l'aménagement de certains espaces publics ciblés en associant les enfants et les jeunes à la conception voire à la construction des lieux.**
- **Construire une animation adaptée de ces lieux, testant des modes de gestion libre mais aussi des programmations associatives diverses**, valorisant la mixité des publics des offres, des âges et des publics.

- **Favoriser et soutenir les démarches qui permettent l'implication des jeunes filles à tous les stades des actions citées ci-dessus.**

Partenaires : Ville, ETAT, MPM, MRU, Département, Région

Références CDV : 1.2.4 /6.2.2 /1.2.5

1.5 Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants et des jeunes sur tous les temps de la vie (scolaire et hors temps scolaire)

Il existe un réel manque quantitatif dans l'offre d'activités proposée aux enfants et aux jeunes à l'échelle du secteur. Deux typologies de publics sont particulièrement concernées par ces manques sur le Grand Centre Ville : **les enfants de moins de 6 ans et les jeunes filles.**

Objectifs opérationnels :

- **Privilégier les démarches fondées sur « l'aller vers » les publics là où ils se trouvent** (animation de place par exemple). Un nombre croissant de structures associatives valorise ce mode d'actions collectives au cœur de leur projet, allant dans le sens d'une approche globale. Ce travail doit continuer à se développer en :
 - interrogeant le cadre institutionnel (et sa réglementation) à l'épreuve de ces nouvelles formes d'intervention collective sur l'espace public au plus près des habitants.
 - développant les démarches d'accompagnement au changement à destination des professionnels via des formations et des mises en réseau notamment pour les acteurs de première ligne.
- **Développer et accompagner à la pratique culturelle artistique et sportive, en :**
 - étayant l'offre de propositions artistiques et sportives au regard des manques repérés sur le territoire. Nécessité de définir, en lien avec les services Culture et Sports des Collectivités et de l'Etat, les modalités de médiation adaptées à ces objectifs,
 - favorisant la rencontre entre des représentants du monde artistique et sportif avec les enfants et les jeunes,
 - renforçant les actions de développement de la lecture publique en appui sur le réseau associatif, les bibliothèques municipales de l'Alcazar, du Panier et l'espace lecture du 3^e arrondissement,
 - reconnaissant, qualifiant et valorisant les pratiques artistiques, culturelles et sportives formelles, ou informelles des jeunes (cultures urbaines, hip hop, graff...),
 - mobilisant les engagements de la convention Ville-Etat-Equipements culturels majeurs destinée à favoriser l'accès de ces équipements aux publics des quartiers prioritaires.
- **Développer des actions qui permettent l'« accrochage des élèves » à leur scolarité,** en développant et structurant une offre d'accompagnement à la scolarité adaptée à chacune des classes d'âge et des situations scolaires en portant une attention particulière aux collégiens et lycéens. Les approches individualisées, mettant en avant le tutorat et fondées sur le développement des compétences psycho-sociales seront particulièrement recherchées (cf. le projet SMS du Contact Club, Savoirs et Devenir). La priorité sera mise sur la prise en charge des exclus des établissements en terme quantitatifs et qualitatifs via notamment le développement des dynamiques de réseaux inter-associatifs.
- **Dédier une attention particulière aux enfants de trois à six ans et aux filles toutes tranches d'âge confondues :**

Les enfants de 3 à 6 ans : Cette tranche d'âge est très peu impactée par les propositions artistiques ou sportives. Il s'agira donc de susciter et développer de nouvelles actions socio-éducatives tout en consolidant les actions existantes (Halte garderie Mignon et Grognon, activités baby sport au collège Izzo).

Les filles: Il est envisagé de déroger à la règle de la mixité afin de développer des actions spécifiquement dédiées aux jeunes filles, comme prémices d'un travail portant sur les enjeux de mixité et ce en particulier à l'âge de la puberté (club de foot féminin sur Saint Mauront, équipes de rugby féminines de Point Sud). Il sera donné priorité aux interventions visant à renforcer l'estime de soi notamment au travers de pratiques culturelles, sportives, artistiques et d'actions de développement des compétences psychosociales.

Partenaires: Ville, Etat, GIP PV, Conseil Départemental, CAF, ARS, Equipements culturels, associations, Education Nationale

Références CDV: 1.4.2 /1.4.4//1.1.6/1.2.5/1.3.4 /6.6.3/6.4.2/6.4.5/6.4.4/6.6.2/6.6.3/6.2.2/6.6.1/6.6.4/6.2.1/6.6.2

1.6 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Le diagnostic de santé publique réalisé en 2013 dans le cadre de l'Atelier santé ville du Grand Centre Ville montre, chez les enfants et les jeunes du territoire, une prévalence des situations de surpoids, des affections bucco-dentaires et de souffrance psychosociale. Cette souffrance, observée parmi les adolescents et les jeunes adultes du Grand Centre-Ville, peut parfois se traduire par le développement de comportements à risque (en termes de consommation de produits psychoactifs ou de sexualité par exemple). Il y a donc un enjeu à intervenir dès le plus jeune âge. Dans ce cadre-là, il s'agit, en conformité avec le Plan Local de Santé Publique du Grand centre-ville et en articulation avec les dispositifs de droit commun, de favoriser le développement d'actions de santé qui répondent aux besoins des enfants et des jeunes du territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Poursuivre et développer les actions de prévention et d'éducation à la santé en direction des enfants, des jeunes et de leurs parents.** Seront prioritairement visés les domaines suivants : nutrition / activité physique, santé bucco-dentaire, compétences psychosociales, santé sexuelle et rapports de genre. Les priorités d'actions seront définies au sein du groupe territorial « enfance-jeunesse » du Grand Centre Ville, en articulation avec les actions conduites en temps scolaire. Pourront être expérimentées sur le secteur de nouvelles modalités d'actions qui s'appuient davantage sur les préoccupations des jeunes et leur capacité de mobilisation, en les positionnant en tant qu'acteur (logique de santé communautaire).
- **Soutenir les professionnels de première ligne pour les aider à mieux accompagner les jeunes dans le domaine de la santé,** en soutenant l'offre de premier accueil, en particulier proposée par le Point d'Accueil Ecoute Jeune du centre-ville, et en développant les espaces d'information, de formations, d'échanges de pratiques et d'inter-connaissance.
- **Identifier, mobiliser et compléter les actions de droit commun en matière de prévention des conduites addictives des jeunes à l'échelle du secteur Grand Centre-Ville,** en réponse à la faiblesse des réponses de prévention primaire et secondaire dans ce champ. Il s'agira de construire une déclinaison territorialisée des interventions publiques de prévention des conduites addictives.

Partenaires: GIP PV, ETAT, ASV, ARS, VDM, MILDECA, CPAM 13, CR, CD

Références CDV:6.3.1/6.3.2/6.1.2/6.2.2

2 **Améliorer la qualité de vie des habitants et usagers du Grand Centre Ville, par une action renforcée et coordonnée en matière d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics à l'échelle du secteur**

Le secteur Grand Centre Ville fait l'objet de multiples interventions urbaines depuis une vingtaine d'années. Pourtant, malgré plusieurs réalisations emblématiques à ses marges (piétonisation du Vieux Port, Terrasses du Port, Euroméditerranée, rue de la République), le Grand Centre Ville conserve une image négative et une faible attractivité fortement liées à la dégradation de l'habitat et au manque ou à la mauvaise qualité des espaces et équipements publics : établissements scolaires souvent en mauvais état, équipements sportifs et de loisirs largement insuffisants, espaces ouverts peu entretenus.

L'enjeu central pour l'action publique pour les années à venir consiste à optimiser les effets leviers des opérations en cours et à venir afin d'en faire bénéficier pleinement les secteurs prioritaires et leurs habitants. Les projets devront être travaillés de façon plus transversale, se coordonner avec l'intervention sociale et être construits avec les habitants.

Ces enjeux-clés pour le Grand Centre-Ville pourront s'appuyer sur deux leviers opérationnels à mobiliser de manière coordonnée :

- **Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine** est identifié comme un enjeu central dans la stratégie de développement de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il devra s'appuyer sur 3 grands axes :
 - L'activité économique avec notamment la poursuite d'Euroméditerranée.
 - Les fonctions de centralités, en particulier avec les équipements culturels et la valorisation touristique
 - La diversification de l'offre résidentielle pour proposer des quartiers attractifs et accessibles à tous.
- **La promotion d'une stratégie d'intervention coordonnée et intégrée** à l'échelle du secteur, de manière à articuler l'ensemble des projets en cours et à maximiser leur effet levier aux différentes échelles, à travers la définition d'un schéma de cohérence.

Cela passera par un accent appuyé sur :

- La mise à niveau de l'offre d'équipements publics, tant en termes quantitatifs (créations) que qualitatifs (requalification et adéquation de l'offre aux besoins et spécificités des habitants, actuels et futurs) afin d'améliorer l'attractivité résidentielle de ce secteur.
- la requalification et le développement des espaces publics, comme leviers d'amélioration de la qualité de vie urbaine, de convivialité et plus largement d'attractivité,
- la garantie d'une gestion urbaine de proximité renforcée, avec un fort accent sur la propreté urbaine, comme condition indispensable à l'amélioration de la qualité de vie des habitants et de l'image du secteur,
- Les interventions sur l'habitat privé dégradé afin d'accélérer les politiques engagées depuis plusieurs décennies en matière de lutte contre l'insalubrité et d'éradication de l'habitat indigne.
- Les actions sur quelques grandes copropriétés emblématiques, avec l'ambition d'en redresser certaines et la mise en place de dispositifs de démolition pour d'autres.

2.1 **Mettre à niveau l'offre d'équipements publics au regard des besoins actuels et à venir**

L'offre d'équipements publics et de locaux à disposition du tissu associatif local est à conforter, au regard des manques pointés au sein des diagnostics (AGAM), tant dans une logique de mise à niveau que d'adaptation à la densification du Grand Centre-Ville dans le

sillage des opérations urbaines en cours. Il s'agit d'un enjeu fort pour rendre plus attractif et changer l'image des quartiers du Grand Centre-Ville.

Objectifs opérationnels :

- **Développer l'offre d'équipements publics (écoles, équipements sportifs et de loisirs) et améliorer leur qualité**, sur la base d'un diagnostic approfondi, à conduire en lien avec la préfiguration et la mise en œuvre du NPNRU. *Cf enjeu 1 sur les écoles et des équipements sportifs et de loisirs.*
- **Développer des solutions pour la mise à disposition de locaux de qualité aux associations du Grand Centre-Ville**, qui s'appuient sur :
 - l'identification des patrimoines publics vacants, le repérage des locaux à fort potentiel qui pourraient être mis à disposition des associations à titre temporaire ou pérenne, la mobilisation des bailleurs sociaux pour la mise à disposition de locaux en pied d'immeuble et la rationalisation de l'utilisation des équipements existants par la mutualisation des locaux.
 - le soutien particulier au maintien sur le secteur des associations qui accueillent des publics vulnérables dans des locaux de qualité.

Partenaires : Ville, État, Région, Associations.

Référence CDV : 1.1.2/ 1.3.2/ 1.3.5/ 1.3.6/ 1.4.7

2.2 Faire des espaces publics ouverts du Grand Centre Ville des lieux de convivialité et d'appropriation citoyennes

Sur le Grand Centre-Ville, dense et minéral, l'amélioration et l'augmentation des espaces publics font partie des besoins prioritaires identifiés pour l'amélioration du cadre de vie et concourent à l'attractivité du territoire. Dans un tissu urbain contraint par la densité, l'étroitesse des rues et l'omniprésence de l'automobile, il est essentiel de développer des espaces ouverts et de convivialité *et d'intégrer la création d'espaces verts (quotas d'espaces verts par nombre d'habitants ou par nombre de logements créés) lors de la construction de logements.*

Objectifs opérationnels :

- **Veiller à qualifier les espaces ouverts, en s'appuyant de manière privilégiée sur la participation habitante, en lien avec les Conseils citoyens.** La prise en compte de la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public, ainsi que la conception d'espaces multi-usages devront être recherchées de manière systématique. Il faudra également s'attacher à développer dans ces espaces des éléments de confort urbain pour tous (par exemple des points d'eau et des toilettes publiques gratuites), et utiliser comme leviers de développement des projets de sensibilisation comme ceux portant sur la santé nutritionnelle dans les jardins partagés. Cet objectif pourra s'appuyer sur l'étude sur les espaces ouverts réalisée par le GIP Politique de la Ville en 2014 pour identifier les opérations susceptibles d'être inscrites dans la programmation « espaces publics ». Pour contribuer au bon fonctionnement de ces espaces, il conviendra de mobiliser très en amont les futurs gestionnaires et de mettre en place des animations permettant d'associer les différents usagers des lieux et notamment les personnes les plus précaires.
- **Aménager et animer les terrains délaissés, ou en attente de construction**, comme lieux supports d'aménagements transitoires multi-usages (pouvant avoir des fonctions différentes suivant l'heure et les typologies de publics) ou de préfiguration d'aménagements définitifs. L'association des habitants et usagers y compris les plus précaires est nécessaire dès leur conception pour permettre de mieux saisir les usages et leur gestion. Ceci nécessite une collaboration forte avec les services gestionnaires sur la

méthodologie d'intervention dans l'espace public (rédaction de conventions, gestion, cessions d'œuvres...) permettant de faciliter les démarches afin de poursuivre un travail réunissant habitants, usagers, associations, collectivités territoriales.

- **Réduire la place de l'automobile**, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants dans le Grand Centre Ville en lien avec le plan climat et les objectifs de santé publique, en particulier à travers :
 - une démarche globale sur le stationnement et la qualité des cheminements piétons. Le quartier de Belsunce pourrait être une zone test.
 - une attention sur l'offre de services, la fréquence et les horaires des bus desservant certaines zones et notamment la butte Saint Mauront et la Belle de Mai.

Partenaires : MPM, Ville, MRU, GIP, ETAT, associations, ARS, MPM, RTM

Référence CDV : 1.1.2/ 1.1.3/ 1.1.5/ 1.1.7/ 5

2.3 **Renforcer la gestion urbaine de proximité sur le Grand Centre-Ville, comme condition incontournable pour l'amélioration pérenne de l'environnement urbain et de la qualité de vie sur le secteur**

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

Les outils sont multiples sur le territoire du Grand Centre Ville : diagnostics en marchant, charte locale de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc...

En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire Grand Centre Ville et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Sur Grand Centre-Ville, le maintien et la consolidation de la GUP est à appréhender comme véritable condition « préalable » pour l'amélioration pérenne de l'environnement urbain, sur un secteur à l'échelle duquel la propreté et la collecte des ordures ménagères représentent une problématique cruciale

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer les tours de site inter-services (portage institutionnel nécessaire) sur des points de dysfonctionnements repérés.** A l'occasion du renouvellement des marchés d'entretien de MPM un travail spécifique pourra être mis en place afin de prendre en compte certaines difficultés micro-locales (Noailles par exemple).
- **S'appuyer sur le contrat local de propreté porté par MPM et la Mairie de secteur afin de développer une stratégie partenariale efficace.**
- **Envisager des modes d'intervention innovants sur les espaces spécifiques où les questions d'entretien sont prégnantes en raison de problématiques de répartition des interventions entre bailleurs, Ville et MPM** (par exemple, mise en place d'une intervention collective expérimentale comme une régie de quartier, qui serait appropriée sur des sites comme la copropriété Bellevue).
- **Mettre en œuvre des solutions innovantes d'entretien des espaces ouverts**, en réponse aux problématiques en la matière sur le Grand Centre-Ville en s'appuyant par exemple sur

des mesures innovantes de gestion (solutions hybrides public/privé, chantiers d'insertion, chantiers éducatifs, opérations expérimentales type « Travail Alternatif Payé à la Journée » - Tapaj). La mobilisation des Conseils citoyens pourra également permettre de faire émerger des formes nouvelles d'implication des habitants dans la gestion quotidienne des quartiers.

- **Développer des actions de sensibilisation à la propreté et au respect de l'environnement en prenant appui sur les services compétents et les associations**, en renforçant :
 - la médiation socio-urbaine avec la promotion d'actions à destination des habitants, usagers et commerçants et déclinées en fonction de problématiques spécifiques repérées (jets d'ordures, mise en sac, dépôts sauvages de cartons).
 - les actions permettant l'amélioration du tri et du réemploi
- **S'appuyer sur le Plan Climat** pour développer des actions de sensibilisation au respect de l'environnement.

Partenaires : Etat, MPM, Ville, GIP MRU, GIP PV, Conseils citoyens, associations

Référence CDV : 1.2.4/ 1.2.3

2.4 Conforter l'intervention publique en faveur de l'amélioration de l'offre d'habitat privé

Les partenaires s'engagent à mobiliser les leviers appropriés pour répondre aux enjeux de dégradation de l'habitat sur le Grand Centre Ville, qui touchent à la fois de grandes copropriétés (Bel Horizon, Parc Bellevue, Plombière) et de plus petits ensembles privés présents de manière diffuse à l'échelle du territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Dans** le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention permettant de :
 - Réaliser ou poursuivre le diagnostic global pré opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire du Grand Centre Ville (Bel Horizon, Félix Pyat, Plombière).
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'Agam sur le territoire de projet (Massabo, Gyptis),
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc).

Partenaires : Ville, Etat, Habitants, Syndic, associations, GIP MRU, Euroméditerranée, GIP PV, Région, Conseil Départemental

Référence CDV : 4.1.1/ 4.1.2/ 4.1.3/ 4.1.6/ 4.1.8/ 4.2.1/ 4.2.2

2.5 Renforcer les actions de prévention des maladies liées à l'habitat ancien et dégradé

Les problématiques sanitaires liées à la dégradation de l'habitat sont particulièrement prégnantes sur le secteur, au regard des particularités du parc de logements. Cette orientation se traduira par le développement du partenariat associatif et institutionnel entre acteurs de la santé et de l'habitat.

Objectifs opérationnels :

- A court terme, travailler avec les opérateurs mandatés par la Ville (pour le diagnostic et le suivi des travaux d'office dans les logements) au repérage des risques sanitaires liés à l'habitat dégradé et à l'orientation des publics pour une prise en charge adaptée ;
- A moyen terme, définir et mettre en œuvre une stratégie partenariale en matière de santé / habitat dégradé, qui s'appuie sur trois leviers : l'intervention ciblée et concertée sur l'habitat dégradé, la visite à domicile comme espace de repérage et de prise en compte des problématiques le plus globalement possible et l'information / sensibilisation des locataires sur les droits et devoirs (comment bien vivre dans son logement, avec son voisinage).

Partenaires : GIP, Etat, VDM, ARS

Référence CDV : 4.3.1/ 4.3.2/ 4.3.3

2.6 Soutenir la diversification de l'offre de logements afin de répondre aux besoins insuffisamment couverts pour faciliter la fluidité des parcours résidentiels

Le Grand Centre Ville doit renforcer sensiblement sa contribution au développement résidentiel, de manière à répondre à l'insuffisance de l'offre :

tant à destination de publics spécifiques (étudiants, migrants, primo arrivants, personnes en précarité),

qu'en matière de développement de produits diversifiés pour répondre aux besoins des différentes populations, pour contribuer à la fluidité des parcours résidentiels et aux équilibres dans les statuts d'habitat à l'échelle du Grand Centre Ville et à plus large échelle.

Il s'agira également d'engager un travail partenarial en matière d'équilibre et de peuplement du parc social du secteur, en lien avec l'élaboration de la Convention intercommunale des attributions de logements, prévue dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal.

Objectifs opérationnels :

- **Définir et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de diversification de l'habitat à l'échelle du Grand Centre Ville**, en intégrant :
 - la mise en place d'un groupe de travail, dans le cadre de l'étude de peuplement et de stratégie immobilière (inscrite dans le cadre du protocole du NPNRU), qui élaborera les priorités de programmation à faire valoir dans les différentes opérations, les dynamiques de réhabilitation et la définition des modalités de remise sur le marché des logements vacants du Grand Centre Ville,
 - le développement de formes d'habitat pour les personnes les plus éloignées en s'appuyant sur les expérimentations réussies (HAS Claire Lacombe, « le Hameau » résidence William Booth),
 - la prise en compte des besoins des habitants sans oublier les publics spécifiques (sans abris, « chibanis », personnes âgées en particulier),
 - l'appui sur les dynamiques de réhabilitation, en travaillant sur de nouvelles modalités de remise sur le marché des logements vacants et notamment sur les nouvelles formes d'habitat solidaire,
 - l'accompagnement des bailleurs sociaux afin de développer des opérations d'acquisition et de production immobilière sur les petits ensembles immobiliers vacants du Grand Centre Ville. Il conviendra de travailler dans ce cadre sur des modes de gestion adaptés à ce patrimoine diffus.
 - le développement de formes innovantes d'habitat à destination des étudiants (co-locations solidaires sur le modèle des « Kaps » portées par l'AFEV, mixité

intergénérationnelle), des besoins des personnes souffrant de problèmes de santé mentale (avec le Groupement de Coopération Sociale et Médico-social, l'intermédiation locative et le programme « un chez soi d'abord »).

Partenaires : Ville, Etat, MPM, GIP MRU, Bailleurs, ARS, GIP PV

Référence au cadre du CDV : 3.2.1/ 3.2..2/ 3.3.1/ 3.3.2/ 3.3.3/ 4.2.3

2.7 Concevoir et porter une intervention publique cohérente et intégrée à l'échelle du territoire du Grand Centre Ville

Afin d'améliorer l'effet levier de l'investissement public il est nécessaire de mieux coordonner les nombreuses interventions urbaines en cours et à venir sur le secteur. Les dynamiques de transformations urbaines auront ainsi plus d'impact.

Objectif opérationnel :

- **Mettre en place un schéma de cohérence qui permettra une meilleure coordination des interventions urbaines** (PRU ZUS-Centre Nord, PRU Saint Mauront, protocole de préfiguration du NPNRU, Opération Grand Centre-Ville, Euroméditerranée, opérations d'aménagement de la ville de Marseille – Casernes, Docks libres, etc.). Cette démarche devra permettre l'intégration des dimensions urbaines et sociales (logique de « projet intégré »).

Partenaires : Ville, ETAT, MRU, GIP PV, Euroméditerranée, Soleam, MPM

Références CDV : 3.1.1

3 Favoriser l'inclusion sociale des plus fragiles sur le territoire du Grand Centre Ville

Sur le Grand Centre Ville on constate à la fois une saturation des services publics d'accès aux droits, une forte densité d'opérateurs associatifs intervenant sur ce champ et des difficultés à toucher une partie de la population qui évolue hors des circuits traditionnels de l'action sociale où parfois elle ne se retrouve plus.

Le mouvement de dématérialisation en cours appelle également une vigilance accrue pour garantir l'accès aux publics les plus fragiles.

Dans ce contexte, pour garantir un niveau d'accompagnement des populations vulnérables et leur intégration dans la cité à l'échelle du Grand Centre Ville, l'action publique partenariale devra viser le décloisonnement de l'action sociale et s'articuler autour de deux principes structurants :

- le développement d'outils de diagnostic des besoins des publics,
- le renforcement de la coordination entre les différents intervenants.

3.1 Optimiser l'existant en expérimentant une action sociale décloisonnée et globale

Il s'agit de construire collectivement une réponse sociale adaptée aux besoins repérés sur le Grand Centre Ville en impulsant une organisation transversale des interventions sociales. Pour cela, il faut créer les conditions permettant de passer d'une collaboration ponctuelle à un partenariat plus abouti et mettre en valeur la complémentarité des acteurs relevant du champ institutionnel et du champ associatif. Le soutien à l'interconnaissance des acteurs et à la montée en compétence des structures d'accueils est un préalable à la mise en œuvre d'actions partenariales ambitieuses.

Objectifs opérationnels :

- **Travailler à la mise en cohérence des moyens et à la coordination des intervenants sur les champs de l'action sociale**, de manière à renouveler et décloisonner les pratiques face à la complexification des demandes et à la multiplication des acteurs tant institutionnels qu'associatifs sur le Grand Centre Ville, à travers :
 - l'établissement d'un diagnostic territorial et la promotion d'une approche transversale de l'action sociale sur le Grand Centre Ville,
 - le repérage de l'offre de prise en charge portée par les associations mais qui devrait relever du droit commun afin de construire, améliorer les liens, les complémentarités, les articulations entre les associations et la mobilisation du droit commun,
 - le repérage des associations communautaires et initiatives issues des communautés et/ou des habitants, de manière à reconnaître leur capacité de mobilisation et à assurer la mise en lien avec les acteurs des champs de l'action sociale, en s'appuyant sur le retour d'expérience du 3^e arrondissement (mise en place d'une instance de concertation, le coop3, à consolider et à étendre) et en reconnaissant et en valorisant les formes existantes d'entraide communautaire comme forme d'accompagnement social à part entière.

3.2 Soutenir, renforcer et améliorer l'accueil de proximité

Le Grand Centre Ville est maillé par un nombre significatif d'établissements publics ou associatifs, pour la plupart saturés par les demandes d'aide. Dans le même temps, la précarité croissante des personnes et leurs demandes multiples impactent les métiers liés à l'accueil et à l'accompagnement des publics, appelant un travail renforcé sur l'accessibilité des services aux différents publics, l'adéquation et la qualité de l'accueil, et le développement des formes d'« accompagnement global ». Les systèmes d'entraides communautaires qui foisonnent sur le Grand Centre-Ville peuvent constituer un point d'appui que l'action publique doit reconnaître et prendre en compte (dans leur rôle de « premier sas ») (cf. supra). L'« accès aux droits » y occupe une place privilégiée et répond à une demande précise de relais vers les services publics (préfecture, CAF....). Leur maîtrise de la langue et des normes de la communauté sont des atouts pour relayer l'action vis-à-vis des publics fragiles.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'accès à l'offre existante par le développement d'une logique d'aller vers les publics** (notamment en réinterrogeant la mission de médiateur social ou la fonction accueil)
- **Faciliter l'accès aux droits en soutenant les associations qui permettent la traduction dans les langues du pays d'origine des usagers et en accompagnant la dématérialisation.**
- **Accompagner la mise en réseau des professionnels (guide, signalétique) et améliorer la lisibilité de l'offre** (géolocalisation et interconnaissance).

Partenaires: Associations, GIP PV, Habitants, Ville, Conseil départemental, CAF

Références : CDV: 8.4.6/ 8.4.4

3.3 Agir contre les mécanismes d'exclusion et les processus d'auto-exclusion

L'intégration à la vie de la cité des plus vulnérables à l'échelle du Grand Centre Ville passe par une action renforcée et plus efficace en matière de lutte contre les processus de discrimination. Il s'agira de tirer parti de la présence sur le territoire de lieux de prise en charge des personnes victimes ou s'estimant victimes de discriminations et proposant divers services en termes d'accueil, d'écoute, d'assistance juridique et de médiation. A cette fin, une

véritable dynamique collective pourra être mise en place afin de donner plus de visibilité aux actions de prévention et de lutte contre les discriminations existantes, notamment via la réalisation d'un diagnostic territorial des actions existantes et d'une action accrue d'information et de promotion.

Objectifs opérationnels :

- **Valoriser la diversité du Grand Centre Ville, en conduisant des actions concourant à faire société et à construire une identité collective qui renforce le sentiment d'appartenance.** Cela pourra se traduire par la création de lieux et d'espaces facilitant l'interconnaissance et le développement d'actions éducatives et de sensibilisation autour de la valorisation de l'Histoire des habitants et de la Mémoire des territoires. Le secteur est particulièrement attractif pour bon nombre d'habitants venant d'autres territoires. En effet les réponses aux besoins liés aux différents style de vie et modes de consommation s'y concentrent (commerces, salons de coiffure, produits exotiques).
- **Lutter contre les stéréotypes, les préjugés et les discriminations, en :**
 - renforçant la protection des locataires et des demandeurs d'emploi et en garantissant le respect du principe d'égalité de traitement dans l'accès aux stages, à la formation, à l'emploi et aux logements pour les personnes résidant dans certaines zones géographiques (Félix Pyat, Belsunce, Noailles, Bel Horizon, Square National..)
 - permettant aux publics de maîtriser l'environnement linguistique, administratif, informatique, ainsi que l'offre de services publics et privés, pour les autonomiser dans leurs démarches d'accès aux droits ou d'insertion professionnelle.
- **Promouvoir des démarches pour aller vers plus de mixité au sein des actions, à travers :**
 - le développement des actions de lutte contre les stéréotypes de genre auprès des professionnels et des publics.
 - le renforcement du partenariat entre les structures de proximité notamment communautaires et les associations spécialisées sur le droit des femmes.
 - le soutien et l'adaptation de l'offre de prévention pour les publics féminins : santé sexuelle, accès au dépistage organisé du cancer, prévention du diabète, etc.
 - la lutte contre l'isolement des filles/femmes en favorisant l'émergence de lieux d'écoute et d'expression sur le Grand centre Ville et en co-construisant des projets avec elles.
- **Renforcer le pouvoir d'agir des habitants les plus précaires en les rendant acteurs du développement social,** en s'appuyant sur la richesse des expérimentations associatives existantes (collectif Noailles, Brouettes et compagnies qui s'inscrivent dans la dynamique d'interpellations des pouvoirs publics et d'initiatives visibles), au sein desquels, les Conseils Citoyens auxquels il faut permettre l'accès et à la participation des plus précaires. Cela passera par une refonte des méthodologies d'intervention visant à faire émerger la parole de ces publics et le soutien des porteurs associatifs dans leurs processus d'élaboration des projets avec et à partir des habitants.

Partenaires: Associations, Ville, MPM, Bailleurs, Région, CAF

Référence CDV : 7.1/8.2.1

3.4 Favoriser l'accès aux soins et permettre le retour dans le système de soins

Le Grand centre ville est caractérisé encore aujourd'hui par sa fonction d'accueil, et de « sas » d'entrée pour des populations qui arrivent en ville et sur le territoire français. S'installent ainsi en continu des personnes en situation de grande vulnérabilité, dont le parcours va se stabiliser sur ce territoire ou se poursuivre ailleurs. Ainsi, 50% de la population du Grand Centre Ville vit sous le seuil de pauvreté.

Ce contexte a amené le développement de réponses de proximité d'accès aux droits et aux soins, qui se sont construites et étayées avec le temps. Malgré leur situation de saturation, elles poursuivent leur adaptation à l'évolution des besoins, et sont à conforter dans le cadre de l'action publique partenariale pour les cinq années à venir.

Objectifs opérationnels :

- **Mieux accompagner les habitants du territoire dans l'accès aux droits de santé**, en poursuivant le soutien aux collaborations entre les associations de 1ère ligne et la CPAM des Bouches-du-Rhône (formations, conventionnements), et en initiant une réflexion sur de nouvelles formes de soutien, par le droit commun, des missions de service public remplies par ces associations.
- **Conforter les lieux d'accueil bas seuils du Grand Centre Ville et faciliter leur insertion dans le tissu urbain, associatif et dans le voisinage**, par le développement d'actions, de temps ou d'espaces favorisant la rencontre et la médiation avec les riverains.
- **Poursuivre le soutien aux expérimentations favorisant la mise en réseau des acteurs du social, du médico-social et de la santé, permettant la mise en place d'un véritable parcours de santé pour les populations les plus éloignées des soins** (publics sans-abri, projet ASSAB, populations migrantes, personnes en souffrances psychique, réseaux santé mentale / logement...).
- **Expérimenter des modalités adaptées d'accompagnement à la prévention et aux soins**, en particulier dans une logique de forte proximité avec les publics concernés ("aller-vers") et en permettant le retour des personnes vulnérables dans le système de soins (médiation santé, développement des compétences psychosociales, réduction des risques...).
-

Partenaires: GIP, ETAT, ARS, VDM, ASV, CPAM13, CD, CR, hôpitaux, Associations

Référence CDV: 7.1/7.2.1 / 7.3.2 / 7.3.4 / 8.1.4./8.2.1, Bailleurs

4 Soutenir le développement économique local et l'accès à l'emploi des habitants

Le territoire du Grand Centre Ville se caractérise à la fois par une concentration d'emplois et d'activités une relativement forte en comparaison à d'autres secteurs de la géographie prioritaire (offre tertiaire en fort développement dans le cadre d'Euroméditerranée, offre commerciale de proximité et de niveau métropolitain, équipements structurants, offre touristique, administrations...) et par une très bonne accessibilité en transports en commun depuis et vers la majeure partie du territoire (à l'exception de la Belle de Mai).

Pour autant, les habitants du Grand Centre Ville rencontrent d'importantes difficultés en matière d'accès à l'emploi, avec un certain nombre de problématiques qui se retrouvent sur l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire (niveau de formation, santé, modes de garde...), à l'exception notable de la mobilité, qui constitue un atout pour le territoire et ses habitants. La problématique de la maîtrise de la langue française est plus prégnante sur le Grand Centre Ville qu'ailleurs, du fait notamment de la forte présence de primo arrivants. Les actions d'insertion sociale en direction de cette population sont donc un levier majeur de la mise à l'emploi.

Comme ailleurs, l'enjeu du lien entre les acteurs de l'emploi et du développement économique est crucial, peut-être plus encore du fait de la coexistence sur un même espace d'un important nombre d'emplois et de nombreux demandeurs d'emploi. Les actions autour de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, à l'échelle communale ou intercommunale, doivent donc mieux profiter aux habitants du territoire.

A l'échelle du Grand Centre Ville, les priorités d'action s'articulent autour de trois grands axes :

- **la levée des freins à l'emploi** (notamment en direction des femmes et des jeunes), par des actions d'insertion sociale préalables à l'entrée sur le marché du travail pour les personnes qui en sont le plus éloignées ;
- **la création des conditions d'un développement de l'activité économique** qui s'appuie sur les atouts endogènes du territoire, afin de rendre les habitants acteurs de leur territoire et d'en révéler les potentiels créatifs. Sur ce champ, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, tout comme les petits commerçants de quartier, sont des acteurs non négligeables de l'insertion par l'économique et du développement économique.
- **le meilleur rapprochement des publics demandeurs d'emploi avec l'offre d'emploi**, à travers l'optimisation de l'offre de service public et associatif existant

4.1 **Lever les freins à l'emploi et autonomiser les publics en démarche d'insertion professionnelle**

Objectifs opérationnels :

- **Lever les freins principaux à l'emploi pour les personnes qui sont éloignées du monde du travail**, à travers le développement renforcé et coordonné :
 - d'actions d'insertion sociale agissant sur les « savoirs être », la prise de confiance, l'épanouissement personnel dans le cadre du travail sur le projet de vie afin de définir un projet professionnel et la valorisation de parcours de réussite professionnelle des habitants.
 - de l'accès à des modes de garde souples et adaptés aux besoins spécifiques des personnes en difficultés pour leur entrée en formation ou en recherche d'emploi avec une attention particulière aux familles monoparentales,
 - d'actions de renforcement des savoirs de base (détaillés dans l'enjeu 3) avec une attention particulière portée à la sensibilisation à l'outil informatique pour les démarches d'insertion professionnelle,
 - d'actions permettant la levée des freins à la santé dans le parcours d'insertion professionnelle, en s'appuyant sur trois leviers : l'accès aux droits, l'accès au bilan de santé, la sensibilisation des professionnels de l'insertion (notamment le soutien au développement d'actions santé développées par la Mission Locale de Marseille pour le public jeune) en identifiant les possibilités d'expérimenter ce projet sur le public adulte,
 - d'actions de promotion des dispositifs qui ont vocation à lutter contre les discriminations à l'embauche (santé, adresse, accès au logement).
- **Renforcer le repérage, la mobilisation, l'orientation du public vers l'offre d'emploi, et la formation, avec un effort soutenu en direction des jeunes**, en :
 - renforçant le service public de l'emploi dans les quartiers et sa mise en réseau avec le territoire,
 - redéployant et accompagnant le dispositif MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi).
 - améliorant la communication et de la lisibilité de l'offre afin que les habitants puissent mieux s'en saisir.
- **Soutenir les démarches d'insertion par l'économique**, à travers le développement :
 - de l'offre d'insertion par la mise en place d'actions tout particulièrement en matière d'entretien des espaces et d'amélioration du cadre de vie,
 - du mécanisme des clauses sociales autour des chantiers liés à la rénovation urbaine (ANRU, Euroméditerranée) comme premier pas vers l'insertion professionnelle, en garantissant son optimisation,

- des actions de mobilité internationale à visée professionnelle, à travers notamment le développement des services civiques.

Partenaires : Etat, Ville, MRU, GIP PV, MPM, Bailleurs, Associations, ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional, Mission locale, SPE

Référence CDV : 2.2.2/2.1.10/2.2.3/2.2.7/8.2.5/2.1.8/7.1.1/1.3.5

4.2 Favoriser le développement économique endogène par les acteurs locaux

Il s'agit de valoriser et mobiliser les compétences et les habitants du Grand Centre Ville pour favoriser une dynamique de développement économique par et pour ses habitants, en étant au plus près des besoins locaux et en mettant en avant le potentiel de créativité des habitants aujourd'hui éloignés du marché du travail en réponse à ces besoins spécifiques.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un groupe de travail partenarial** réunissant les partenaires du développement économique, les réseaux d'entreprises, les commerçants, les chambres consulaires. L'objectif premier consiste à établir une feuille de route partagée en matière de développement économique, nouvelle thématique du Contrat de Ville, sur le territoire du Grand Centre Ville, en complément des différentes interventions.
- **Accompagner la création d'entreprises, en renforçant, au-delà des dispositifs du droit commun** (notamment diffusion des mesures fiscales mises en place pour favoriser l'installation des entreprises dans les quartiers prioritaires), **l'accompagnement de proximité**. Les liens pourraient se développer avec la Direction de l'Insertion du Conseil Départemental et les réseaux d'entreprises sur ce sujet. Il s'agira notamment de soutenir des actions de proximité en complément des services d'amorçage de projet sur le territoire pour informer ou aider à la création d'entreprises et les accompagner, de mettre en place des plans de communication adaptés au public jeune, aux jeunes diplômés et de soutenir leur créativité.
- **Développer et pérenniser les petits commerces du Grand Centre Ville** en s'appuyant sur la forte densité de petits commerces de proximité qui caractérise le Grand Centre Ville (qui répondent à une offre et un mode de consommation et sont des acteurs importants du développement économique et jouent un rôle majeur en matière de lien social) mais dont la survie peut être précaire. L'EPARECA dans son étude préconise notamment une diversification de l'offre commerciale sur ce secteur ainsi qu'une revalorisation des devantures des locaux commerciaux. Le diagnostic mené sur le 3^e arrondissement par l'équipe Politique de la Ville appuyé par une équipe d'étudiants en master de développement économique servira à étayer la réflexion. En articulation étroite avec le NPNRU, il s'agit de favoriser l'implantation, le développement et le maintien du petit commerce en centre ville, en parallèle du renforcement de l'offre métropolitaine. Ce travail s'appuiera notamment sur le développeur économique de territoire de MPM et la CCI.
- **Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire et accompagner l'innovation en matière de développement économique à l'échelle du Grand Centre Ville**. Le secteur de l'ESS peut être porteur de création d'activités économiques au niveau local, en lien avec les acteurs de proximité et dans une démarche d'insertion des publics éloignés de l'emploi, en s'appuyant notamment sur les associations du secteur Grand Centre Ville qui représentent un potentiel non négligeable en matière d'emploi et une force économique souvent méconnue sur les territoires.
Cela passera par exemple par :
 - le développement sur le secteur de pôles d'économie sociale et solidaire,

- la promotion de l'installation sur le secteur de plateformes d'activités mixtes (activités artistiques, associations, organisme de microcrédit...) pour générer des écosystèmes d'acteurs, afin de croiser les ressources,
- le soutien des couveuses de projets et des pépinières afin de favoriser la création d'emploi et le développement local par les acteurs locaux,
- l'encouragement de l'emploi dans les associations, via la pérennisation des postes déjà créés et le rapprochement des offres de contrats aidés.

Partenaires : MPM, ETAT, VILLE, CR, CD, MRU, GIP PV, Associations, Euroméditerranée, Réseau Entreprises, EPARECA, Commerçants

Référence CDV : 2.2.3/2.1.10/2.2.6/2.1.8/2.1.9/2.2.5

Deuxième partie

Grand Sud Huveaune

Le territoire du Grand Sud Huveaune est composé de 13 quartiers prioritaires :

- Dans les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements :
 - Les Caillols – La Moularde (1 785 habitants)
 - La Rouguière (1 858 habitants)
 - Air Bel – Mazonode – Bel Ombre (5 790 habitants)
 - Valbarelle – Néréïdes – Bosquet (2 727 habitants)
 - Les Escourtines (1 142 habitants)
- Dans les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements :
 - La Capelette (2 060 habitants)
 - Est Marseillais – Benza (1 090 habitants)
 - Saint-Thys (1 508 habitants)
 - La Sauvagère (1 520 habitants)
 - Château Saint-Loup ((1 564 habitants)
 - La Cravache – Le Trioulet (1 900 habitants)
 - La Soude – Le Bengale (2 100 habitants)
 - La Cayolle (2 120 habitants)

Soit 27 164 habitants dans les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune.

Ils présentent des caractéristiques singulières par rapport aux autres territoires marseillais de la politique de la ville. Parmi les moins peuplés de Marseille, ils sont répartis de manière diffuse sur un très grand territoire allant de la porte des Calanques dans le 9^{ème} arrondissement à La Penne-sur-Huveaune dans le 11^{ème} et jusqu'aux Caillols dans le 12^{ème}.

Les quartiers prioritaires de ce territoire constituent des poches de précarité intégrées à un tissu urbain et social porteur de développement. Ils se caractérisent par :

- **Des difficultés urbaines et sociales sont moins lisibles car éclatées et lissées sur une multitude de micro-sites** sur lesquels l'intervention publique et la mobilisation du droit commun sont plus difficiles.

Les données d'analyse socio-économique de ce territoire sont disponibles à l'échelle des IRIS, ce qui ne permet pas une compréhension fine des dynamiques et problématiques au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ceux-ci ne constituent parfois que de très petites parts des IRIS officiels, ce qui dilue les spécificités de ces territoires : les ressources des habitants apparaissent ainsi proches de la moyenne marseillaise ; la part des ménages ayant des revenus sous le seuil de pauvreté est la plus faible des quartiers prioritaires marseillais (32%) et se rapproche nettement du niveau communal de 27%. Ces données ne sont pas le reflet de la situation de certains secteurs comme la Cayolle, Est Marseillais ou La Sauvagère.

Pour autant, sur la base des données existantes, il ressort que si les jeunes sont plus nombreux que les seniors – près de 4 personnes sur 10 sont âgées de moins de 25 ans contre 1 sur 10 pour les plus de 75 ans –, cette tendance tend progressivement à s'inverser. Alors que la part des jeunes diminue entre 2006 et 2011 (-0.6%/an, soit plus vite qu'en moyenne dans les territoires prioritaires), celle des seniors a augmenté de manière importante (+2.4%/an soit

plus fortement qu'à Marseille et que sur MPM - respectivement de +0.9%/an et +1.5%/an ainsi que dans les autres territoires du contrat de ville). Cette hausse est la plus importante des quartiers prioritaires et confirme une tendance nette au vieillissement.

Sa croissance démographique est par ailleurs au point mort avec une perte de 400 habitants entre 2006 et 2011 (-0.2%/an contre +0.3%/an pour Marseille et +0.4% pour MPM).

- **Des déplacements fortement impactés par une géographie et des infrastructures contraignantes**

Le territoire Grand Sud Huveaune est contraint par la géographie et les risques (naturels et technologiques). L'effet de coupure urbaine lié au corridor d'infrastructures (autoroute, voie ferrée) de la vallée de l'Huveaune, la faiblesse du maillage viaire interne de l'ensemble du secteur et la moindre couverture par le réseau structurant de transports collectifs limitent fortement la mobilité des habitants, que ce soit vers les structures d'emplois où les équipements du quotidien. L'accès aux grandes infrastructures de transports et l'efficacité des transports collectifs sont actuellement contraints par la structuration même du réseau viaire (faible maillage, étroitesse des voies, congestion...), notamment dans la vallée de l'Huveaune et en franges du massif des Calanques.

Par ailleurs, la localisation des quartiers prioritaires dans le grand territoire et les distances à parcourir renforcent la dépendance automobile de leurs résidents.

- **Un parc de logement qui semble inadapté aux besoins de la population**

Le parc de logements du secteur est atypique et explique en partie la faible mobilité résidentielle du secteur. En effet, la part de propriétaires occupants (35% en 2011) y est importante par rapport aux autres quartiers prioritaires (moins de 25%), même si elle a diminué fortement entre 2006 et 2011 (-2.4%/an) alors qu'elle reste stable à l'échelle communale.

Par ailleurs, l'importance du parc locatif social (45% des résidences principales et 9% de l'ensemble des quartiers prioritaires) a également un impact certain sur la mobilité résidentielle, faisant écho au très faible taux de rotation dans le parc social depuis plusieurs années sur le territoire marseillais. La finalisation du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) des Hauts de Mazargues et l'élaboration d'un nouveau PRU à Air Bel seront des leviers importants en termes d'amélioration des trajectoires résidentielles.

Ce constat est accentué par la structure du parc social qui se caractérise par une surreprésentation des typologies de 4 pièces et plus (près de la moitié du parc social du secteur) et de petits logements (48% contre 41% en moyenne dans les quartiers prioritaires).

- **Un espace économique majeur de la ville couplé à des équipements d'importance métropolitaine**

Pour autant, au-delà des quartiers prioritaires, les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements constituent un espace économique majeur de la ville couplé à des équipements d'importance métropolitaine : le bassin industriel historique de la Vallée de l'Huveaune, des espaces commerciaux d'importance métropolitaine (La Valentine) et un système étendu autour de la recherche et du développement et de la santé (Hôpitaux Sud). A ceux-ci s'ajoutent des équipements de rang métropolitain (Stade Vélodrome, Palais des Sports, Parc Chanot) ainsi qu'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche majeur de l'agglomération marseillaise (Campus de Luminy), qui font de cette partie du territoire l'un des moteurs de la ville.

Toutefois, le morcellement ne permet pas à tous les habitants des quartiers prioritaires de profiter de ces équipements et, si le contexte économique général est assez favorable, la situation des quartiers prioritaires, poches de précarité isolées, ne permet qu'insuffisamment l'accès de leurs habitants à cette dynamique économique.

- **Un potentiel naturel très important**

Le territoire est également doté d'un potentiel naturel très important (Parc National des Calanques, fleuve côtier de l'Huveaune, espaces boisés, parc des Bruyères) mais qui rayonne peu sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu d'aménagement de ces espaces remarquables (entrées du massif des Calanques, mise en valeur des berges de l'Huveaune) est important et est, à ce titre, inscrit dans les documents de planification urbaine.

Enfin, ce territoire va bénéficier de projets structurants, inscrits dans les documents de planification urbaine, qui pourront être de véritables leviers pour son développement.

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) identifie une centralité métropolitaine à La Valentine et un territoire de projet sur l'ensemble de la Vallée de l'Huveaune. Cette dernière est également un territoire à forts enjeux de développement économique, au sein duquel les documents de planification prévoient la dévolution d'espaces pour l'accueil de commerces ou d'activités logistiques.
- D'autres leviers potentiels peuvent être mobilisés pour le développement du territoire :
 - L'inscription dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU du site d'Air Bel et l'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) en continuité de l'intervention du PRU sur les Hauts de Mazargues seront des moteurs très importants de la dynamique de renouvellement urbains dans les années à venir.
 - A l'ouest (soit en dehors des zonages prioritaires), le secteur Prado-Michelet-Capelette est également une centralité métropolitaine, dont la ZAC mixte de la Capelette, inscrite dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), doit permettre le renouvellement, avec un impact attendu en termes d'emploi et de revitalisation sur les quartiers prioritaires proches (La Cravache, La Sauvagère, Capelette).
 - Le Boulevard Urbain Sud, structurant pour l'ensemble de cette partie de la ville, doit également favoriser l'ouverture des quartiers de la géographie prioritaire sur les secteurs d'emploi, grâce à une connexion facilitée.
 - Enfin, plusieurs projets majeurs d'infrastructures inscrits au Plan de Déplacements Urbains (PDU) doivent favoriser l'accessibilité générale du territoire : tramway Sud, extension du Métro jusqu'à Saint-Loup, requalification d'axes structurants en boulevards urbains multimodaux, création d'échangeurs sur le corridor de la vallée de l'Huveaune, amélioration de l'offre ferrée de la ligne Marseille-Aubagne. Ils bénéficieront également aux habitants des quartiers prioritaires, si une attention particulière est portée sur la connexion de ces quartiers aux réseaux de transports (offre de rabattement sur les pôles d'échanges, création de cheminements sécurisés et franchissement des coupures). Toutefois, l'ensemble de ces projets ne fait pas encore l'objet d'une programmation opérationnelle et les projets les plus structurants, qui impactent le plus grand nombre de quartiers prioritaires du secteur (extension du métro, développement de lignes structurantes notamment) sont programmés pour 2023, soit au-delà de l'échéance du Contrat de Ville.

Pour répondre à ces enjeux spécifiques au Grand Sud Huveaune, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, quatre axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville ;**
- **Développer des actions adaptées et faciliter l'accès des habitants à l'offre de services (santé, accès aux droits, culture...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale ;**
- **Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire ;**
- **Connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire.**

1 Intégrer les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune, « enclaves » de précarité, au fonctionnement urbain et social de la ville

Si le niveau de précarité des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune n'est pas toujours très lisible du fait de leur dilution au sein d'un environnement relativement favorisé par rapport au reste de la ville de Marseille, les contrastes entre la situation de ces territoires et celle de leur environnement immédiat sont fortement marqués pour la plupart d'entre eux.

Si l'environnement urbain et social favorable des quartiers peut constituer un point d'appui (en termes d'attractivité, de mixité sociale...), il peut générer des attitudes de cloisonnement des populations des quartiers prioritaires et des attitudes de repli de leurs voisins.

Le Contrat de ville vise à favoriser la bonne intégration de ces petits territoires – qui constituent souvent des îlots de précarité – dans leur environnement, en s'appuyant en particulier sur la dynamique urbaine du PRU et du futur NPRU et en favorisant l'ouverture des quartiers vers le reste de la ville, tant physique, que dans le fonctionnement social du tissu environnant.

1.1 Favoriser le vivre ensemble entre les habitants des quartiers prioritaires et les populations environnantes en s'appuyant notamment sur la vie associative

Du fait de l'éclatement et de l'enclavement des quartiers prioritaires sur le Grand Sud Huveaune, les habitants de ces territoires sont parfois à l'écart des ressources économiques, environnementales et touristiques qui les entourent. Malgré un environnement social plus favorable, cette caractéristique géographique permet difficilement la rencontre entre les populations, la mixité des usages et des lieux de rencontre/de convivialité. Il s'agit dès lors de développer et/ou d'améliorer le « vivre ensemble » et le lien social entre les habitants des quartiers qui composent le secteur, en particulier à travers l'animation sociale, les actions de participation collective, en s'appuyant sur le levier que représente le tissu associatif local.

Objectifs opérationnels :

- **Identifier et valoriser les dynamiques associatives, habitantes pouvant servir de support, de point d'ancrage pour améliorer le vivre ensemble** (par exemple les associations de parents d'élèves), en s'appuyant en particulier sur la mise en œuvre des deux Conseils Citoyens du territoire (cf. infra).
- **Développer des lieux de rencontres adaptés aux usages et aux pratiques des habitants** (cf. café chantier de la Cayolle, soutien à la dynamique de la future Maison de quartier du Baou de Sormiou), permettant d'accueillir des associations et des habitants dans une

optique de mixité sociale, de mutualisation des locaux, de maillage optimum du territoire (cf. relocalisation du centre social Romain Rolland sur le boulevard Romain Rolland).

- **Identifier les espaces publics supports potentiels de convivialité et proposer des aménagements (en coopération avec les habitants) et animations particulières** dans une optique de renforcement de la qualité urbaine des quartiers, d'amélioration de la qualité de vie, de réappropriation par les habitants des espaces délaissés et afin de lutter contre les phénomènes de confiscation de ces espaces.
- **Accompagner les équipements sociaux dans leur mission de soutien à la vie sociale et associative** notamment en termes de mise à disposition de locaux, de mobilisation des habitants, de renforcement des démarches « d'aller vers » les publics éloignés, de Co construction des projets avec els habitants et de développement du pouvoir d'agir.
- **Soutenir et favoriser le développement des jardins partagés, collectifs, pédagogiques, familiaux, vecteurs de lien social et outils d'aménagement urbain et de promotion de la santé.** Cette dynamique est déjà engagée sur les cités Néréïdes – Bosquet, Escourtines et la Rouguière. Elle est en cours de conventionnement aux Caillols, en démarrage à la Valbarelle et à construire sur Airbel, et à la Cayolle (en lien avec la livraison de la future maison de quartier du Baou de Sormiou et l'aménagement de l'arrière du centre social des Hauts de Mazargues). Il conviendra enfin d'expérimenter des modèles d'agriculture urbaine vivrière (en lien avec des épiceries sociales et solidaires, par exemple celle des Escourtines).
- **Soutenir et favoriser le développement d'actions s'inscrivant au sein d'une démarche collective et redonnant la parole aux habitants :** concertation au sein du PRU, partenariat avec les CIQ, création des Conseils Citoyens, création de conseils locaux des jeunes, mise en place des Conseils d'usagers au sein des centres sociaux, développement du « pouvoir d'agir ».
- **Développer des actions innovantes d'animation des espaces publics (notamment sur les secteurs de la Cravache et du Trioulet sur lesquels les interventions sont peu développées) et soutenir celles qui sont existantes.** Une attention particulière devra être portée sur la période estivale au cours de laquelle les structures de proximité sont en grande partie fermées ce qui favorise le désœuvrement et augmente les risques de tensions. L'expérimentation menée pendant l'été 2015 sur la cité des Néréïdes est ainsi à évaluer et à développer sur les secteurs les plus tendus (Airbel, Hauts de Mazargues).

Références CDV : 1-1, 1.1.6, 1.1.7, 1.3.8, 1.2

Partenaires : GIP PV / AgAM, Ville de Marseille, GIP MRU, MPM (plan climat), Etat, Conseil départemental, bailleurs, associations locales, Education nationale, ARS

1.2 Traiter les grandes problématiques d'habitat – en particulier la situation de certaines grandes copropriétés et offrir un réel parcours résidentiel aux habitants des quartiers prioritaires.

La précarité des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune se traduit également en matière d'habitat. Malgré leur petite taille, le niveau de dégradation de certains secteurs participe à les couper de leur environnement proche.

Plusieurs copropriétés nécessitent ainsi une attention particulière (recensées dans le cadre de l'observatoire des copropriétés en difficultés) : l'Est Marseillais, la Sauvagère, Bel Ombre, la Cravache (et la Mazonode dans une moindre mesure).

Sur les quartiers d'habitat social, ce sont les enjeux de la fluidité des parcours résidentiels, du traitement de l'état général des parties communes et des espaces extérieurs et de manière générale de l'organisation de l'entretien et de la gestion du patrimoine qui devront être au cœur de l'action partenariale. Les particularités d'intervention liées à l'« émiettement » des patrimoines des bailleurs sociaux sur le site devront être prises en compte.

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention**, permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Grand Sud Huveaune (Notamment sur les sites de la Cravache et de l'Est Marseillais).
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'Agam sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndics et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc...).
- **Identifier avec les bailleurs les patrimoines critiques et les opérations de réhabilitation prioritaires**, en intégrant les besoins en matière de lutte contre la précarité énergétique et de réappropriation des espaces extérieurs (sensibilisation, information, formation), afin d'en faire des vecteurs de valorisation du patrimoine social et de revalorisation de l'image des quartiers.
- **Favoriser la fluidité des trajectoires résidentielles, à travers :**
 - **la diversification de l'offre de logements et le renforcement de la mixité des statuts d'habitat**, tant par la production d'une offre nouvelle au sein des grandes cités d'habitat social (produits intermédiaires notamment) que par le levier des reconstitutions hors site, en s'appuyant sur le NPRU d'Air Bel et la mise en œuvre de la future charte intercommunale de relogement.
 - **une action coordonnée en matière d'attribution des logements, pour contribuer à la diversification sur le moyen et le long terme du peuplement des habitants des quartiers du Grand Sud Huveaune**, en s'appuyant sur la Convention des attributions qui devra être définie à l'échelle intercommunale.
 - **le développement de projets de logements adaptés aux besoins en ciblant le cas échéant des publics spécifiques** (étudiants, jeunes, personnes âgées particulièrement représentées sur le territoire, etc.). L'expérience des Colocations solidaires, en direction des étudiants, qui se sont implantées sur Air Bel pourrait se développer sur d'autres patrimoines du territoire.

Référence au cadre du CDV : 3.3, 3.3.3, 1.2.5, 4.1.1, 4.1.2, 4.1.4, 4.1.8, 4.1.3, 1.2.5, 3.1.4

Partenaires : Ville de Marseille, GIP MRU, GIP PV, MPM, Etat, Conseil régional, Conseil départemental, bailleurs, CDC, ARHLM, AGAM, CAF

1.3 Utiliser la dynamique du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain d'Air Bel pour construire un véritable projet de développement intégré qui s'inscrit dans la durée

Un Programme de Renouvellement Urbain pour le quartier d'Air Bel devrait voir le jour, le site ayant été retenu au titre des quartiers d'intérêt national du NPNRU. Des études préalables ont déjà été réalisées courant 2014 – 2015 afin d'étayer la candidature du site au NPNRU et des démarches de concertation avec les habitants ont été entamées. Sur cette base, le projet à définir devra suivre une logique de « projet intégré » afin de répondre aux grands enjeux du territoire, tant dans leurs composantes de renouvellement urbain « physique » que de développement social. Dans ce cadre, pour Air Bel, les enjeux portent sur :

- la requalification et la diversification de l'habitat afin de redonner une attractivité au site
- la création de continuités publiques et une meilleure perméabilité avec l'environnement afin de permettre au quartier et à ses habitants de s'inscrire dans les dynamiques du secteur de la Vallée de l'Huveaune.

Dans ce cadre, les objectifs d'ores et déjà identifiés sont :

- la diversification (dans les formes, les statuts et le peuplement) et l'amélioration de la qualité de l'habitat sur le site (notamment dans un objectif de maîtrise des charges);
- l'amélioration et le renforcement des équipements, services et espaces publics en s'appuyant sur les potentiels du site ;
- la revitalisation des services existants dans le quartier et le développement de commerces aux entrées et abords immédiats du quartier;
- le désenclavement du quartier ;
- l'amélioration du « vivre ensemble » et le renforcement de l'attractivité du quartier ;
- la coordination de l'ensemble des interventions publiques, à des fins de cohérence et d'optimisation de leur effet levier.
- l'inscription du site dans la dynamique de renouvellement urbain de la Vallée de l'Huveaune.

Les travaux partenariaux engagés et à venir pour la définition du projet devront prendre en compte ces objectifs incontournables. Pour amorcer une dynamique de transformation urbaine et sociale sur le site, les partenaires s'engagent à actionner dès à présent des leviers d'accompagnement renforcé sur le site, en particulier sur la gestion urbaine de proximité et la participation, comme condition préalable de réussite et d'appropriation des mutations à venir.

Objectifs opérationnels :

- **Construire le NPRU d'Air Bel**, en promouvant la définition et la mise en œuvre d'un projet socio-urbain d'ensemble à l'échelle du site.
- **Anticiper le démarrage du PRU en mettant en œuvre dès 2016 une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité afin de donner rapidement des signes à la population de l'engagement des institutions et des bailleurs** (projet de gestion à élaborer en articulation avec le programme d'actions de l'abattement de TFPB) : dispositifs inter-bailleurs, aménagements transitoires, mise en place de chantiers éducatifs et d'insertion pour travailler sur l'entretien et valoriser les habitants, accueil des habitants, sensibilisation à la propreté, qualité de service aux habitants de la part des bailleurs, liens avec le contrat local de propreté de la mairie 11/12...).
- **Développer et soutenir les actions de médiation et de prévention** (médiation urbaine et sociale, actions de prévention et de sécurisation des chantiers, prévention situationnelle, liens avec CLSPD territorialisé, interventions de la ZSP sur le site), et engager une démarche collective sur la problématique des trafics en s'appuyant sur les préconisations issues de la démarche SAVIE expérimentée en 2014/2015 sur Air Bel.
- **Mettre en place un accompagnement social renforcé sur le site en mobilisant l'ensemble des partenaires** (avec notamment un travail spécifique autour de la jeunesse) dans une logique de transversalité et de décroisement des interventions et de renforcement des offres disponibles. Ce travail devra plus particulièrement porter sur :
 - l'identification des conditions de réussite éducative des enfants en type, quantité et qualité d'offre (les modes de garde sont-ils suffisamment développés, les permanences de services publics (cf. celles de la PMI) sont-elles adaptées aux besoins, comment conforter et accompagner l'ouverture de la classe d'accueil des 2 ans à l'école maternelle, Faut-il développer et mieux coordonner les différents dispositifs de soutien scolaire et d'accès à la lecture, comment expérimenter une démarche

d'accompagnement éducatif individuel pour les jeunes en situation de fragilité ?) afin de construire un plan d'actions partenarial.

- le soutien et le renforcement des dispositifs d'accès à l'emploi : permanences d'accompagnement et d'orientation, passerelles vers la formation, mobilisation du réseau des entreprises de la Vallée de l'Huveaune pour permettre un accès facilité aux stages de 3e..., mobilisation des engagements du Conseil Régional sur l'accès aux formations... Un important travail de sensibilisation et d'information sur les dispositifs existants est primordial (certains dispositifs sont très peu sollicités aujourd'hui).
- le renforcement de l'animation sociale de proximité, particulièrement en direction des jeunes : soutien aux initiatives des habitants et des structures locales, travail sur l'image du quartier (dedans/dehors) afin de lutter contre la stigmatisation très forte d'Air Bel sur l'ensemble du quartier.
- **Favoriser la participation des habitants en s'appuyant sur les dynamiques existantes et sur le Conseil Citoyen**, afin notamment de réinvestir de manière positive les espaces publics, de travailler sur les locaux associatifs du quartier, de valoriser l'histoire et l'image du quartier auprès des secteurs environnants, des habitants eux-mêmes et des entrepreneurs, de créer des jardins collectifs et/ou partagés (par exemple sur le site en contrebas de l'ancienne Marylise), et d'étudier l'opportunité de créer un Conseil Local des Jeunes...
- **Développer des actions de développement économique en lien avec les grands chantiers en cours et à venir sur ce secteur** (Programme de renouvellement urbain, L2) et les besoins en termes de commerces de proximité notamment en repérant des potentialités foncières et en mobilisant et en communiquant sur les nouvelles exonérations fiscales.
- **Anticiper dès à présent les opportunités du NPRU en matière d'emploi**, de manière à faire jouer à plein les leviers de la clause d'insertion au service de l'insertion des habitants du quartier.
- **Utiliser le levier du programme de renouvellement urbain pour lancer une réflexion spécifique sur les déplacements doux sur le site et les connections avec les quartiers proches** (liaisons avec les collèges et le lycée de rattachement par exemple).
- **Contribuer au développement du partenariat institutionnel et opérationnel entre les acteurs de la Promotion de la santé, de l'habitat, de l'urbanisme et de la cohésion sociale**. Le site pourrait ainsi être un lieu d'expérimentation pour la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation d'Impact en Santé (EIS) comme outil d'aide à la décision sur les projets ayant un impact en termes de santé publique.

Référence au cadre du CDV : 3.1.1, 3.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.1.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.5, 1.3.4, 1.3.6, 1.3.7, 1.4.9, 3.1.2, 3.1.3, 6.6.1, 6.4.1, 6.4.2, 6.6.3, 6.6.4

Partenaires : GIP PV, Ville de Marseille, MPM, Etat, bailleurs, Conseil départemental, GIP MRU, Mairie de secteur, EPARECA, CDC

1.4 Maintenir et/ou renforcer les dynamiques (sociales, de gestion...) mises en place lors du PRU des Hauts de Mazargues afin de maintenir un niveau de qualité de vie satisfaisant pour les habitants

Le projet de renouvellement urbain des Hauts de Mazargues est le dernier projet conventionné sur Marseille (en octobre 2011), pour un coût global qui s'élève à 70 millions d'euros. Il se met en œuvre sur un territoire d'intervention aux problématiques urbaines et sociales marquées et vise à remettre du lien entre les sous-ensembles qui le composent et qui sont caractérisées par un certain morcellement. Les objectifs exprimés du PRU sont ainsi de raccrocher le territoire au reste de la ville et d'impulser un schéma d'intervention urbaine à moyen/long terme en profitant de l'arrivée du boulevard urbain sud et du parc national des

Calanques pour désenclaver, équiper et initier la mixité dans ce quartier. Ils se sont concrétisés ces dernières années via des interventions lourdes sur les espaces publics, la requalification/renouvellement de 1322 logements, la clarification de la gestion des espaces, la démolition/reconstruction de 34 logements sociaux du Hameau des Pins et la création d'équipements publics (stade Rouvier, Maison de quartier du Baou de Sormiou, Parc Ludico Sportif, Parc de la Jarre...). L'élaboration d'un Plan Stratégique Local (PSL) apparaît à ce jour comme un levier fort pour conforter et maintenir les fondamentaux du Programme de renouvellement urbain, sur ce territoire qui va encore connaître des interventions urbaines dans le cadre de la fin du PRU mais qui ne bénéficiera pas du NPNRU. Il s'agira ainsi, en s'appuyant également sur l'avenant de clôture (prévu pour novembre 2015), de poursuivre la mobilisation collective et de tirer pleinement parti des points d'appui environnants pour accompagner la trajectoire de « retournement » du quartier : (Parc National des Calanques, BUS,...).

Objectif opérationnel :

- **Elaborer le Plan Stratégique Local (PSL) du PRU des Hauts de Mazargues, et assurer son financement**, afin de définir collectivement les conditions de pérennisation des investissements réalisés (Parc ludico-sportif, stade Rouvier, Maison de quartier du Baou, Théâtre du Centaure, Coulée verte...) et du maintien de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants. Il formalisera les engagements des différents partenaires dans le maintien de leur mobilisation au-delà de la fin des chantiers contractualisés dans le cadre du PRU (notamment en termes de gestion, d'amélioration de l'image du quartier, d'accompagnement et de soutien aux dynamiques sociales...), et pourra s'appuyer sur les référentiels de la labellisation « Eco-Quartier ». Il devra prendre en compte, de manière incontournable, les leviers et modalités pour :
 - assurer la continuité du PRU par une démarche éco-quartier dont la labellisation constituerait la formalisation de l'ambition collective (acteurs publics et privés) pour l'ensemble du secteur.
 - prendre en compte les équipements ou les espaces qui n'ont pas bénéficié des travaux du PRU pour finaliser un projet urbain complet (écoles à diagnostiquer, centre social et abords extérieurs, bâtiment ex SCOC, place Vaucanson...).
 - accompagner et soutenir la dynamique d'animation locale (fédération des associations, développement de jardins partagés, animations sur l'espace public...) et la mise en service des nouveaux équipements.
 - favoriser la participation des habitants en s'appuyant sur les dynamiques existantes (café chantier, dispositif de prévention et de lutte contre la précarité énergétique...) et en s'appuyant sur le nouveau Conseil Citoyen, afin de réinvestir de manière positive les espaces publics, de travailler sur les locaux associatifs du quartier, de valoriser l'histoire et l'image du quartier, etc.
 - poursuivre et développer les actions de gestion urbaine et sociale de proximité mise en place dans le cadre du PRU. Notamment maintenir les dynamiques partenariales, de travail en réseau et les démarches mises en place au titre de l'Eco Quartiers, en lien avec le parc national des Calanques.
 - Maintenir le niveau de coopération avec l'ensemble des bailleurs du site.
 - réaliser une étude de prospective économique ayant pour objectif le développement de nouvelles activités sur le site ou à proximité (la Jarre), vecteur de mixité fonctionnelle, d'emploi pour les habitants des QPV, mais aussi de sens en lien avec la démarche éco-quartier (environnement, économie sociale et solidaire, construction durable).
 - proposer un accompagnement social renforcé des familles faisant suite aux améliorations de l'habitat et permettant un bon usage des logements (travail actuellement en cours sur le secteur du Hameau des Pins faisant suite à sa future démolition puis reconstruction).

- mobiliser les acteurs des transports pour améliorer les dessertes du secteur (tant en termes de fréquence que d'installation de mobilier urbain – par exemple : pas d'abribus à l'arrêt de la Cayolle), et expérimenter de nouveaux modes de déplacements, tels que les circulations douces en lien avec l'éco quartier, les collectifs de transports, etc.

Référence au cadre du CDV : 1.3.1, 1.2.3, 1.2.5, 3.1.3

Partenaires : Ville de Marseille, MPM, Etat, Conseil départemental, bailleurs, CDC, GIP MRU, GIP PV, CAF, bailleurs

1.5 **Accompagner l'amélioration de la gestion urbaine de proximité dans le cadre des programmes d'actions TFPB des bailleurs sur les sites hors PNRU et intégrer les problématiques de santé liées à l'environnement à ces démarches.**

Pour les quartiers du Grand Sud Huveaune qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, le développement de démarches de Gestion Urbaine de Proximité peut être un des axes pour le maintien et le renforcement de l'attractivité de ces secteurs et une réponse aux préoccupations des habitants. La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit être appréhendée de manière très fine afin de permettre une gestion renforcée et/ou adaptée. Sur le territoire du Grand Sud Huveaune, les efforts en matière de gestion urbaine de proximité devront viser en particulier les quartiers en renouvellement urbain, notamment grâce à la mise en œuvre par les bailleurs d'un programme d'actions triennales d'amélioration de la gestion en contrepartie de l'abattement fiscal de TFPB. Mais plusieurs autres outils ou démarches pourront également être mobilisés et déployés sur les quartiers hors PRU : des diagnostics en marchant (Saint Thys), la charte locale de propreté de MPM (sur les 11e et 12e arrondissements), les chantiers d'insertion (Néréïdes), les GPS, la médiation sociale et urbaine (sur le modèle de l'action qui est expérimentée à Airbel), etc.

Objectifs opérationnels :

- **Identifier les priorités d'amélioration de la gestion urbaine pour favoriser la mise en œuvre d'une démarche projet interbailleurs sur le territoire.** Des besoins sont aujourd'hui identifiés sur la Rouguière, les Caillols – La Moularde, Saint Thys (démarche démarrée à développer), Les Néréïdes, la Sauvagère et la Cravache.
(Priorité 2 en fonction de l'ingénierie qu'il sera possible de dégager sur ces questions et de l'identification avec les bailleurs des sites prioritaires).
- **Favoriser l'exploration, l'analyse et l'action sur les facteurs de l'environnement local pouvant avoir un impact sur la santé des habitants notamment dans le cadre de la mise en œuvre de démarches de gestion urbaine de proximité.**

Référence au cadre du CDV : 1.2.5, 1.2.2

Partenaires : GIP PV, Etat, bailleurs, Ville de Marseille, MPM, bailleurs, ARS.

1.6 **Développer des démarches de Gestion Urbaine de Proximité hors PRU**

Pour les quartiers du Grand Sud Huveaune qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, le développement de démarches de Gestion Urbaine de Proximité peut être un des axes pour le maintien et le renforcement de l'attractivité de ces secteurs et une réponse aux préoccupations des habitants. La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit être appréhendée de manière très fine afin de permettre une gestion renforcée et/ou adaptée. Sur le territoire du Grand Sud Huveaune, les efforts en matière de gestion urbaine de proximité devront viser en particulier sur les quartiers en renouvellement, mais plusieurs outils pourront être mobilisés et déployés sur les quartiers hors PRU : diagnostics en marchant (Saint

Thys), charte locale de propreté de MPM (sur les 11e et 12e arrondissements), chantiers d'insertion (Néreiðes), abatement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), médiation sociale et urbaine (sur le modèle de l'action qui est expérimentée à Airbel), etc.

Objectifs opérationnels :

- **Poursuivre et développer les actions de gestion urbaine et sociale de proximité sur des sites à prioriser en fonction des diagnostics territoriaux** (expertise à mener avec les différents bailleurs). Des besoins sont aujourd'hui identifiés sur la Rouguière, les Caillols – La Moularde, Saint Thys (démarche démarrée à développer), Les Néreiðes, la Sauvagère et la Cravache. (Priorité 2 en fonction de l'ingénierie qu'il sera possible de dégager sur ces questions et de l'identification avec les bailleurs des sites prioritaires).
- **Développer des actions permettant l'amélioration du tri et du réemploi sur les sites.**

Référence au cadre du CDV : 1.2.5, 1.2.2

Partenaires : GIP PV, Etat, bailleurs, Ville de Marseille, MPM, bailleurs

1.7 Développer des réponses innovantes en matière de mobilité pour favoriser l'ouverture des quartiers prioritaires vers le reste de la ville

Les enjeux d'accessibilité des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune sont relativement contrastés, certains disposant de bonnes liaisons en transports en commun (tramway pour Air Bel et Les Caillols) et d'autres souffrant d'un enclavement certain (La Soude-Bengale, La Cayolle, Les Escourtines). La morphologie de ces territoires, notamment autour de la Vallée de l'Huveaune, se caractérise également par de grandes coupures urbaines qui rendent difficiles les relations d'une rive à l'autre de l'Huveaune (voies ferroviaires, fleuve, autoroute). Par ailleurs les partenaires du contrat de la ville ont constaté que malgré son renforcement récent, l'offre ferroviaire présente sur la vallée de l'Huveaune est aujourd'hui peu utilisée par les habitants (gares de La Pomme, Saint-Marcel, La Penne-sur-Huveaune), bien qu'une nouvelle gare (La Barasse) vienne pourtant de voir le jour.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des solutions innovantes de mobilité (logique de collectifs de transports plus que de transports collectifs, transport à la carte, co-voiturage...)**, pour pallier à la faiblesse des infrastructures de transport prévues sur certains sites dans les années à venir.
- **Identifier avec les partenaires concernés les raisons du faible recours au réseau ferroviaire par les habitants et dégager des pistes d'amélioration pour augmenter l'utilisation du service** (cf. conclusions du Schéma de cohérence de la Vallée de l'Huveaune en matière de lisibilité de la tarification, de l'information sur l'offre ferroviaire, de fréquence, d'accès aux gares et de stationnement à proximité, de qualité de service, etc.).
- **Identifier en lien avec la RTM (qualité de service : fréquences, amplitudes...) et MPM (étude déplacement à mener avec MPM dans le cadre du Plan Climat), les leviers prioritaires pour favoriser les liaisons** : entre les zones d'habitat et les zones d'emploi (Vallée verte...) du secteur, et depuis et vers les équipements culturels, sportifs, sociaux, scolaires (Bibliothèque de la Grognerde, accès aux collèges, etc).
- **Développer des modes de transports doux et leur adjoindre des services adaptés tels que des vélos en libre-service** (cf. actuellement jusqu'à la Soude, à développer jusqu'à la Cayolle et l'entrée du parc national des Calanques, à envisager tout le long de la vallée de l'Huveaune), des aires de stationnement (notamment aux abords des pôles de transports (cf. métro la Fourragère, Dromel...), des pédibus (cf. expérience du Trioulet à développer pour les accès à l'école).
- **Développer et soutenir des initiatives facilitant le déplacement des personnes en parcours d'insertion (recherche d'emploi ou de formations, suivi d'une action**

d'insertion ou de formation), telles que les auto-écoles sociales, en s'appuyant sur des expériences locales mises en place sur le territoire et qui pourraient être développées (par exemple, les navettes du Rugby Club de la Vallée de l'Huveaune pour amener les enfants d'Air Bel sur les stades de Rugby de la Millière, l'Unité Méditerranéenne de Nutrition qui va chercher ses patients à des points de RDV, ou encore les navettes mises en place par la Vallée Verte pour accompagner les salariés du site aux pôles de transports...).

Référence au cadre du CDV: 5.7, 5.10,

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, MPM, (plan climat et ITI) Ville de Marseille, Etat, RTM, SNCF, Centrales de mobilité, Conseil régional, Conseil départemental.

1.8 Valoriser le patrimoine naturel et culturel du secteur, comme outil de lien social et facteur de rayonnement

Le Grand Sud Huveaune est le territoire marseillais sur lequel le potentiel de valorisation du patrimoine naturel est le plus important. En effet, certains des quartiers prioritaires du territoire sont situés à proximité du Parc National des Calanques (la Cayolle, mais aussi Château Saint-Loup, Saint-Thys, la Valbarelle, les Néréïdes-Bosquet via le massif de Saint-Cyr), du fleuve côtier l'Huveaune ou de sites archéologiques importants (Saint Marcel...). Ce sont des éléments structurants du territoire. Le Schéma de référence de la Vallée de l'Huveaune a ainsi identifié l'aménagement des berges de l'Huveaune et l'accès au parc national via la Vallée de l'Huveaune comme l'une des priorités en matière d'aménagement.

D'ores et déjà un partenariat étroit est engagé entre l'Etat et le Parc pour faire de celui-ci une ressource de mobilisation d'actions co-construites à destination des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (tant en termes d'emploi, de réussite éducative et de sensibilisation à l'environnement, que de mobilisation des habitants dans des démarches participatives). Pour poursuivre et conforter ces dynamiques, le partenariat s'engage à développer les actions permettant de tirer parti du patrimoine du Grand Sud Huveaune et de mieux en faire bénéficier les quartiers prioritaires et leurs habitants.

Objectifs opérationnels :

- **Conforter et développer des actions partenariales favorisant l'appropriation du Parc National des Calanques par les habitants**, tant du côté du 9^{ème} arrondissement que du côté du massif de Saint-Cyr (valorisation nécessaire de l'entrée située à la Barasse, démarrage d'un sentier de grande randonnée, actions de sensibilisation en direction des écoles et des équipements sociaux) en s'appuyant sur la dynamique impulsée par l'Etat.
- **Favoriser la connaissance du patrimoine historique et culturel du territoire par les habitants en s'appuyant sur les ressources et équipements existants** (Carré Culture, différents festivals, Château de la Buzine, MAC, Ballet national de danse, bibliothèques, théâtre du Centaure...)
- **Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine naturel et culturel du secteur afin d'en faire un atout en termes de développement** (touristique, économique...) **et de changement de l'image des quartiers prioritaires**, en mobilisant les partenaires concernés (cf. accès du GR13 depuis la gare de la Barasse et la cité des Néréïdes Bosquet ou depuis la Cayolle) et en travaillant aux questions de l'interface accueil / parking / orientation / informations aux publics
- **Sensibiliser au respect et à l'entretien de l'environnement tous les publics (et notamment les plus jeunes) dans une logique d'éco-citoyenneté** (sensibilisation à la propreté, soutenir à l'implantation de ruchers sur les Hauts de Mazargues en lien avec le Parc National des Calanques). Une attention particulière sera portée sur les actions de prévention des risques incendie en raison du contexte particulièrement sensible de certains sites (Valbarelle, Néréïdes – Bosquet, Airbel).

Références au CDV: 5.7, 5.10

Partenaires : PNC / Etat / GIP PV, MPM (Plan Climat), Ville de Marseille, Conseil régional, Conseil départemental / tissu associatif, Parc National des Calanques

2 Développer des actions adaptées et faciliter l'accès des habitants aux services (santé, accès aux droits, culture...), en renforçant la mise en réseau des acteurs et l'animation territoriale

Le morcellement des quartiers sur le Grand Sud Huveaune constitue une difficulté intrinsèque pour l'action publique sur le secteur. Répartis sur un territoire couvrant quatre arrondissements, les quartiers prioritaires ne font pas « masse », leurs difficultés sont moins réparables et leur petite taille justifie rarement une intervention spécifique du droit commun. Ces caractéristiques militent pour le déploiement de pratiques d'intervention adaptées.

2.1 Adapter l'intervention sociale à des micro-poches de grande précarité en développant l'animation territoriale et la mise en réseau des acteurs.

Les quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune sont constitués de poches de précarité isolées, à l'écart des dynamiques du secteur et sont peu perméables à leur environnement. Ce fonctionnement freine l'appropriation par les habitants de l'offre disponible dans leur environnement proche. Dans ce contexte urbain et social il est indispensable de conforter et développer les relais locaux pour développer l'action publique dans ces poches de précarité et viser la mise en réseau et l'animation d'actions mutualisées à l'échelle de bassins de vie.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place des instances de travail partenarial à l'échelle de bassins de vie** afin de mutualiser les réflexions, le développement des actions et fédérer les partenaires du Contrat de Ville sur des échelles cohérentes et dans lesquelles ils puissent se retrouver.
- **Poursuivre la démarche Atelier Santé Ville, permettant la mobilisation et coordination des acteurs du territoire autour de priorités locales** et partagées de Santé Publique/de réduction des inégalités de santé
- **Mener un état des lieux de l'offre sociale, culturelle... existante pour identifier les actions à conforter, les manques et les opportunités à développer afin d'améliorer la couverture territoriale** des interventions des partenaires du Contrat de Ville.
- **Assurer une meilleure identification par les habitants des services de proximité existants à travers une information adaptée.**
- **Travailler à la redéfinition de la cartographie d'intervention des équipements sociaux** (travail en cours de la direction de l'action sociale de la ville de Marseille) pour permettre une couverture géographique cohérente sur l'ensemble du territoire (cf. problématique du centre social de Hauts de Mazargues, fermeture annoncée de certaines structures bénéficiant d'un ½ agrément de la CAF : Les Lierres et Château Saint Loup).
- **Soutenir les petites associations locales et favoriser l'intervention de nouveaux opérateurs là où les relais associatifs et les interventions du droit commun sont peu présents** (ex : Les Caillols - La Moularde, La Cravache - Trioulet...).

Références au CDV : 1.3.1, 1.3.2, 1.3.5, 1.3.7, 1.3.8, 1.5.3, 1.5.4

Partenaires : Ville de Marseille, AgAM., GIP PV, GIP MRU, MPM, Etat, Conseil départemental, CAF, ARS, équipements sociaux

2.2 Renforcer l'accès aux droits des publics les plus fragiles

Au regard du constat posé sur le territoire du Grand Sud Huveaune (éloignement géographique, importance des personnes isolées – notamment des personnes âgées, fragilité des revenus, etc.), le soutien aux mécanismes de solidarité, de lutte contre les discriminations et les stéréotypes, de renforcement du lien social sont déterminants sur ce territoire. La mobilisation du droit commun reste un enjeu primordial sur cette question d'accès aux droits.

Malgré des initiatives déjà existantes (plateforme de services publics sur le 11^e arrondissement, permanences juridiques et sociales au sein des équipements sociaux, points d'appui aux étrangers...) qui ont prouvé leur nécessité et leur efficacité, il apparaît essentiel de pouvoir développer ce maillage sur l'ensemble du territoire ainsi que de nouvelles initiatives.

Objectifs opérationnels :

- **Maintenir, développer, mettre en cohérence des actions facilitant l'accès aux droits** (point information service public, permanences juridiques, points d'appui aux étrangers, PMI, MDS, présence de services publics sous forme de permanences, point écoute santé, PAEJ, Médiation Santé...) dans une optique de meilleure répartition territoriale.
- **Prévenir et lutter contre les discriminations** (liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe et à l'origine ethnique) dont les habitants du territoire peuvent être victimes.
- **Accompagner la plateforme de Services Publics pour renforcer son intervention d'accompagnement à l'ensemble des démarches administratives sur le secteur.** Le développement de conventionnements opérationnels avec les principaux services publics sera à rechercher.
- **Accompagner les habitants dans l'accès aux droits de santé par l'amélioration de la connaissance de ces droits** (et sur leurs conditions d'accès) par les publics et les des acteurs de première ligne qui les accompagnent, le développement de la médiation santé, le développement des conventions CPAM /structures de proximité, ...
- **Renforcer l'offre de prévention, d'éducation pour la santé et de soins de premier recours**, notamment sur Airbel, la Rouguière pour les soins de 1^{er} recours, où des lacunes sont très largement identifiées et des dynamiques peuvent être accompagnées : Association des professionnels du centre médical d'Airbel, collectif de travail Pharmacie/cabinet infirmier de la Rouguière. Et ce, en assurant des conditions d'accès favorables à cette offre.
- **Veiller à soutenir la déclinaison du Plan Local de Santé Mentale sur le territoire :** actions de dé-stigmatisation, actions de formation et de soutien des acteurs de 1^{ere} ligne (pas de parenthèse, merci), Réseau Santé Mentale et Logement des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, renforcement du partenariat avec l'AP-HM pour la déclinaison de la démarche Réseau Santé Mentale et Logement sur les 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements.
- **Identifier avec les bailleurs et dans les grandes copropriétés du territoire s'il existe des problématiques spécifiques liées au vieillissement, à l'isolement ou au handicap** (notamment sur le maintien dans le logement).

Références au CDV : 7.1.2, 7.1.5, 7.2.1, 7.2.2, 7.3.1, 7.3.4, 7.3.5

Partenaires : GIP PV, Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, ARS, VDM, CPAM, CD, APHM, Bailleurs, CAF, associations

2.3 Faire de l'accès à la lecture un axe structurant de développement du territoire

Le réseau des bibliothèques sur le territoire du Grand Sud Huveaune est assez pauvre et l'accès aux équipements compliqué pour une grande partie des habitants. Dans ce contexte, une véritable dynamique de réseau entre acteurs autour du livre et de la lecture s'est développée depuis quelques années sur la Vallée de l'Huveaune. L'expérimentation menée sur le site d'Air Bel où le livre s'implante dans différentes structures (crèches, écoles, Espace lecture, PMI..) pour être présenté et proposé à tous les publics pourrait être déployée sur d'autres sites.

L'enjeu est de diffuser cette dynamique au cœur des cités du territoire (cf. démarrage en septembre 2015 d'un point lecture à la Rouguière, démarches de lecture initiées par les professionnels du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et du Réseau des Assistantes Maternelles (RAM) de la Soude), afin de faire de la lecture publique une priorité en raison de son impact dans les apprentissages, dans la réussite scolaire, mais également dans l'ouverture au monde qu'elle permet.

Objectifs opérationnels :

- **Développer le réseau des bibliothèques en lien avec les objectifs de couverture territoriale énoncés dans le contrat Territoire Lecture** (projet de création vers les Caillols), soutenir et conforter les structures existantes (cf. la bibliothèque de la Capelette).
- **Développer (pour Bonneveine) et conforter (pour la Grognarde) les coopérations avec les équipements existants** : mise à disposition de livres, animations décentralisées, organisation de bibliothèques de rue, bibliothèque itinérante.... De manière générale : communiquer sur l'offre existante et l'existence de ces équipements.
- **Soutenir et renforcer les actions favorisant l'apprentissage de la lecture dès le plus jeune âge, en développant des points lecture dans les lieux fréquentés par les enfants** (PMI, exemples du point lecture installé au centre social de la Rouguière et constitution d'une équipe projet autour de la lecture associant tous les acteurs concernés (école, crèche...) et de l'initiative des bébés lecteurs portés par le RAM des Calanques). Une attention devra être portée au site de la Cayolle en lien avec la mise en service de la nouvelle maison de quartier du Baou de Sormiou.

Références au CDV : 1.4.2, 6.6.3

Partenaires : Ville de Marseille, DRAC, Conseil Départemental, CAF 13, GIP PV

3 Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes du territoire

Globalement la situation de la jeunesse sur ce territoire est moins précaire que sur les autres territoires prioritaires de Marseille. Les collèves, relativement plus mixtes que sur d'autres sites, ne bénéficient pas du label REP + mais du label REP, ce qui a permis aux écoles de rattachement, socialement très défavorisées et sans aucune mixité sociale (Air Bel, La Sauvagère, La Soude, La Cayolle...) de conserver des moyens supplémentaires.

Cette cartographie particulière de la géographie prioritaire de l'Education nationale explique également qu'aucun accompagnement spécifique n'est disponible pour les collégiens issus des quartiers prioritaires (le dispositif du PRE s'arrête ainsi à l'entrée en 6e pour les jeunes d'Air Bel et de la Soude / La Cayolle).

3.1 Accompagner et soutenir les citoyens de demain

Les ressources et potentiels que représentent les jeunes sont insuffisamment valorisés. Ils sont souvent abordés sous l'angle des « problèmes » qu'ils peuvent représenter. Le Contrat de Ville intercommunal pose l'ambition de changer de paradigme, de posture et de placer les jeunes comme acteurs des projets qui les concernent, de travailler à une meilleure coordination des actions dans une optique de prise en compte globale des jeunes. Cet enjeu est essentiel pour les quartiers prioritaires territoire du Grand Sud Huveaune, comme pour les autres territoires concernés par le Contrat de Ville.

Objectifs opérationnels :

- **Mobiliser, soutenir l'ambition les jeunes sur leur propre devenir et sur le devenir de leur quartier**, valoriser leur réussite, développer leur engagement et faire entendre leur

expression particulièrement sur les sites d'Air Bel et des Hauts de Mazargues. Cela passera notamment par :

- **la constitution d'instances citoyennes dans lesquelles les jeunes aient toute leur place** (développement de conseils locaux des jeunes en lien avec la mise en place du Conseil Citoyen, etc.).
- **le soutien à l'élaboration de projets portés par les jeunes sur leur propre image**, l'image de leur quartier, leur valorisation et qui permettent en parallèle de renforcer leur esprit critique et leur autonomie.
- **Profiter de la proximité du parc national des Calanques et des partenariats en cours de développement pour développer** en direction des publics jeunes et enfants des actions de sensibilisation à l'environnement, à l'éco-citoyenneté...
- **Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs et expériences à l'extérieur de leur quartier** (service civique, BAFA, projets de mobilité internationale...) en développant les expériences déjà en cours sur le territoire (cf. Trioulet Sévigné) et en développant de nouvelles actions sur des sites à identifier.
- **Soutenir les actions de lutte contre les discriminations à l'intention des jeunes** (respect filles-garçons, égalité femmes-hommes, lutte contre les stéréotypes...). Actions à conforter sur Air Bel, les Caillols, la Capelette, la Rouguière et la Valbarelle et à développer sur le 9e arrondissement.
- **Sensibiliser et de former les professionnels et mettre à la disposition des jeunes toute l'ingénierie nécessaire pour développer leur autonomisation**, mettre en valeur leurs richesses, leurs potentiels, comme condition préalable de réussite des actions mentionnées ci-avant.

Référence CDV : 6.2.2, 6.2.3, 6.2.1

Partenaires : ARDL, Etat, Ville de Marseille, CAF 13, Fédérations d'éducation populaire, Conseil Régional, Conseil Départemental, GIP PV

3.2 Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes

L'éducation des enfants et des jeunes exige une approche globale et transversale dans la mesure où elle doit prendre en compte une pluralité d'intervenants et de champs d'interventions souvent très segmentés. L'enjeu de cet axe est donc bien de travailler sur le décloisonnement des interventions, le renforcement des coopérations entre les différents acteurs de la communauté éducative, mais aussi de donner des repères positifs et valorisants aux enfants et aux jeunes des territoires du Grand Sud Huveaune.

Objectifs opérationnels :

- **Formaliser une instance de suivi et d'animation spécifique avec les acteurs concernés afin d'établir de manière collective et partagée un projet « Enfance – Jeunesse »**, en articulation avec les actions conduites en temps scolaire. Identifier les sites prioritaires sur lesquels cette instance devra se mettre en place.
- **Mettre en place une expérimentation sur les collèves scolarisant les enfants d'Air Bel, de la Cayolle et de la Soude afin qu'ils puissent continuer à être accompagnés de manière globale au-delà de la 6e.**
- **Identifier, si cela s'avère pertinent, de nouveaux sites prioritaires avec l'Education nationale pour l'ouverture de classes de « toute petite section », destinées à favoriser la socialisation des enfants dès 2 ans en amont de l'entrée à l'école** et permettant de renforcer la relation parents/école. Ce travail pourra se faire en s'appuyant sur les retours d'expériences des écoles d'Airbel, de la Soude et des Calanques où le dispositif a été mis en place.
- **Soutenir le développement des micro-crèches**, particulièrement adaptées au contexte socio-urbain du Grand Sud Huveaune.

- **Soutenir les associations de parents, les parents dans leur fonction parentale et dans leur implication dans la scolarité de leurs enfants**, à travers la création de lieux de rencontres des parents (café école, lieux d'Accueil Enfants Parents...).
- **Développer en lien avec les écoles les actions de formation sociolinguistiques centrées sur les problématiques d'éducation, de soutien à la scolarité, à la fonction parentale.**
- **Favoriser l'appétence scolaire en développant notamment l'offre de soutien à la scolarité pour les collégiens et les lycéens** (soutien par les pairs, approche globale et individualisée) et en « raccrochant » les élèves les plus en difficultés via des dispositifs de lutte contre l'exclusion scolaire (mobilisation de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs - PSAD).
- **Développer une stratégie de présence sur les quartiers en termes d'activités culturelles, sportives et de loisirs en veillant à diversifier les propositions afin que tous les publics s'y retrouvent (et notamment les filles et les jeunes filles)**, en identifiant les sites prioritaires et en confortant les dynamiques existantes.
- **Travailler à l'amélioration de l'image de certaines écoles**, telles que l'école des calanques qui subit un évitement scolaire particulièrement prégnant et préoccupant.

Références CDV : 6.1.2, 6.4, 6.6.1, 6.6.4

Partenaires : la Ville de Marseille, l'Etat, Conseil Départemental, Conseil Régional, CAF 13, GIP PV, ARS

3.3 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes et prévenir les inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge

Les inégalités sociales de santé proviennent notamment d'expositions multiples et différentielles à certains risques dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

En partant de ce postulat, le travail d'élaboration du Plan Local de Santé Publique du Grand Sud Huveaune a permis d'identifier des problématiques et de publics sur lesquels il est prioritaire d'agir :

Les parents et les familles : certaines étapes de la vie sont repérées comme des moments clés permettant de questionner et favoriser l'inscription ou le maintien des individus dans un parcours de santé : la grossesse et l'arrivée d'un nouveau né, la survenue de fragilités socio-économiques, socio-psychologiques, de problématiques de santé.

Les enfants et les jeunes en raison d'habitudes et comportements peu favorables à la santé en matière de nutrition, de rythme de vie, de santé bucco-dentaire, d'adoption de comportements à risques, de représentations sur les question de genre et de vie affective et sexuelle et d'une méconnaissance des droits de santé et des recours à ces droits.

Les ressources de prévention et de santé : des actions de prévention et d'éducation pour la santé peu visibles, des ressources de prévention et de prises en charge insuffisantes au regard des besoins identifiés sur le territoire, la nécessité de renforcer la mise en lien et la coordination des différentes institutions et acteurs œuvrant sur les déterminants de santé des jeunes.

L'isolement et la fragilité de nombreuses familles (dont des familles monoparentales) qui doivent faire face à plusieurs difficultés qui parfois se combinent : précarité, souffrances psychosociales, troubles psychiatriques, violences, etc.

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer le suivi et l'accompagnement des familles accueillant un enfant et renforcer et adapter les dispositifs et les actions de promotion de la Santé Périnatale (PMI...).**

- **Soutenir et développer les actions d'éducation pour la santé dans et hors l'école** (école/collège/lycée).
- **Renforcer l'offre de premier accueil d'écoute et d'orientation pour les jeunes en difficultés (mal-être, difficultés scolaires, sociales, d'insertion, ...) et les parents**, à travers le développement d'un service de type PAEJ.
- **Développer et renforcer les compétences psychosociales des enfants des jeunes et des parents.**
- **Soutenir les professionnels de première ligne pour les aider à mieux accompagner les enfants, les jeunes et les parents qu'ils accueillent/ accompagnent dans la promotion de la santé** (réseau santé jeunes, action de formation et d'analyse de la pratique, etc.).
- **Définir une stratégie (locale et interinstitutionnelle) de prévention des conduites addictives et renforcer l'accompagnement des professionnels relais de proximité dans la construction de projets de prévention de ces conduites.**

Référence CDV : 6.3.1, 6.3.2

Partenaires : Ville de Marseille, Etat, ARS, Education nationale, Associations, GIP PV, Conseil Départemental

4 Connecter les quartiers prioritaires et leurs habitants à la dynamique économique du territoire

Le territoire très étendu du Grand Sud Huveaune compte des espaces économiques d'échelle métropolitaine comme la Vallée de l'Huveaune, deuxième polarité économique marseillaise (37 000 emplois), le Pôle Prado – Capelette, ou encore le Technopôle de Luminy. Toutefois, ces polarités d'activités ne s'adressent aujourd'hui qu'à la marge aux habitants des quartiers prioritaires, quand bien même ces derniers résident parfois à proximité directe des emplois proposés. Il s'agit dès lors de créer les conditions pour mieux faire bénéficier les habitants des dynamiques économiques du territoire, à travers deux principes qui doivent guider l'action à destination des quartiers du Grand Sud Huveaune et de leurs habitants :

- la valorisation du potentiel humain des quartiers prioritaires auprès du monde économique du territoire,
- le soutien aux dynamiques endogènes et à l'entrepreneuriat des habitants des quartiers du Grand Sud Huveaune.

4.1 Mieux faire bénéficier le public jeune de la dynamique économique du territoire

Si les territoires du Grand Sud Huveaune sont inclus dans le 2e pôle économique de la ville de Marseille, leurs habitants et notamment les jeunes en profitent peu. Les problématiques de mobilité (notamment pour les Hauts de Mazargues), d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, de niveau de formation et qualification, en sont les principales raisons. Il convient dès lors d'actionner, de manière coordonnée, des leviers en réponse à ces trois problématiques centrales, en s'efforçant de mieux mobiliser et articuler les acteurs du territoire qui ont su tisser des liens avec les jeunes et qui pour autant ne font pas partie des partenaires classiques de la politique de la ville.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des actions d'information sur les dispositifs existants, sur le monde de l'entreprise en direction des jeunes** mais aussi d'actions de valorisation du potentiel des

jeunes des sites prioritaires en direction des entrepreneurs (démarches de type « intervention sur l'offre et la demande (IOD) »).

- **Créer un groupe d'acteurs réunissant professionnels de l'insertion, entreprises, associations, jeunes, Education nationale... pour imaginer des démarches innovantes en termes d'accès à l'emploi, à la formation.**
- **Mettre en place des chantiers éducatifs, d'insertion...** qui permettent à la fois de contribuer à l'amélioration du cadre de vie, de pérenniser les investissements des PRU et sont une première étape dans le parcours professionnels des jeunes (cf. projet de création d'un chantier d'insertion autour de l'installation du Théâtre du Centaure dans le parc de la Jarre).
- **Favoriser la connaissance par les collégiens des métiers afin de sortir de la spirale du déterminisme social.** Notamment, mobiliser le réseau des entrepreneurs du territoire pour favoriser cette connaissance, les impliquer pour faciliter la recherche de stages en 3e...
- **Introduire au sein des établissements scolaires dès le collège des intervenants de milieux professionnels issus du Territoire permettant une rencontre collégiens/professionnels de différents métiers** (exemple de journée de l'emploi, forum des métiers...).
- **Soutenir les actions d'amélioration de la santé des jeunes en insertion portées par l'antenne de la mission locale :** accès aux droits de santé, accès à l'examen périodique de santé, médiation santé, accès à la prévention et aux soins, etc.

Références CDV : 6.5.1, 6.5.2, 4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6

Partenaires : GIP PV, Etat, Education Nationale, réseaux professionnels, MPM, Ville de Marseille, Conseil régional, Conseil départemental, Pôle emploi, Mission locale, MDE, ASV, ARS, CR, Mission locale de Marseille, CPAM, Organismes de formation, PAEJ

4.2 Favoriser l'insertion des habitants des quartiers prioritaires en renforçant l'accompagnement professionnel et les actions de traitement des freins à l'emploi, et en mobilisant les grands acteurs économiques du territoire

Les publics des quartiers prioritaires du Grand Sud Huveaune connaissent pour beaucoup des freins à l'emploi (niveau de formation, santé, mobilité, garde d'enfants...). Toutefois le traitement de cette problématique nécessite de penser les réponses de manière mutualisée à de plus larges échelles que les quartiers eux-mêmes et en mobilisant l'ensemble du partenariat de l'emploi. Ce travail pourra notamment se conduire dans le cadre du pilotage mis en place au titre du SPEP de MPM (Service public de l'emploi de proximité).

Objectifs opérationnels :

- **Développer des actions qui permettent aux entreprises de changer de regard sur les habitants du secteur (actions de valorisation des parcours professionnels des habitants, chantier d'insertion...) et sur les quartiers prioritaires en général et favorisent le recrutement de publics issus du territoire** (notamment lors de l'implantation d'une entreprise. cf. partenariats à mettre en œuvre pour l'agrandissement de la galerie marchande de Leclerc Sormiou ; autres projets à lister avec MPM). Identifier les signataires de la charte « entreprises et quartiers » du territoire et développer des coopérations avec eux.
- **Renforcer la présence de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires, par une optimisation de ses permanences et un accompagnement des équipements les accueillant** pour qu'elles soient appropriées le mieux possible par les habitants et optimiser sur le territoire du Grand Sud Huveaune l'augmentation du nombre de conseillers en charge de la relation aux entreprises.

- **Travailler avec Pôle emploi à l’accessibilité de ses futurs locaux à Saint Marcel, à la mise en place des conseillers «dédiés à l’accompagnement global» et à la création d’un club Ambition.**
- **Renforcer les coopérations et les articulations entre les différents acteurs de l’emploi du territoire (SPE, Mission locale, MOVE) notamment pour rendre l’offre de formation et d’emploi plus lisible et plus accessible.**
- **Améliorer l’employabilité des publics en mobilisant l’ensemble des intervenants et des actions qui participent à la levée des freins à l’emploi**, en fonction des problématiques caractéristiques des publics du territoire (modes de garde innovants, formations socio linguistiques, mobilité, santé, accès à l’outil informatique, ...).
- **Maintenir, consolider et développer les actions d’insertion par l’activité économique, en s’appuyant en particulier sur les opportunités liées à la commande publique et aux transformations urbaines**, notamment à travers :
 - l’intégration du site d’Air Bel dans les démarches de mises en œuvre des clauses d’insertion des PRU,
 - le maintien de la mobilisation (sur les emplois de GUP) sur les Hauts de Mazargues,
 - le développement des chantiers d’insertion, des actions de type TAPAJ qui pourront concourir à renforcer l’employabilité des bénéficiaires, en lien avec la dynamique des PRU d’Air Bel et des Hauts de Mazargues (cf. objectif opérationnel 1.1).
 - le maintien des chantiers d’insertion existants et financés par les services de droit commun en lien avec 13 Habitat et le Parc National des Calanques sur les sites des Néréides Bosquet et du Parc National.
- **Mobiliser le tissu entrepreneurial du territoire pour développer des actions de sensibilisation au monde de l’entreprise, de connaissance et de découverte des métiers, de formation aux savoirs être...** (touchant des publics au-delà des jeunes ciblés par les actions de l’orientation 4.1).
- **Communiquer et informer via de nouveaux relais associatifs, institutionnels, privés, chambres consulaires, groupements d’entreprises ...- sur les opportunités d’emploi local et les besoins en main d’œuvre** : emplois porteurs, secteurs qui recrutent, sur le renforcement du nombre de contrats d’apprentissage et de contrats en emplois d’avenir dans les quartiers.
- **Développer et soutenir les initiatives facilitant le déplacement des personnes en recherche d’emploi et/ou de formation** (cf axe sur la mobilité ci-dessus).

Référence CDV : 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5, 2.2.7, 2.2.9

Partenaires : GIP PV – Pôle emploi, équipements sociaux, Etat, MPM, Ville de Marseille

4.3 Soutenir les dynamiques économiques endogènes du territoire, pour en faire des leviers pour l’emploi des habitants des quartiers et pour l’amélioration de leur qualité de vie

La typologie d’une partie des activités présentes sur le Grand Sud Huveaune, et notamment dans la Vallée de l’Huveaune, peut à priori s’adresser à des publics peu qualifiés (transport, entreposage, logistique, activités artisanales, santé...). Il s’agit donc de s’assurer de la bonne prise en compte des publics des quartiers prioritaires dans le profil des emplois et activités créés et de valoriser les potentiels du territoire (foncier disponible, accessibilité...), des habitants au service du développement économique du secteur et de lutter contre l’image négative de certains quartiers qui constitue un frein majeur à l’implantation d’entreprises.

Le contexte du commerce de proximité sur ce secteur est assez complexe en raison de la présence de grands pôles commerciaux (La Valentine, Bonneveine, la Capelette) qui limitent la capacité à faire vivre les offres de proximité (notamment sur Air Bel, La Rouguière, La Valbarelle).

Objectifs opérationnels :

- **Valoriser les potentiels fonciers de la Vallée de l’Huveaune pour attirer des entreprises et favoriser la création d’activités, en portant une attention particulière sur les activités créatrices d’emploi pour tous** (parmi lesquelles les commerces de proximité, le champ de l’économie sociale et solidaire, le secteur du transport et de l’entreposage...), en mobilisant à plein les crédits d’investissement ciblés sur les quartiers prioritaires (PIA, CDC, EPARECA) les développeurs économiques qui seront mis en place par MPM sur le territoire à partir de 2016.
- **Favoriser les différentes formes de commerces de proximité adaptées à la configuration de la géographie prioritaire et aux habitants des quartiers** : offre alimentaire diversifiée et de bon rapport qualité nutritionnelle / prix (boulangerie coopérative, marché, AMAP solidaire, etc.), notamment dans les sites très excentrés (IX^e arrondissement, Néréides, Bosquet, Valbarelle, Escourtines, Rouguière...). Cela pourra passer par :
 - une action de communication accrue sur les dispositifs d’exonération d’impôts pour les commerces de proximité auprès de tous les relais du territoire,
 - le développement de nouvelles expérimentations d’épiceries sociales et solidaires, en s’appuyant sur le retour d’expérience des Escourtines, pour apporter une réponse adaptée à la situation de précarité des populations, à l’isolement de certains sites et de certains publics – notamment les personnes âgées.
 - l’engagement d’une réflexion avec les partenaires institutionnels concernés sur la création de commerces mobiles, des transports à la carte, en réponse aux spécificités géographiques du territoire.
 - l’appui sur la dynamique du PRU d’Air Bel pour identifier des besoins en termes de commerces de proximité à l’intérieur du site (mais niveau de dépenses potentiel faible pour faire vivre une offre de proximité) ou aux abords immédiats (notamment confortement du pôle de l’avenue Jean Lombard).
- **Conforter les actions de soutien à la création d’entreprises présentes sur le territoire** (service d’amorçage de projet, diffusion des mesures fiscales mises en place pour favoriser l’implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires), améliorer la pérennisation des structures qui ont bénéficié d’un accompagnement à la création (couveuses), et soutenir les actions de développement économique portées par les habitants.
- **Lutter contre la stigmatisation et l’image négative des quartiers qui ont des incidences directes en termes d’implantation d’entreprises en promouvant une démarche de marketing territorial et de communication**, à l’échelle du Grand Sud Huveaune qui mette en avant l’ancrage des quartiers au reste du grand secteur (par exemple, autour de la « marque » territoriale Vallée de l’Huveaune).

Référence CDV : 2.1.1, 2.1.2, 2.1.4, 2.1.5, 2.1.6, 2.1.7, 2.1.8, 2.1.9

Partenaires : GIP PV – Réseau des entreprises, Etat, MPM, Ville de Marseille, CCI, CCM, Conseil Régional, PIA de l’Etat dans les quartiers, EPARECA, CDC

Troisième partie

Nord Est 13^{ème} arrondissement

Le territoire du 13^{ème} arrondissement compte sept quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Les Balustres - Cerisaie,
- Saint-Jérôme,
- Malpassé-Corot,
- Fais Vallon - Le Clos - La Rose,
- La Marie,
- Les Olives,
- Le Petit Séminaire.

Ces territoires rencontrent des problématiques assez représentatives des quartiers nord marseillais :

- Un tissu urbain fragmenté, relativement dépourvu de centralités (en dehors du noyau villageois de La Rose) ;
- Une vocation résidentielle très marquée, le secteur n'accueillant que très peu d'espaces économiques à l'exception du Technopôle de Château-Gombert et du Campus universitaire de Saint-Jérôme, qui restent globalement déconnectés des publics des quartiers prioritaires ;
- Un parc de logements marqué à la fois par le poids du logement social et la présence de copropriétés dégradées (au premier rang desquelles celle du Parc Corot) ;
- Un niveau élevé de précarité sociale (faibles niveaux de qualification, problématiques scolaires, chômage, etc.), des problématiques de santé prégnantes (obésité, santé bucco-dentaire chez les plus jeunes, etc.) ;
- Une forte présence du trafic de drogues dans certaines cités, avec un impact évident sur le quotidien des quartiers, l'implication des populations dans la vie de la cité et l'appropriation des espaces publics.
- Pour autant, ce territoire n'a que peu bénéficié d'interventions urbaines « lourdes » comparé au 14^{ème} arrondissement (hormis les PRU du Vallon de Malpassé et de Saint-Paul), mais des perspectives s'ouvrent aujourd'hui avec les NPRU d'intérêt national de Frais Vallon-La Rose-Petit Séminaire et de Saint-Paul-Malpassé-Oliviers-Lilas-Lauriers, qui doivent permettre d'inscrire ces quartiers dans une ambition urbaine et sociale portée à des échelles plus larges.
- Avec plus de 33 000 habitants en 2011, la population du secteur est stable depuis 2006. Territoire jeune (43% de moins de 25 ans contre 32% à Marseille et 38% pour la totalité des quartiers prioritaires marseillais). Il connaît toutefois un vieillissement de sa population comparable à la tendance des quartiers prioritaires (-0,7%/an entre 2006 et 2011 alors que la tendance locale est à la hausse avec +0,2%/an pour Marseille et MPM).

Il présente surtout des dynamiques sociales relativement alarmantes :

- Le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté est en augmentation dans cinq des quartiers prioritaires (seuls les quartiers prioritaires des Olives et Malpassé-Corot connaissent une baisse de -0,68%/an et -0,93%/an respectivement), avec une dégradation plus importante pour le quartier de la Marie (+2,30%/an) ;
- Les taux de chômage sur le territoire atteignent des niveaux supérieurs à ceux de la ville (23% contre 17,5% pour Marseille, 43% pour les jeunes contre 30%) ;

- Le taux d'emploi est de 39%, contre 55% à Marseille.

Ces dynamiques s'additionnent avec les importantes disparités observées dans la structure des quartiers prioritaires du territoire, tant en terme de structure urbaine que de niveau d'équipement, de dynamique de transformation et de peuplement :

- Malgré un réseau routier et ferré fortement présent (proximité de la RD4, traversée du territoire par l'axe ferré Marseille-Gardanne-Aix), l'accessibilité du territoire est pénalisée par le maillage incomplet du réseau viaire local (liaisons Est-Ouest et connexion vers le corridor d'infrastructures de la vallée de l'Huveaune notamment). La desserte du secteur par les transports collectifs est très contrastée : si plusieurs quartiers prioritaires de l'Ouest du territoire bénéficient de la proximité du métro 1 et de la mise en service des lignes de BHNS B3a (Saint-Jérôme - Malpassé) et B3b (La Rose - Technopole Château-Gombert), la couverture du territoire reste encore insuffisante, notamment pour les quartiers de l'Est (la Marie, les Olives, le Petit Séminaire), qui restent en marge du réseau urbain. Il s'agit pourtant des quartiers prioritaires qui connaissent le plus faible taux de mobilité de la ville (moins de 3 déplacements par personnes et par jour, en forte baisse depuis 1997).
- Le secteur accueille un pôle d'enseignement supérieur et de recherche majeur caractérisé par la présence du Campus de Saint-Jérôme et la proximité avec le Technopôle de Château-Gombert qui participent à l'évolution progressive mais certaine du positionnement économique du secteur ainsi qu'à son rayonnement à une échelle plus large.
- En matière d'équipements, le territoire offre peu d'espaces culturels au sein ou à proximité des quartiers prioritaires et l'offre sportive, relativement diversifiée, nécessite une importante remise à niveau pour une grande partie. De manière générale, les équipements présents sur ces secteurs demeurent d'échelle strictement locale et ne sont pas facteurs de rayonnement pour le territoire.
- Le parc locatif social représente 64,5% des logements du secteur (soit 8 200 / 12 700 logements). 82% des habitants de ce secteur sont locataires des logements qu'ils occupent. Ce taux important s'accompagne d'une prépondérance du parc locatif public qui représente 67% des résidences principales en 2011. Ce parc apparaît faiblement diversifié. Près de 90% des logements sociaux ont été construits entre 1947 et 1975.
- Au sein de ces quartiers à dominante locative sociale publique apparaissent quelques poches d'habitat privé. Cette problématique se traduit principalement par la présence de copropriétés en difficulté. Quatre copropriétés de plus de 100 logements sont considérées comme fragilisées (prix de vente extrêmement faibles), dont une relève d'une intervention publique lourde (Parc Corot). L'environnement urbain apparaît être un facteur important dans la déqualification de ces ensembles (proximité de grandes infrastructures : A7, voies ferrées, boulevards urbains ; dégradation des espaces publics...).
- Enfin, le territoire connaît ces dernières années un rythme de construction dynamique mais les territoires prioritaires restent en marge de ce mouvement.

Fragile et en mutation, le territoire doit être accompagné par une forte intervention publique, dont l'intention est d'ores et déjà en germe dans les principaux documents de planification urbaine.

Le SCoT dédie ce secteur à l'habitat et à l'économie de la connaissance et lui assigne un rôle majeur pour le fonctionnement viaire du territoire métropolitain (qui s'incarne dans la réalisation de la L2 et de la RD4d-LINEA-U4d), à l'instar du 14^{ème} arrondissement.

Trois orientations y sont identifiées :

- améliorer l'accessibilité et les déplacements,
- organiser le développement urbain et améliorer le cadre de vie,
- assurer le développement économique et commercial.

Le Programme Local de l'Habitat identifie deux priorités pour ces quartiers prioritaires :

- la poursuite de l'amélioration des grands ensembles immobiliers qu'ils soient publics ou privés,
- la diversification du parc de logements afin de développer les choix résidentiels des ménages prioritaires.

Face à ces enjeux, le PLH prévoit notamment la poursuite du renouvellement du parc de logements dans le cadre de la mise œuvre du PRU engagé à Malpassé.

Par ailleurs, plusieurs projets structurants pourront être des atouts importants dans l'évolution attendue des quartiers :

- Des projets majeurs d'infrastructures, inscrits au Plan de déplacements urbains de MPM :
 - Le BHNS Cap Pinède - Frais Vallon, la réalisation de la rocade L2,
 - La reconfiguration d'échangeurs (Frais Vallon, Saint-Jérôme, Arnavaux),
 - La réalisation de pistes cyclables structurantes.

Ces projets seront autant d'améliorations apportées aux déplacements quotidiens des quartiers prioritaires.

- Toutefois, certains projets ne font pas encore l'objet d'une programmation opérationnelle (BHNS Cap Pinède Frais Vallon). Par ailleurs, certains projets structurants, comme la LINEA, sont programmés au-delà de l'échéance du Contrat de ville, et plusieurs quartiers restent en marge des projets programmés.
- Des projets urbains structurants :
 - Le PRU de Malpassé va continuer à fortement modifier la situation de ce quartier prioritaire. En complément, le confortement de la centralité de secteur du Merlan apparaît nécessaire au regard des orientations du SCoT et du PLU mais peu d'actions sont actuellement engagées.
 - D'autre part, les ZAC de Château-Gombert et de Sainte-Marthe, projets majeurs à l'échelle de la commune, participeront grandement au développement urbain du grand secteur, même si leurs impacts directs sur les quartiers prioritaires apparaissent en l'état limités.
 - Enfin, de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville ne sont pas concernés par les projets urbains en cours : Saint-Jérôme, Les Balustres, Le Clos - La Rose - Frais Vallon, Le Petit Séminaire, La Marie et Les Olives.

L'enjeu du contrat de ville sera de veiller à la bonne articulation des grandes orientations de politiques publiques et des projets et de chercher à en tirer le meilleur parti pour améliorer le fonctionnement social et urbain du territoire.

La disparité des situations et des dynamiques observées conduit à envisager l'action publique partenariale de manière différenciée d'un quartier à l'autre, en fonction de :

- Leur accessibilité (notamment en transports en commun), certains secteurs étant directement reliés par le métro (Frais Vallon, La Rose, Malpassé) ou un BHNS (Saint-Jérôme-Technopôle) lorsque d'autres souffrent d'un fort enclavement (La Marie, Les Olives, Petit Séminaire, La Renaude).
- La dynamique associative locale et la qualité de la coopération entre équipements sociaux, le secteur de La Rose - Frais Vallon étant par exemple fortement doté en équipements sociaux, points d'appui pour l'action publique, tandis que la coordination est plus complexe sur les secteurs Malpassé - Corot ou La Marie - Les Olives.
- L'existence de problématiques spécifiques liées à la présence de populations d'origine gitane sédentarisées, qui appellent la mise en place de dispositifs d'accompagnement particuliers (La Renaude, Petit Séminaire).

Pour mieux répondre aux enjeux spécifiques du territoire Nord Est 13^{ème} arrondissement, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, trois axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **La mise en œuvre de projets urbains d'ampleurs, vecteurs de convergence de l'ensemble de l'action publique dans des projets socio-urbains intégrés ;**
- **Une approche adaptée à une situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise » afin d'enrayer une dégradation du contexte de vie des habitants ;**
- **L'animation et la coordination des acteurs locaux comme levier d'optimisation de la couverture territoriale et un facteur de développement des relations inter-quartiers.**

1 Faire des projets de renouvellement urbain des vecteurs de convergence des interventions publiques dans des projets socio-urbains intégrés

Le 13^{ème} arrondissement marseillais compte deux quartiers d'intérêt national pour le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, l'un sur le secteur de Malpassé - Corot (étendu au nord aux Oliviers A - Lilas-Mimosas et à l'Ouest vers le plateau de Villecroze), l'autre sur le quartier de Frais Vallon-La Rose-Petit Séminaire.

Ces deux sites peuvent faire valoir une accessibilité globalement satisfaisante, que ce soit par le métro (stations de Malpassé, Frais Vallon et La Rose) ou via le BHNS 3 (Saint-Jérôme - Technopôle de Château-Gombert). Cette accessibilité constitue intrinsèquement un potentiel de valorisation pour ces deux grands secteurs. L'offre de services proposée pourrait également constituer un facteur d'attractivité fort moyennant une nécessaire restructuration.

Le défi est de faire en sorte que ces interventions urbaines lourdes (continuité de deux PRU pour Malpassé - Corot, première intervention de cette ampleur sur Frais-Vallon - La Rose - Petit Séminaire) entraînent dans leur sillage l'ensemble du partenariat, déjà établi et à développer, autour de projets socio-urbains intégrés qui portent une véritable ambition pour ces quartiers.

1.1 Contribuer à l'émergence des NPRU, avec pour ambition d'en faire de véritables leviers de redynamisation et d'attractivité pour les quartiers prioritaires du Nord Est 13^{ème}

Les partenaires s'engagent à porter la définition et la mise en œuvre de projets de renouvellement urbain d'ampleur sur les deux quartiers d'intérêt national du secteur Nord-Est 13^{ème} (Malpassé-Corot et Frais-Vallon). La situation de ces deux quartiers dans le fonctionnement urbain et social du secteur milite d'ailleurs pour promouvoir pour ces projets, outre la requalification physique des sites « sur eux-mêmes », une ambition plus large de redynamisation, pour engager les quartiers prioritaires du 13^{ème} sur de véritables trajectoires d'intégration urbaine et sociale à moyen et long termes.

Pour ce faire, les projets socio-urbains à définir dans le cadre des NPRU devront particulièrement prendre en compte les enjeux centraux :

- de valorisation du patrimoine foncier, comme levier d'attractivité. Il s'agira à mieux identifier et tirer parti de ces richesses (par exemple, le secteur de Frais Vallon, avec la présence par exemple d'une colline de 8 hectares, considérée comme un espace paysager recelant de fortes potentialités), et d'en faire des espaces d'expérimentations de nouveaux projets d'aménagements collectifs et partagés.
- de redynamisation économique et de changement d'image, en suscitant l'implantation de nouvelles activités économiques.

Objectifs opérationnels :

- **Construire les NPRU** de Frais Vallon - La Rose - Petit Séminaire et Malpassé- Corot - Les Oliviers A - Villecroze - Lilas-Mimosas, en articulation avec l'achèvement des projets en cours.
Intégrer à la réflexion les quartiers limitrophes, non directement concernés par le NPRU, pour leur permettre de bénéficier des effets des opérations de renouvellement urbain, notamment les Oliviers A/Lilas/Mimosas qui constitue un secteur limitrophe mais potentiellement isolé des dynamiques induites par la rénovation urbaine PRU et des effets de la L2 Nord.
- **Faire des PRU des vecteurs de redynamisation économique et d'image**, en intégrant au sein des projets un objectif fort sur la création de nouvelles activités au sein des quartiers, qui puissent notamment :
 - pour certaines d'entre elles (services de proximité, économie sociale, etc.), satisfaire des besoins des habitants des quartiers,
 - étudier le potentiel de développement de projets axés sur le développement des filières de recyclage et les circuits courts dans les quartiers en s'appuyant sur les initiatives habitantes, et développer des actions d'économie circulaire, à travers des projets donnant une seconde vie aux objets et/ou déchets, encombrants (tri sélectif, « recyclerie »...).

Partenaires: SPE, GIP MRU, PLIE, MPM, VDM, EPARECA, MPM, Recyclodrome, bailleurs, GIP MRU, USH, centres sociaux, Pôle emploi, Conseil départemental, Mission locale, MDE...

Référence CDV : 1.1.7 / 3.1.3 / 1.1.1 / 1.2.1

1.2 Accentuer l'action en matière de gestion urbaine de proximité, condition de réussite incontournable pour accompagner les transformations urbaines et garantir leurs effets de redynamisation

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit donc être appréhendée pour permettre une gestion adaptée et/ou renforcée. Les outils sont multiples sur le XIIIème arrondissement : diagnostics en marchant, charte local de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc.

En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Assurer le bon fonctionnement urbain des quartiers concernés par les transformations urbaines de grande ampleur (Malpassé - Corot), à travers notamment la gestion urbaine de proximité, demeure un objectif majeur, avec pour but secondaire de constituer des leviers pour d'autres quartiers alentours et de les préparer à des perspectives de transformations et de développement (NPNRU de Frais Vallon - La Rose notamment)

Les interventions conduites dans le cadre de la gestion urbaine de proximité viseront :

- dans le cadre du PRU en cours de Malpassé - Corot, à maintenir la qualité de vie et assurer le passage au droit commun, pérenniser les investissements, faciliter l'appropriation des changements par les habitants et donc consolider la dynamique de transformation urbaine.

- dans le cadre de nouveaux PRU, accompagner la dynamique de transformation faire de ces secteurs des polarités structurantes (en particulier dans le cas de Frais Vallon au regard de son accessibilité et de ses potentiels fonciers). Il s'agira également d'anticiper les modalités de gestion dès la conception des projets et d'impulser des actions de valorisation du cadre de vie, en repositionnant les habitants au cœur de la réflexion et de la démarche et en prenant plus fortement en compte leurs points de vue.
- sur des sites non concernés par la rénovation urbaine, à mettre en place ou à maintenir une veille technique et sociale, autrement dit une stratégie partagée de gestion coordonnée.

Objectifs opérationnels :

- **Actualiser et poursuivre les démarches de GUP** en prenant appui sur les projets urbains :
 - en favorisant les démarches interbailleurs et interservices pour accompagner les programmes d'actions liés l'abattement de la TFPB sur le parc social du territoire ;
 - en s'appuyant sur les partenariats et/ou dispositifs initiés dans la charte GUP du PRU de Malpassé (enlèvement des épaves, collecte des déchets, opérations d'hygiène, chantiers d'insertion, etc.)
- **Poursuivre les démarches GUP**, y compris au-delà des périmètres PRU (Frais Vallon, Renaude Hérodote, Corot), en considérant la GUP comme outil de coordination pour la mise en oeuvre de microprojets en:
 - mettant en place régulièrement des comités de suivi GUSP,
 - définissant une démarche pour renforcer la GUSP sur l'ensemble du bassin de la Rose en s'appuyant sur le dispositif de chantier d'insertion mobilisé par le bailleur.

Références CDV : 3.1.3 / 1.2.2

Partenaires : 13 Habitat, MPM, VDM, SPE, GIP MRU, DP, GIP MRU, DDTM, bailleurs, USH, ARHLM, MPM, VDM

1.3 Favoriser la réappropriation par les habitants de leurs lieux de vie

Les quartiers prioritaires du 13^{ème} arrondissement sont globalement caractérisés par la très faible qualité de leurs espaces publics : les espaces de convivialité sont rares, les aménagements peu qualifiés, et, dans plusieurs cités, l'emprise du trafic de drogue se traduit par une confiscation de l'espace public.

Les besoins en matière d'équipements publics sont également prégnants sur certains secteurs en matière notamment de construction/rénovation d'établissements scolaires, d'équipements sportifs au regard des mutations urbaines actuelles et à venir.

L'objectif est donc à la fois de requalifier les espaces les plus dégradés, de créer des lieux de centralité au sein des quartiers, et de favoriser l'animation de ces lieux de rencontres potentiels pour en faire des vecteurs de lien social et de vie de quartier, en remettant l'habitant au cœur de la démarche. Ces interventions seront à articuler étroitement aux actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité mises en œuvre dans les quartiers prioritaires.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir la concertation avec les habitants autour de l'élaboration des projets socio-urbains du territoire et de la conception des opérations d'aménagement**, pour garantir la prise en compte des besoins et faciliter l'appropriation future des transformations urbaines, en s'appuyant sur les Conseils Citoyens pour traiter l'ensemble des thématiques afférentes : changement d'usage de certains équipement (par exemple, le devenir du collège Giono), affectation temporaire et définitive des espaces publics, définition des usages, gestion concertée, prise en compte des besoins différenciés des publics, etc.
- **Mettre à niveau l'offre d'équipements publics**, sur la base d'un travail fin d'identification des priorités d'interventions qui seront à privilégier via le repérage des

équipements existants à rénover/réhabiliter. Identifier les priorités d'intervention en termes de construction, restructuration, réhabilitation, en s'appuyant sur le NPRU, pour traiter des besoins tels que :

- l'amélioration de la visibilité de certains équipements existants (comme la PSP de Malpassé par exemple),
- l'ouverture d'équipements jusqu'alors fermés,
- la réhabilitation d'écoles et gymnases scolaires (écoles Paillerons: l'école Bouge par exemple),
- la création d'équipements structurants et fédérateurs sur le secteur des Oliviers A, Lilas, Mimosas, Hironnelles (structure sociale, sportive, ...)
- la requalification progressive des terrains de proximité vieillissants et dégradés en espaces de convivialité intergénérationnels et multi-usages afin de créer de lieux de vie et de centralité
 - la remise à niveau des locaux du centre social de la Marie afin que la structure réponde au mieux aux besoins de la population (rénovation ou relocalisation),
 - l'accompagnement du centre social St Just dans la définition d'un nouveau projet social adapté au projet de construction d'un nouvel équipement en bordure du parc Corot.

Cette action sur l'offre d'équipements devra également intégrer :

- une meilleure coordination des acteurs sociaux et associatifs pour répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des quartiers, même les plus excentrés.
 - la prise en compte systématique dans les opérations de rénovation et d'aménagement urbain de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
 - l'anticipation des coûts de gestion et de maintenance liés à la remise aux normes des structures sociales du territoire (ex: MPT Maurelle).
- **Expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés urbains en attente de requalification** (la colline de Frais Vallon, les délaissés de chantiers des opérations de démolitions/reconstruction, le délaissé du Petit Séminaire ou de la Marie), **autour d'une démarche collective associant urbanistes, gestionnaires, habitants, associations afin de :**
 - préfigurer les usages et fonctions d'un aménagement définitif
 - favoriser une gestion transitoire de qualité à travers la formalisation d'un cadre conventionnel et financier adapté
 - encourager l'appropriation positive et l'animation sociale d'espaces problématiques (par des jardins partagés, du mobilier urbain type agrès de musculation, assises, marquage au sol, etc.)

Références CDV : 1.3 / 1.3.5 / 1.4.1 / 1.1.2 / 1.1.5 / 7.1.7 / 1.1.3 / 1.2.4 / 8.4.6

Partenaires : MPM, Ville, MRU, Soleam, USH, GIP MRU, GIP MRU/GIP PV

1.4 Lever les freins à la mobilité et renforcer le maillage inter-quartiers et les liaisons avec les lieux de polarité et de centralité (équipements structurants en particulier)

Les caractéristiques géographiques du secteur Nord Est 13^{ème}, l'éloignement de certains sites des fonctions de centralités et le caractère enclavé de plusieurs quartiers prioritaires (par exemple la Marie/les Olives/Petit Séminaire) conduisent à mettre l'accent sur la prise en compte des enjeux de mobilité des habitants de ces quartiers. Cela passera par un travail préalable d'approfondissement de la connaissance des pratiques et besoins de mobilité des habitants des quartiers du secteur afin d'envisager les modalités appropriées d'adaptation et d'ajustement de l'offre de transports en commun.

Objectifs opérationnels :

- **Conduire un diagnostic des pratiques, des problématiques et des besoins de mobilité à l'échelle du secteur Nord Est 13^{ème}**, afin de déterminer les réponses appropriées, qui pourront recouvrir en particulier :
 - le développement des expérimentations en matière de mobilités durables (auto-écoles sociales, co-voiturages, auto-partage,...),
 - le développement et la facilitation des liaisons inter-quartiers et des cheminements doux permettant d'établir des liaisons et continuités entre quartiers,
 - la réflexion sur le développement d'une offre sur mesure avec la RTM pour les territoires les plus éloignés ou enclavés (La Marie, Petit Séminaire) afin de lever les freins à la mobilité/favoriser les modes de déplacements en transports en communs. Cela pourra passer par la mise en œuvre d'une politique tarifaire visant à faciliter l'accès à des équipements et/ou actions sportives et culturelles.
- Développer la connaissance et l'information des politiques de tarifications sociales mises en œuvre par la RTM.

Références CDV : 1.4.4 / 5.3

Partenaires : Agam, MDE, Centrales mobilités, RTM, MPM, VDM, Centre sociaux, entreprises

2 Mettre en œuvre une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie des habitants

Une approche adaptée et différenciée des quartiers prioritaires situés dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille pourrait permettre d'éviter qu'un certain nombre d'entre eux ne basculent dans des dynamiques de décrochages socio-économiques importantes. En effet, une approche préventive et de vigilance partagée des acteurs sociaux et économiques qui travaillent sur ces quartiers semble indispensable, en particulier en réponse aux nombreuses formes de discriminations qui s'y développent à l'emprise croissante des trafics de drogues qui empêchent les habitants et professionnels d'y déployer leurs capacités et ressources. Ce climat social insécurisant freine les dynamiques positives et contient les quartiers, les habitants et professionnels dans des représentations parfois négatives, non valorisantes de leurs environnements peu propices à l'émergence de formes d'actions innovantes.

Pour répondre à ces situations de « déprise » de ces quartiers du Nord Est 13^{ème}, les partenaires s'engagent à développer de nouveaux modes d'intervention coordonnés, prioritairement sur les champs :

- de la lutte contre les trafics, pour lequel il est nécessaire de favoriser une approche globale autour d'un partenariat renforcé à l'échelle du secteur ;
- de la lutte contre les discriminations, et contre les inégalités hommes/femmes ;
- de l'intervention sur les copropriétés dégradées ou en voie de dégradation, et sur les conditions de vie de leurs habitants ;
- et enfin, de l'adaptation des modes d'interventions aux « micro-sites » de précarité, dont les caractéristiques rendent difficile le déploiement de l'action publique à destination de ces secteurs et de leurs habitants.

2.1 Renforcer le partenariat et promouvoir une approche globale et coordonnée de réponse à l'emprise des trafics sur les quartiers du Nord Est 13^{ème}

L'omniprésence des trafics de stupéfiants dans les quartiers du XIII^{ème} arrondissement (Malpassé, Corot, Frais Vallon, Le Clos...) a des conséquences sur les modes de vie et le pouvoir d'agir des habitants et des professionnels. Les partenaires s'engagent à poursuivre et

accentuer les efforts de prévention et de la limitation des conséquences des trafics ; préalable incontournable pour parvenir recréer et maintenir dans certains quartiers les conditions d'une intervention publique coordonnée et efficace.

Objectifs opérationnels :

- **Concevoir des outils de suivi et d'observation du cadre de vie, de la tranquillité et de la sécurité** sur les quartiers concernés par les trafics, en s'appuyant sur le partenariat institutionnel et opérationnel Police/Justice/Collectivités, ainsi que l'Observatoire nationale de l'USH de la tranquillité.
- **Renforcer et valoriser la démarche de soutien et les formations à destination des professionnels de terrain et à destination des habitants** qui sont confrontés à la problématique des conduites à risques des jeunes en liens avec les réseaux de trafics et de consommations afin de renforcer leurs capacités d'action ; en outillant les professionnels pour leur permettre de développer les compétences psycho-sociales des jeunes afin de prévenir d'éventuels entrées dans le trafic
- **Engager des études de prévention urbaine** (type SAVIE) sur certains PRU et/ou sur d'autres périmètres hors PRU, qui permettent d'éclairer la définition des projets urbains notamment sur un volet sécuritaire et de tranquillité publique.
- **Favoriser la réappropriation des espaces publics**, en :
 - renforçant l'ensemble des actions et animations qui concourent à investir l'espace public, notamment en pied d'immeuble ou sur les espaces de respiration particulièrement concernés,
 - encourageant le maintien et le déploiement des médiateurs ZSP.

Références CDV : 2.3 / 8.3.7 / 8.3.4

Partenaires : Etat, Ville de Marseille, Conseil Régional, ARS

2.2 Engager une expérimentation à l'échelle du Pôle territorial Nord-Est sur la lutte contre les discriminations et l'égalité homme-femme, ainsi que favoriser un travail en réseau sur ces questions

En articulation avec le Plan intercommunal de lutte contre les discriminations, les actions menées sur le territoire Nord Est 13^{ème} doivent permettre de prévenir et lutter contre les discriminations dont sont victimes les habitants de ce territoire, qui sont touchés par des discriminations multifactorielles principalement liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, et à l'origine ethnique. Le travail portera sur la déconstruction des préjugés, le développement des capacités de résilience des potentielles victimes, les processus et actes discriminatoires à travers l'identification des processus systémiques en œuvre, la qualification des structures, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'organisation d'un maillage territorial de l'accueil de proximité des victimes potentielles et du relais vers les permanences spécialisées.

Les problématiques d'isolement et de précarité croissante qui caractérisent la plupart des quartiers du secteur sont parfois cumulées avec de nombreuses formes de discriminations, qu'il s'agit de caractériser et traiter de manière coordonnée à l'échelle du territoire.

Face à une forte concentration de ménages précarisés, aux procédures administratives de plus en plus complexes, au recul des permanences de services publics, et au développement du recours aux nouvelles technologies (plateforme internet, bornes numériques), les enjeux d'accès aux droits restent très prégnants sur le territoire.

Les actions dans ce domaine doivent permettre :

- de veiller à la bonne répartition et couverture territoriale et à la complémentarité des différentes permanences associatives et institutionnelles,

- le soutien aux PSP qui proposent un accompagnement à l'ensemble des démarches administratives et le développement de conventionnements opérationnels avec les principaux services publics.
- le soutien aux actions d'accompagnement socio juridiques des publics fragilisés
- la mise en place de services adaptés aux personnes ne maîtrisant pas la langue française ou rencontrant des difficultés d'accès aux nouvelles technologies

En articulation avec la Convention cadre de centres sociaux et de l'animation de la vie sociale, dispositif partenarial de soutien aux équipements sociaux, les projets de territoire participent à la stratégie globale de soutien aux équipements sociaux, qui doit permettre :

- d'assurer une meilleure couverture territoriale de l'ensemble des territoires,
- de veiller à la complémentarité et à la cohérence avec les autres interventions sur le territoire.
- d'accompagner les centres sociaux dans leur mission de soutien à la vie sociale et associative notamment en terme de mise à disposition de locaux, mobilisation des habitants et démarches « d'aller vers » les publics éloignés, de co-construction des projets avec les habitants et de développement du pouvoir d'agir.

Objectifs opérationnels :

- **Elaborer un travail d'identification des actions mises en œuvre dans le champ de la lutte contre les discriminations**, afin de déterminer les besoins prioritaires et leviers d'action, qui pourront intégrer :
 - le renforcement de la formation et de la sensibilisation des acteurs institutionnels et locaux qui interviennent sur le territoire.
 - le développement d'actions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations et pour l'égalité hommes-femmes.

Références CDV : 8.2.1 / 8.2.2 / 8.2.4

Partenaires :

2.3 Renforcer la vigilance et l'action vis-à-vis de l'habitat privé dégradé et en voie de dégradation, et des conditions de vie de leurs habitants

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel de traitement des copropriétés fragilisées et dégradées**, développer un dispositif de suivi et d'intervention permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Nord Est 13^{ème},
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'agAM sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc.).

Ce dispositif pourra en particulier intégrer : un programme d'accompagnement social et d'accès au droit des habitants de la copropriété du Parc Corot tout au long du projet urbain (avant, pendant, après les interventions sur le bâti) favorisant le resserrement du partenariat local. Il s'agira :

- de poursuivre la démarche exploratoire qui allie la participation habitante et l'expertise d'usage impulsée par un collectif d'habitants sur le Parc Corot

- de renforcer la coordination locale sur le Parc Corot en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives, de nouveaux projets via l'élaboration d'un programme d'interventions sociales transitoires issu d'une réactualisation des besoins d'accompagnements social spécifique des ménages occupant la copropriété (à l'aide d'indicateurs sociaux et techniques appropriés).
- l'amélioration de l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes dont les problématiques de santé sont en lien avec l'habitat et le cadre de vie ; en développant et en structurant le partenariat entre les acteurs qualifiés sur la thématique santé - habitat (ex : PASS mères enfants, asthmes et allergie, SSPH...) et les opérateurs de l'habitat.
- la prévention des risques liés à l'habitat en s'appuyant sur des actions de prévention auprès des habitants et des actions d'information/sensibilisation auprès des professionnels.
- la poursuite du soutien de l'intervention des associations spécialisées dans le champ du logement, de la gestion locative, de l'accompagnement social.

Partenaires : procureurs de la République, Préfecture de Police, GIP PV, GIP MRU, ville de Marseille, bailleurs, MPM, Etat, Procureur..., Bailleurs, Ville de Marseille, Etat, autre à réfléchir
Références CDV : 4.1.5 / 4.1.6 / 4.3.3/ 4.2.4 / 4.2

2.4 Adapter l'intervention publique à des micro-sites de précarité, dont les caractéristiques rendent l'intervention publique difficile (Petit Séminaire, La Renaude, les Cèdres...)

Les cités du Petit Séminaire et de la Renaude sont caractérisées par la présence d'une part importante de population d'origine tsigane parmi les habitants. Les pratiques spécifiques de ces habitants, à la fois dans les modes d'habiter, leurs rapports au cadre de vie et leurs activités (ferrailage, brûlage...) créent des problématiques tout à fait particulières pour l'action publique. Il s'agira de traiter dans un même mouvement les problématiques liées à l'habitat, à la gestion urbaine de proximité et à l'accompagnement des populations (scolarisation, santé, accès aux droits, emploi...) dans le cadre de d'un projet de gestion sociale renforcée.

Sur le Petit Séminaire, les études qui seront probablement conduites dans le cadre du NPRU de Frais Vallon – La Rose permettront de déterminer un projet urbain et social intégré.

La santé et la réussite éducative sont des enjeux majeurs sur le secteur du Petit Séminaire et de la Renaude (rapport à la scolarité complexe, insuffisance de l'offre socio-éducative, besoins en terme d'accès aux soins et de prévention sanitaire et sociale).

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir la mise en œuvre d'un projet inter-bailleurs** (Habitat Marseille Provence / Nouveau Logis Provençal en partenariat avec l'USH et de l'ARhlm) **de gestion et d'insertion sociale renforcée auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées dans certaines résidences du parc social** (La Renaude, Hérodote et Petit Séminaire), en :
 - développant une gestion locative et sociale renforcée auprès des familles,
 - soutenant la gestion urbaine de sites,
 - accompagnant des parcours résidentiels positifs et en effectuant un suivi post-relogement dans les PRU,
 - favorisant un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle et l'emploi,
 - améliorant la scolarisation et la socialisation des mineurs dès le plus jeune âge.

- **Accompagner les habitants à s'inscrire dans un parcours de santé (droits, soins et prévention) en soutenant :**
 - le dispositif de médiation santé sur les sites de la Renaude et du Petit Séminaire.
 - la démarche d'accompagnement et d'évaluation des médiateurs santé pour favoriser le processus de professionnalisation.
- **Etayer le diagnostic sur les problématiques rencontrées par les publics en situation de vulnérabilité** (ex: personnes âgées, personnes à mobilité réduite...), mieux identifier et prendre en compte leurs besoins, anticiper sur les prises en charges et modes d'accompagnements (La Rose, St Jérôme, Malpassé, Frais Vallon).
- **Etayer le diagnostic de besoins relatifs à l'offre de lieux d'écoute psychologique de proximité**, pour soutenir les acteurs du territoire dans la prise en charge de la souffrance psychosociale des publics adultes en s'appuyant sur une dynamique de territoire.
- **Renforcer et développer l'offre d'actions de prévention et de promotion de la santé en particulier auprès des femmes et sur les thématiques suivantes :** santé sexuelle, affective et sociale, la nutrition/prévention de l'obésité/ activité physique.

Partenaires: VDM, CD, CR, Gip PDV, GIP MRU, Bailleurs, ARS

Référence CDV : 1.3.3 / 7.1.8 / 7.2.1 / 7.2.2 / 7.3.4 / 7.3.3

2.5 Favoriser une approche intégrée du développement économique et de l'emploi

Le territoire Nord Est est caractérisé par un tissu économique globalement peu développé, dans lequel le commerce tient une part prépondérante. Les pôles d'activités structurants présents sur le territoire offrent des emplois aux niveaux de qualification diversifiés (ZFU, MIN...) (ou bien plutôt) voir élevés (Technopôle de Château Gombert, Pôle universitaire de St Jérôme...). Ils restent globalement déconnectés des publics des quartiers prioritaires. La population est nettement moins active que sur le territoire (60% contre 68% pour MPM), et l'écart entre femmes et hommes est deux fois supérieur à celui observé de la Communauté Urbaine. De la même manière, le taux d'emploi est largement inférieur à la moyenne communautaire (43% contre 56%), et les emplois occupés sont le plus souvent à temps partiels et précaires. De manière générale, le développement économique du 13ème arrondissement ne bénéficie donc pas suffisamment aux habitants du territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les partenaires s'engagent à renforcer et à coordonner leur action à l'échelle du territoire, en matière :

- **d'accompagnement des parcours des publics les plus éloignés de l'emploi**, via le soutien au maintien et au développement de dispositifs relais axés sur l'accueil, et l'orientation vers l'emploi ; et en garantissant la présence d'un ensemble de solutions locales aux problématiques d'insertion professionnelle via la poursuite d'actions de proximité permettant la remobilisation vers un parcours d'insertion professionnel.
- **de lutte contre le décrochage scolaire**, problématique prégnante sur le territoire, qui doit être traitée en favorisant notamment les passerelles entre le marché de l'emploi et l'orientation scolaire et professionnelle. Cela pourra se traduire en particulier par des actions partenariales autour de l'orientation professionnelle des jeunes via un accès à la découverte des métiers, l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans les métiers en tension, ou encore à travers un rapprochement avec les acteurs économiques des pôles d'activités structurants du territoire.

Objectifs opérationnels :

Pilotage, coordination

- **Elaborer une stratégie partenariale sur le pôle Territorial Nord Est, en articulation étroite avec les développeurs économiques et territoriaux de MPM, en matière de développement économique et de l'emploi**, en structurant des instances de pilotage et de coordination territorialisées afin de favoriser la connaissance et le lien entre les acteurs de l'insertion et de l'emploi, dans le but de resserrer les liens entre les différents services et

afin de renforcer la coordination des actions menées sur le territoire. Cela pourra par exemple passer par la mise en place un groupe de travail « insertion/emploi » réunissant les partenaires du développement économique et les réseaux d'entreprises pour favoriser :

- la connaissance et le partage des problématiques locales d'insertion et d'orientation des publics,
- l'information sur les filières et métiers porteurs et les besoins en main d'œuvre,
- la connaissance des dispositifs institutionnels de l'emploi, en favorisant le maillage territorial,
- le rapprochement des acteurs de l'insertion et de l'emploi afin de proposer aux habitants une offre de service globale (commission Emploi sur le territoire Nord Est 13ème).

Accompagnement des parcours d'insertion – levée des freins à l'emploi

- **Renforcer l'orientation et l'accompagnement des parcours d'insertion des publics issus des quartiers prioritaires du Nord Est 13^{ème}**, en particulier à travers :
 - la pérennisation de la dynamique des tables ronde de l'Insertion lancée sur Malpassé - St Just dans le cadre du forum Mode d'Emploi et impulser une dynamique similaire sur le 13ème Est,
 - la redynamisation des liens entre les dispositifs d'insertion en favorisant la connexion avec les espaces économiques du territoire Nord Est (Technopole de Château Gombert, faculté de St Jérôme) aux bassins de vie afin de favoriser l'insertion des habitants. Développer les passerelles/les liens entre ces espaces économiques et les habitants, favoriser les stages...
 - le maintien et le confortement de la dynamique partenariale du MOVE à l'échelle du 13^{ème},
 - la facilitation de l'accès à l'offre d'insertion par les habitants du secteur, compte tenu de leurs caractéristiques, notamment les publics féminins.
- **Soutenir le maintien et le déploiement équilibré de l'offre de permanences des différents services publics au sein des équipements sociaux du territoire** (Pôle emploi, mission locale...).
- **Accompagner la levée des freins à l'emploi et développer des actions d'insertion sociale en « préalable » à l'accès et au maintien dans l'emploi**, en particulier en matière :
 - de réduction des freins à l'insertion en lien avec les problématiques de santé en développant des actions favorisant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en particulier chez les jeunes.
 - d'actions d'insertion préalables à l'emploi en privilégiant les porteurs locaux, pour les personnes les plus éloignées comme les ateliers sociolinguistiques, très demandés, car à mi-chemin entre le quotidien et l'accompagnement vers l'emploi.
 - de dispositifs/processus d'insertion qui ont vocation à lutter contre les discriminations à l'embauche, dans l'accès aux soins, dans le cadre de l'orientation scolaire, dans l'accès et le maintien dans le logement.
 - d'amélioration de la visibilité des dispositifs et actions favorisant l'insertion globale (en termes de santé, de logement, de culture et d'emploi) en direction des habitants (ex: forum mode d'emploi).
- **Encourager et soutenir l'insertion par l'activité économique, en tirant en particulier parti du levier des NPRU**, dont les opportunités en termes d'emploi et d'action d'insertion sont à préparer dès les phases en amont.

Création/implantation d'activités économiques dans les quartiers

- **Conforter et coordonner les actions de soutien à la création d'activités et à l'amorçage de projets**, soutenir les actions innovantes de rapprochement des acteurs de la création d'entreprises et développer plus particulièrement les actions de soutien post-

création pour répondre à la fragilité des activités nouvellement créées sur le territoire (notamment via le soutien aux couveuses d'entreprises).

- **Renforcer la diffusion de l'information sur les mesures fiscales** mises en place pour favoriser l'implantation d'entreprises dans les quartiers prioritaires.
- **Soutenir les démarches participatives qui s'appuient sur de nouvelles formes d'économie en favorisant la création de structures dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur les territoires afin d'offrir plus de possibilités aux habitants de s'insérer dans le monde économique** (ex : épiceries solidaires, garages associatifs, chantiers d'insertion...).
- **S'attacher (en PRU et hors PRU) à maintenir ou créer des centralités, en confortant notamment la présence des services et commerces de proximité.**

Rapprochement des habitants des dynamiques locales

- **Rapprocher les habitants des QPV des dynamiques économiques locales, par la création d'outils innovants et valorisants**, tels que : des actions de lutte contre la fracture numérique en favorisant la médiation numérique, la structuration et l'équilibrage l'offre de services numériques sur l'ensemble du territoire en proposant de développer davantage d'espaces numériques de type « dispositif ERIC » (Espaces Régionaux Internet Citoyens) notamment à la Rose et Malpassé (Cf. espace jeune de la Garde : dispositif ERIC, plateforme numérique participative...), ou encore en saisissant les opportunités offertes par la création annoncée de la Grande Ecole du Numérique.

Les liaisons entre la scolarité et le monde de l'emploi

- **Impulser de manière précoce et concertée les liaisons entre la scolarité et le monde de l'emploi afin de lutter contre l'échec scolaire**, en :
 - renforçant les compétences professionnelles des jeunes, en les sensibilisant aux filières proposées en lien avec les structures sociales du territoire et l'Education Nationale,
 - rapprochant le monde professionnel de l'école par l'intermédiaire de parrainage, de stage... Rapprocher les pôles économiques du territoire des établissements scolaire afin de faciliter les passerelles,
 - Mobilisant des dispositifs de droit commun pour monter des projets de formations sur le territoire (ex: chantier école).
 - Valorisant les parcours de réussite professionnelle des habitants.

Références CDV : 2.1.8 / 2.1.3 / 6.5.2 / 2.2.2 / 2.2.3 / 8.2.5 / 2.1.8 / 2.2.6 / 1.3.7 / 2.2.2 / 7.3.2 / 6.4.6 / 6.5.2 / 5.1.8

Partenaires : GIP PV, ville de Marseille, bailleurs, MPM, Etat, Pôle emploi, Mission locale, MDE, SPE

3 Faire de l'animation et de la coordination des acteurs éducatifs et sociaux un levier central de meilleure couverture des besoins à l'échelle du territoire Nord-Est 13ème

Le territoire Nord-Est 13ème est caractérisé par des disparités en matière d'équipements enfance/petite enfance et par une densité associative et culturelle qui n'est pas toujours équilibrée. L'accès parfois difficile des jeunes et des familles à l'offre sportive et culturelle du territoire laisse à penser qu'il est nécessaire de rassembler le partenariat autour de la continuité et la cohérence éducative qui est donnée aux actions et dispositifs déployés sur le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, deux grands leviers sont identifiés comme structurants sur le territoire Nord Est 13^{ème} :

- intervenir dans un souci de cohérence et de continuité éducative sur les différents temps et espaces de l'enfant/de l'adolescent à partir d'une approche préventive décloisonnée, à la fois globale et transversale,

- réinterroger les pratiques professionnelles et les modes d'accompagnement qui en découlent, et soutenir la capacité d'action (formation, sensibilisation, mise en réseau) des professionnels et intervenants sociaux.

3.1 Déployer une intervention éducative globale et cohérente à l'échelle territoriale

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme**, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire).
- **Favoriser la continuité et la cohérence éducative en renforçant la mise en réseau des partenaires œuvrant dans le champ de l'Education** : coordination entre les établissements scolaires et les structures socio-culturelles du territoire, démarche concertée de construction de projets/principe de co-éducation, harmonisation des projets d'écoles avec les projets sociaux des structures à partir de la parole des « jeunes » (mettre en place des « comités de jeunes citoyens » pour prendre en compte la parole des jeunes). Cela passera par la mise en place d'une **commission enfance jeunesse** à l'échelle du secteur, chargée :
 - de renforcer le partenariat local autour de l'analyse transversale des besoins sociaux du territoire,
 - d'améliorer la lisibilité de l'offre existante et des acteurs qui interviennent sur le territoire en matière d'animations sportives et socio-culturelles,
 - d'améliorer la coordination partenariale entre les équipements socio-culturels et d'améliorer la cohérence des actions développées,
 - de définir des objectifs partenariaux de développement des pratiques sportives et culturelles de l'enfance et de la jeunesse,
 - d'améliorer les passerelles entre les partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans le champ de l'Education (favoriser le décloisonnement),
 - de réinterroger les actions à partir de la parole du jeune et de sa famille, considérés en tant qu'acteur ressource du territoire à part entière,
 - de favoriser l'approche préventive de la jeunesse dans la déclinaison des actions à développer,
 - d'organiser l'articulation entre le PEDT et le contrat de ville
- **Tendre vers une mutualisation de l'offre et une meilleure répartition des ressources des activités socio-culturelles et/ou sportives proposées sur le territoire**, à destination des enfants/des jeunes et des familles, en :
 - envisageant le soutien à de nouveaux partenariats, à l'implantation de nouveaux opérateurs sur les territoires peu dotés en opérateurs locaux (comme sur la Renaude, Balustres - Cerisaie, La Marie, Petit Séminaire),
 - favorisant la mise en cohérence des actions socio-culturelles/parentalité proposées, la mutualisation des moyens sur des territoires circonscrits fortement dotés en équipements sociaux (La Rose - Val, Plan - La Garde),
 - encourageant les actions d'initiation à la musique, la pratique d'instruments de musique,
 - travaillant en lien avec la DRAC sur le développement des pratiques culturelles dans les quartiers.

Une vigilance devra notamment être portée sur l'offre à destination du public féminin (en particulier en termes d'offre et d'actions sportives).

- **Donner aux jeunes et à leurs parents toute leur place en tant qu'acteurs et ressources du territoire**, ce qui passera notamment, au sein du secteur Nord Est 13^{ème}, par :
 - favoriser et valoriser les initiatives des jeunes impliqués dans des projets-actions et qui tendent à s'inscrire dans des parcours et/ou démarches positives,
 - mettre en place une plateforme multimédia à l'échelle territoriale permettant de valoriser les initiatives jeunes,
 - renforcer le pouvoir d'agir des parents et s'appuyer sur leurs compétences pour développer des actions-projets, s'assurer leur intégration aux différentes instances de travail et les reconnaître en tant que personnes ressources facilitateur de liens sur les quartiers.
- **Favoriser la lecture dans les quartiers prioritaires du secteur**, en :
 - soutenant l'implantation et l'accès aux espaces lectures dans les quartiers afin de pallier à une inégalité de l'offre territoriale et afin de favoriser l'accès à la lecture plaisir pour tous,
 - renforçant et soutenant les actions favorisant la lecture plaisir dès le plus jeune âge des enfants, favoriser les ateliers lecture parents-enfants, etc. et en renforçant le réseau lecture à l'échelle du 13^{ème}, au regard des besoins identifiés sur le territoire.
- **Objectiver les besoins en termes d'offres d'actions socio-linguistiques et favoriser l'émergence de nouvelles actions sur certains secteurs**, dans une optique de rééquilibrage de l'offre.
- **Veiller à la qualité de l'offre des équipements à destination de l'enfance et de la jeunesse dans les quartiers prioritaires du Nord Est 13^{ème}**, en particulier :
 - en anticipant sur les besoins des populations à venir en matière d'équipements petite enfance à travers une meilleure identification de la répartition de l'offre territoriale (priorisation de créations de nouveaux équipements, permanences PMI...). (cf. I).
 - en contribuant à l'élaboration des projets sociaux des équipements qui vont voir leur zone de vie sociale changer. Il s'agit notamment d'élaborer un véritable projet de développement social de territoire à l'échelle des Oliviers A-Lilas-Mimosas favorisant l'émergence d'un équipement associatif/institutionnel d'ampleur, fédérateur d'actions socio-culturelles adaptées aux besoins de la population (et des différentes tranches d'âge), permettant de répondre aux besoins et de dynamiser et coordonner l'offre d'animation jeunesse et famille aux Oliviers.
- **Promouvoir la santé auprès des enfants et des jeunes, en poursuivant le développement des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en milieu scolaire et extra-scolaire, spécifiquement sur les thématiques suivantes : développement des compétences psycho-sociales, santé bucco-dentaire, nutrition-prévention, obésité-activités physiques, prévention des conduites addictives, santé sexuelle et rapports de genre.**
En outre, la vigilance doit être accrue sur la question des troubles de l'apprentissage afin d'être en situation de développer et proposer actions favorisant l'accès aux soins des enfants concernés.
- **Conduire un état des lieux partenarial des dispositifs d'accompagnements scolaires développés sur le territoire mis en perspective avec les besoins observés**, afin d'expérimenter des modes d'accompagnements scolaires plus adaptés.
- **Maintenir, renforcer et développer l'offre de premier accueil et d'écoute des jeunes afin de couvrir l'ensemble du territoire.**

Références CDV : 6.3.2 / 6.4.2 / 1.4.3 / 6.6.6 / 6.2.1 / 1.6 / 1.4.2 / 1.3.2 / 6.1.4 / 6.1.1 / 1.5.5 / 6.1.3
Partenaires: IEN, MDS, Ville de Marseille, associations de parents d'élèves, CR, CD, CAF, ARS, GIP PDV

3.2 **Renforcer la capacité et la coordination des intervenants sociaux et des actions associatifs sur le territoire, acteurs majeurs du vivre ensemble afin de favoriser une vision concertée et partenariale pour le développement de la vie sociale**

Le XIII^e arrondissement compte des quartiers prioritaires très excentrés (La Marie, Les Olives) ou tout simplement moins investis par la puissance publique. En parallèle, la faiblesse de la vie associative sur certains secteurs (Olivier A, Corot - Saint-Paul, Saint-Jérôme) où les difficultés rencontrées par les équipements sociaux sur d'autres (La Marie, Malpassé) rendent nécessaire un appui et une animation territoriale des acteurs locaux.

Au-delà du soutien à apporter à un certain nombre d'équipements sociaux pour les mettre en capacité d'assurer un rôle d'animation du tissu associatif local, l'animation territoriale peut permettre de répondre aux besoins des différents quartiers par une coordination des intervenants et en mobilisant des opérateurs présents sur d'autres territoires. Un fort enjeu résidera dans la capacité à assurer un pilotage de cette fonction d'animation à la bonne échelle, en proposant la mise en place de réunions stratégiques à l'échelle du secteur opérationnelle (alimentés par les Comités de Bassin).

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une instance stratégique partenariale à l'échelle du territoire qui favoriserait le développement concerté d'une démarche de projets intégrés** (alimentée par les comités de bassins)
- **Encourager les démarches de co-construction des projets des centres sociaux avec les habitants et les partenaires.** Favoriser la mise en place d'espaces de participation des enfants et des jeunes, soutenir les projets en faveur d'une citoyenneté active des enfants et des jeunes, encourager la mise en place de comités d'usagers, de commission jeunes.
- **Encourager le tissu associatif dans son rôle d'animation et d'ouverture des quartiers,** en :
 - soutenant les formes innovantes d'animation de l'espace public par les équipements et le tissu associatif local, en appuyant le tissu associatif local pour faire des espaces publics des lieux de réappropriation citoyennes et en soutenant des actions favorisant l'animation de l'espace public des quartiers prioritaires et leur appropriation par les habitants (expérience en la matière dans le cadre du PRU de Malpassé (parcelles M et N, parcelle 54).
 - favorisant le développement d'échanges et de manifestations sportives/culturelles inter-quartiers/inter-clubs pour faire du sport et de la culture un vecteur de brassage et d'ouverture en incitant les structures sociales des territoires à travailler en étroite collaboration avec les équipements structurants de la ville de Marseille (Mucem, théâtre du Merlan...).
- **Valoriser les réseaux d'entraide informels communautaire et les reconnaître dans leur fonction d'accompagnement social.**
- **Valoriser la formation/la montée en qualification des acteurs associatifs axée sur la mobilisation des financements publics et privés.**
- **Soutenir le renforcement des compétences des intervenants sociaux à travers la valorisation de la formation professionnelle,** à travers :
 - la valorisation de la formation auprès des intervenants socio-culturels et sportifs, en proposant des formations aux professionnels exerçant une fonction d'accueil et d'animation auprès des jeunes afin de les étayer :
 - sur le rôle éducatif des loisirs, de la culture et du sport,

- sur les questions de laïcité, de violence, de genre et d'égalité homme-femme, dans le but de faire évoluer les représentations ainsi que les programmes d'activités pour les publics.
- le soutien à la qualification des professionnels de première ligne (notamment en matière de santé) afin d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'orientation les publics concernés : formation, échanges de pratique, coordination et animation de réseaux, information, accompagnement à la mise en œuvre d'actions.

Références CDV : 8.4.4 / 1.4.5 / 1.2.5 / 1.5.6 / 1.5.5 / 6.2.2

Partenaires: GIP PDV, MRU, bailleur, Ville de Marseille, Conseil Départemental, ARS

Quatrième partie

Nord Est 14^{ème} arrondissement

Le 14^{ème} arrondissement compte huit quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- La Maurelette,
- Bassens - La Visitation,
- Les Arnavaux,
- Le Canet,
- Le Castellans - Les Micocouliers – Saint-Joseph,
- La Simiane - La Paternelle,
- Grand Saint-Barthélémy,
- Bon Secours - Les Rosiers.

Au sein de ce territoire vaste et dense, près de 51 000 habitants vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (*AGAM 2011*), soit le deuxième ensemble de quartiers prioritaires le plus peuplé après le Grand centre ville.

Le territoire présente des caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques alarmantes :

- Un taux d'emploi très dégradé (39%, contre 55% à Marseille) et un taux de chômage élevé (33%, contre 17,5% pour Marseille), doublés d'une précarité très significative (le revenu médian n'atteint que 45% de la moyenne marseillaise (7 032 € contre 15 841 € en moyenne à Marseille) ;
- Une forte proportion de familles monoparentales (30% contre 23% pour Marseille) ;
- Une forte proportion de jeunes (40% de moins de 25 ans, soit une des plus importante parmi les six secteurs de Marseille), doublée d'un chômage massif (45% pour les jeunes, contre 30% sur Marseille) ;
- Un vieillissement important de la population (hausse des 75 ans et plus de 2,7% par an, contre 0,9%/an à l'échelle de Marseille) ;
- Une augmentation du nombre de ménages sous le seuil de pauvreté pour six des quartiers prioritaires (seuls les quartiers prioritaires de Bassens - La Visitation et du Grand Saint-Barthélémy connaissent une baisse de -0,45%/an et -0,68%/an respectivement) avec une dégradation plus importante pour le quartier de la Maurelette (+4,42%/an).
- Le contexte d'isolement de certains secteurs, associé à la prégnance des trafics de drogue, ainsi que la sortie précoce du système scolaire sans perspective d'insertion professionnelle, joue un rôle significatif sur la délinquance qui peut être parfois très marquée, et d'autant plus sur les sites où la vie associative est faible ou peu structurée.
- Les inégalités sociales et territoriales de santé sont fortement marquées sur cette partie du territoire marseillais et particulièrement sur le 14^{ème} arrondissement et un besoin d'actions pour agir en amont sur les déterminants est constaté. Dès l'enfance, il est observé une prévalence de surpoids et d'obésité, une dégradation de l'état bucco-dentaire et des problématiques préoccupantes sur les troubles de l'apprentissage. Chez les jeunes, les conduites à risques/addictives sont prégnantes et les rapports de genres complexes. Les adultes quant à eux font souvent écho d'une souffrance psychosociale et plus globalement présentent des difficultés d'accès aux droits, aux soins et à la prévention. Le 14^{ème} arrondissement est aussi particulièrement concerné par les problématiques de santé en lien avec l'habitat dégradé.

- La couverture partielle du territoire en matière d'accès aux droits (sociaux, juridiques) a un impact important sur le sentiment de relégation de certains habitants privés de l'intervention publique et sur l'implication citoyenne. Le territoire s'inscrit pleinement dans les schémas et documents directeurs de planification urbaine.

Le territoire présente par ailleurs d'importantes disparités, tant en termes de morphologie urbaine que de niveau d'équipement et de peuplement : le manque de cohésion entre les grands ensembles, les noyaux villageois, le tissu pavillonnaire et les opérations immobilières récentes le rend peu lisible et pèse sur son image et son attractivité.

- Le territoire souffre d'un manque de structuration, de lisibilité et de cohérence urbaine : les quelques centralités du territoire doivent être confortées pour structurer l'espace urbain, à commencer par celle du Centre Urbain le Merlan (mais aussi le noyau villageois de Saint-Joseph), tandis que la relation à la nature environnante doit être mieux valorisée (Hauts de Sainte-Marthe, massif de l'Etoile, Jardins du Castellas).
- La faible qualité de l'environnement urbain (espaces publics dégradés) et la présence de grandes infrastructures (A7, voies ferrées, boulevards urbains) pèsent sur la vie quotidienne, rendant les problématiques de gestion urbaine de proximité particulièrement prégnantes.
- Malgré un réseau routier très présent (proximité de l'A7 et de la D4), le secteur est pénalisé par un déficit de liaisons Est-Ouest et des échangeurs incomplets. La desserte secondaire, majoritairement constituée de voies historiques orientées Nord-Sud reliant le centre-ville à la périphérie, est parfois inadaptée (étroitesse des voies). La voie ferrée Aix-Marseille dessert partiellement le territoire (gares de Sainte-Marthe, Picon-Busserine et Saint-Joseph - Le Castellas) mais, à l'exception du quartier du Canet desservi par le métro Bougainville, la couverture en transports collectifs reste globalement insuffisante en l'absence de transports en commun en site propre performants. Par ailleurs, les coupures urbaines liées aux voies rapides et ferrées contraignent les déplacements de proximité.
- La proximité d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche, composé du Campus de Saint-Jérôme et du Technopôle de Château-Gombert, contribue à une évolution progressive mais certaine du positionnement économique de ce territoire, tout comme la Zone Franche Urbaine 14^{ème}/15^{ème} Sud. Pour autant, les emplois qu'ils proposent sont en fort décalage avec le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires (50% de faible qualification et de non-diplômés).
- La faible présence d'espaces culturels au sein ou à proximité des quartiers prioritaires, à l'exception de l'espace culturel de Busserine, de la bibliothèque du Merlan (dont la remise à niveau est en cours de réflexion dans le cadre du schéma directeur de lecture publique) et du théâtre du Merlan (Scène nationale).
- Au sein de ces quartiers à dominante locative sociale publique (20 200 logements, dont 41,5% de logements sociaux dont près de 90% construits entre 1947 et 1975) où les grandes cités sont surreprésentées, la présence de poches d'habitat privé se traduit par la présence de copropriétés fragilisées : treize copropriétés de plus de 100 logements seraient fragilisées, dont deux ont déjà fait l'objet d'un Plan de sauvegarde (Les Rosiers et le Mail). La taille moyenne des ménages y est élevée, tout comme la présence de familles, ce qui s'explique notamment par la structure de l'offre de logements (proportion importante de types 3 et 4).

Fragile et en mutation, ce territoire appelle une intervention publique forte, dont l'intention est d'ores et déjà en germe dans les principaux documents de planification urbaine.

Le SCoT dédie ce secteur à l'habitat et à l'économie de la connaissance et lui assigne un rôle majeur pour le fonctionnement viaire du territoire métropolitain (qui s'incarne dans la réalisation de la L2 et de la RD4d-LINEA-U4d), à l'instar du 13^{ème} arrondissement.

Trois orientations y sont identifiées :

- Améliorer l'accessibilité et les déplacements,
- Organiser le développement urbain et améliorer le cadre de vie,
- Assurer le développement économique et commercial.

Le Programme Local de l'Habitat distingue deux priorités :

- la poursuite de l'amélioration des grands ensembles immobiliers qu'ils soient publics ou privés
- la diversification du parc de logements afin de développer les choix résidentiels des ménages prioritaires.

Face à ces enjeux, il prévoit la poursuite de la restructuration de l'offre de logements dans le cadre de la mise œuvre du PRU engagé sur les quartiers de Saint-Joseph-Vieux Moulin, Saint-Barthélemy Picon-Busserine et Flamants-Iris).

Par ailleurs, plusieurs projets structurants pourront être des atouts importants dans l'évolution attendue des quartiers :

- Des projets majeurs d'infrastructures et de transports en commun inscrits au Plan de déplacements urbains de MPM :
 - La réalisation de la Rode L2,
 - La reconfiguration d'échangeurs (Saint-Jérôme, Arnavaux),
 - L'amélioration de l'accessibilité des gares de Sainte Marthe et Picon-Busserine, la réalisation de Boulevards Urbains Multimodaux sur Arnavon - Allende et Quillau
 - La réalisation de pistes cyclables structurantes.

Ces projets doivent permettre d'améliorer les déplacements quotidiens au sein des quartiers prioritaires. Toutefois, certains projets ne disposent pas d'une programmation opérationnelle ou sont programmés à l'horizon de 2023, soit au-delà de l'échéance du Contrat de Ville.

- Des projets urbains structurants :
 - Les projets de rénovation de Saint-Barthélemy-Picon-Busserine et Flamants-Iris initiés dans le cadre PNRU ont fortement modifié la structure, l'image et le cadre de vie des quartiers concernés. Les quartiers Flamants - Saint-Barthélemy - Font-Vert devraient connaître de nouvelles transformations dans le cadre du NPNRU. De plus, les aménagements et projets immobiliers accompagnant la réalisation de la L2 doivent permettre de réduire les effets de coupure et de poursuivre la diversification fonctionnelle et résidentielle.
 - Le quartier du Canet bénéficiera de la deuxième extension de l'OIN Euroméditerranée, qui prévoit notamment la réalisation du parc des Aygalades sur le site de la gare du Canet et une forte mutation urbaine le long du boulevard Casanova.
 - En complément de ces projets, la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, projet majeur à l'échelle de la commune, participera grandement au développement urbain du grand secteur, même si son impact direct sur les quartiers prioritaires apparaît en l'état limité.

Pour autant, de nombreux quartiers du territoire restent à l'écart des projets urbains en cours : Le Castellans - Les Micocouliers - Saint-Joseph, La Simiane - La Paternelle, Les Arnavaux, Jean Jaurès - Campagne Larousse, Maison Blanche - Les Rosiers. Toutefois, des actions à petite échelle (notamment, des interventions sur les équipements de proximité) peuvent avoir des impacts importants à l'échelle d'un quartier.

L'enjeu de la mise en œuvre du Contrat de ville sera de veiller à la bonne articulation des grandes orientations de politiques publiques, des projets, et de chercher à en tirer le meilleur parti pour améliorer le fonctionnement social et urbain du territoire.

Elle devra le faire en prenant en compte les disparités des situations et des dynamiques observées et en conduisant l'action publique partenariale de manière différenciée d'un quartier à l'autre :

- Sur le Grand Saint-Barthélemy, le partenariat public est d'ores et déjà en ordre de marche, autour des PRU (Picon-Busserine - Saint-Barthélemy et Flamants - Iris) en cours et avec la perspective de la réalisation de la L2. L'action publique dispose en outre de solides relais locaux avec un tissu associatif dense et mobilisé et des centres sociaux militants et fédérateurs. L'achèvement des PRU et la perspective d'un NPNRU envisagé sur Font-Vert – Picon-Busserine - Saint-Barthélemy III - Le Mail – Flamants-Iris structureront la déclinaison du Contrat de ville sur ce secteur.
- A l'inverse, un certain nombre de quartiers situés à l'ouest du 14^{ème} arrondissement sont aujourd'hui en fort décrochage urbain et social : les cas les plus extrêmes sont les secteurs de Bassens - Visitation, de Jean Jaurès, Massalia, Campagne-Larousse, et de la copropriété de la Maurelette qui disposent de très peu de points d'appui en leur sein : un tissu d'équipements sociaux peu à même d'animer le maigre tissu associatif local, un centre social (Saint-Gabriel) trop éloigné pour endosser pleinement cette fonction fédératrice, des trafics de stupéfiants extrêmement présents (y compris sur des drogues dures), un cadre de vie très dégradé.
- Sur les autres territoires (Le Castellans, Les Micocouliers, Saint-Joseph, La Simiane, La Paternelle, Bon Secours, Les Rosiers, Le Canet), au-delà des problématiques « classiques » observées (habitat, espaces publics et équipements publics dégradés, précarité socio-économique), un fort enjeu réside dans la mise en réseau des acteurs locaux pour sortir des logiques micro-locales parfois à l'œuvre (en lien avec le caractère très morcelé du territoire) et pour créer du lien entre les quartiers.

Pour mieux répondre à ces enjeux spécifiques territoire Nord Est 14^{ème} arrondissement, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, trois axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **La poursuite des dynamiques de transformation urbaine, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social**, en veillant à accompagner le processus par des actions renforcées auprès des habitants (notamment ceux concernés par la mobilité résidentielle) et par une gestion transitoire qui prévienne les dysfonctionnements liés aux chantiers.
- **Une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers en déprise, afin d'enrayer la dégradation du contexte de vie**. Les points d'appui et bons relais seront à identifier et diversifier pour agir sur les secteurs « sortis des radars », qu'il s'agisse de cités d'habitat social ou de copropriétés dégradées, en faisant de l'implication des habitants un levier de transformation et en renouvelant les modalités de lutte contre l'emprise des trafics.
- **L'optimisation de la couverture territoriale ainsi que la cohérence d'intervention pour un développement social plus adapté**. Le Développement de la mise en réseau des acteurs associatifs et sociaux du territoire permettra d'assurer une plus grande cohérence et créer des liens entre les quartiers, notamment dans le champ enfance – jeunesse.

1 La poursuite des dynamiques de transformations socio-urbaines, afin de faire levier tant sur le cadre de vie que sur le contexte économique et social

Le secteur du Grand Saint-Barthélemy, qui s'étend de Font-Vert jusqu'aux Flamants, fait l'objet de projets de transformation urbaine de grande ampleur au travers des PRU de Picon - Busserine - Saint-Barthélemy et des Flamants - Iris, qui ont permis une réhabilitation et une requalification de grande ampleur sur le premier quartier et une restructuration en profondeur du second. L'achèvement de ces projets permettra dans le temps du Contrat de ville de consolider les interventions réalisées sur ces deux secteurs (réhabilitation de logements, création d'équipements...) et de préparer la transformation globale du secteur dans la double-perspective du NPNRU qui élargit le périmètre des PRU à Font Vert et au Mail et de la couverture de la L2, qui offrira des passerelles Nord-Sud et de multiples potentiels de développement au secteur.

En plus de cette intervention urbaine structurante, le Grand Saint-Barthélemy peut s'appuyer sur un tissu associatif et des acteurs sociaux particulièrement structurés et impliqués. Ils constitueront des points d'appui cruciaux pour accompagner les habitants des quartiers impactés par cette démarche de transformation lourde de conséquences, notamment en matière de trajectoires résidentielles.

Cependant, il existe les disparités entre micro territoires : certaines cités sont dépourvues de dispositifs sociaux de droits commun et d'un tissu associatif dynamique, à l'image de La Cité SNCF, ainsi que des sites nouvellement arrivés dans le cadre de la réforme de la nouvelle géographie prioritaire : La Citadelle, la Marjoret, Campus I & Campus II.

S'agissant du PRU Saint-Joseph - Vieux Moulin, les difficultés de gestion sociale et technique sont importantes : les interventions sur ce site sont particulièrement complexes, au regard de l'environnement urbain, des spécificités de la population, et des logiques mises en place dans un projet urbain qui ne visait pas à agir sur la mixité des fonctions et la mixité sociale. Ce territoire demeure dès lors replié sur lui-même.

Le NPNRU ouvre des perspectives pour l'intégration d'autres territoires où les enjeux urbains et sociaux sont à traiter d'une manière globale. Ainsi le protocole de préfiguration positionne des opérations d'intérêt régional : La Maurelette (copropriété), ainsi que Bassens – Visitation.

1.1 Contribuer à l'émergence des NPRU sur le territoire, en veillant à accentuer leur volet social

Les PRU actuels du secteur Nord Est 14^{ème} n'ont pas suffisamment anticipé sur les questions de prévention urbaine, qui recoupent à la fois les questions de conception urbaine, d'animation urbaine de gestion et de « tranquillisation » des espaces extérieurs publics ou privés, qu'ils soient existants et réaménagés ou créés dans le cadre du projet urbain. Le NPNRU est une opportunité pour prendre en compte l'ensemble de ses dimensions, afin de mieux articuler les liens entre urbain et social.

En outre, les transformations profondes qui s'opèrent dans les quartiers ont souvent relégué la question de l'accompagnement social au second plan ne permettant pas aux habitants de s'approprier les changements suffisamment en amont, de ce fait ils se sont souvent positionnés avec méfiance vis à vis de ces changements qu'ils ont l'impression de "subir". L'accompagnement social renforcé dans les quartiers en renouvellement urbain du secteur apparaît dès lors comme une condition préalable à la pérennisation des investissements réalisés et passe non seulement par la mise en place systématique des dynamiques de gestion urbaine et sociale de proximité, mais également par l'association des habitants au processus de concertation et de co-construction des projets dès la phase de diagnostic.

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est donc au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine. Pour les quartiers en

rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social de territoire de Nord Est 14^{ème} et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Ces processus sont tout autant essentiels que la poursuite des travaux liés à la mémoire des quartiers. Les aménagements transitoires peuvent être un laboratoire de cette co-construction et prouvera la nécessité de co-définir l'affectation des espaces avec les usagers qui sont les utilisateurs quotidiens des aménagements réalisés.

Objectifs opérationnels :

- **Contribuer à l'émergence des NPRU de la Maurelette, Bassens – Visitation.**
- **Actualiser et poursuivre les démarches de GUP en prenant appui sur les projets urbains en :**
 - Favorisant les démarches interbailleurs et interservices pour accompagner les programmes d'actions liés l'abattement de la TFPB sur le parc social du territoire
 - S'appuyant sur les partenariats et/ou dispositifs initiés dans la charte GUP du PRU (enlèvement des épaves, collecte des déchets, opérations d'hygiène, chantiers d'insertion, ...)
- **Engager des études stratégiques de prévention urbaine pour intégrer dès la définition des projets urbains sur les quartiers les plus sensibles la dimension tranquillité et sécurité (notamment dans la conception des aménagements urbains)**
- **Conduire des actions d'accompagnement social renforcé auprès des habitants concernés par les PRU pour une bonne appropriation de la démarche de transformation, et commencer dès aujourd'hui à impliquer les habitants dans la construction du NPRU.** La présence des habitants est indispensable dès la phase de diagnostic, avec la mise en place d'une méthodologie et d'un accompagnement qui rend effective cette participation.
- **Expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés de chantiers des opérations de démolitions/reconstruction pour favoriser le maintien d'espaces de respiration et d'animation pendant toute la durée des projets urbains et limiter les nuisances des chantiers.**
- **Anticiper des modes de financements pour l'investissement, la gestion transitoire et la prise en compte de l'expertise d'usages des habitants, des Conseils citoyens, et des gestionnaires**
- **Poursuivre les travaux sur la valorisation de la mémoire des quartiers et de ses habitants, afin d'inscrire les habitants dans des processus de participation, parler du passé pour mieux s'approprier l'avenir de son quartier.**

Références CDV : 1.4.9 / 1.2.5 / 1.1.2 / 1.2.2 / 8.4.7 / 7.3.3 / 1.2.2 / 8.4.7 / 3.2.2 / 1.1.4 / 1.1.1 / 1.2.1

Partenaires : Etat, MPM, Conseil Départemental, Ville de Marseille et mairie de secteur, DAC, GIP PV, GIP MRU, bailleurs, Conseil Citoyen, l'USH et de l'ARHLM

1.2 Promouvoir la définition de projets urbains intégrés, qui valorisent et développent le potentiel environnemental des quartiers

Les nombreux chantiers à terminer dans le cadre des PRU et les opérations à venir dans le cadre des NPNRU doivent être un levier dans la prise en compte des questions environnementales, non seulement s'agissant des transformations physiques des quartiers avec l'emploi de matériaux adaptés et le développement des déplacements doux, mais aussi en offrant une possibilité de changement des pratiques quotidiennes des habitants grâce à une sensibilisation à la précarité énergétique et permettra ainsi de réaliser des économies réelles sur les charges des ménages. La valorisation du réel "potentiel vert" des quartiers prioritaires du Nord Est 14^{ème} tels que les jardins familiaux est un atout, afin de créer des espaces d'échanges et de respiration dans un environnement essentiellement minéral. Ces considérations auront également des incidences positives sur la santé offrant une qualité de vie qui permettra l'équilibre alimentaire ainsi que la possibilité d'effectuer des activités physiques dans un quartier renouvelé.

Les initiatives de circuits courts et les filières de recyclage seront également des potentiels à développer.

Objectifs opérationnels :

- **Valoriser des espaces verts ou sans usages, afin d'y développer des projets de jardins partagés, et ainsi améliorer la qualité du cadre de vie pour les habitants**, en veillant à clarifier les domanialités de ces espaces afin d'engager la responsabilité des services compétents sur la gestion.
- **Développer des actions autour de la sensibilisation des économies d'énergie et de la précarité énergétique, notamment sur le parc de logement neufs ou récents ou réhabilités** (par exemple dans le cadre du programme Rhéa 2 de la Région).
- **Etudier le potentiel de développement de projets expérimentaux axés sur le développement des filières de recyclage et les circuits courts** dans les quartiers en PRU ou hors PRU, en s'appuyant sur les initiatives habitantes, et développer des actions d'économie circulaire, à travers des projets donnant une seconde vie aux objets et/ou déchets (chantier), encombrants (tri sélectif, recyclerie...).
- **Agir en faveur la qualité de vie des habitants, avec pour objectif secondaire l'amélioration de la santé (définition de l'OMS)**. Les actions sur l'équilibre alimentaire ainsi que sur la diversité alimentaire seront en lien avec les projets jardins. Les actions permettront d'encourager des comportements favorables à la santé en favorisant l'accès d'une part, à une alimentation équilibrée par la découverte de la diversité (notamment la marche à pied) pour favoriser la prévention du surpoids et de l'obésité.)
- **Favoriser les déplacements doux et éco-responsables, notamment en matière de circulations inter-quartiers.**

Références CDV : 5.4 / 6.3.1 / 3.1.5 / 3.1.4 / 1.1.6 / 1.2.1

Partenaires : Etat, ARS, Région, MPM, Ville de Marseille et mairie de secteur, SSPH, GIP PV, GIP MRU, RTM, bailleurs.

1.3 Accentuer les efforts en matière d'inclusion sociale et de participation du plus grand nombre, comme préalable au mieux vivre ensemble et condition de réussite des projets de renouvellement urbain du territoire Nord Est 14^{ème}

Une partie du 14^{ème} arrondissement est caractérisée par une présence mobilisée d'acteurs associatifs en termes de participation. Il convient, cependant, de pouvoir soutenir, mailler et développer les différentes dynamiques citoyennes avec l'inclusion de nouveaux habitants. D'autre part, les acteurs du territoire sont majoritairement confrontés à une difficulté

importante de mobilisation des habitants particulièrement éloignés de l'action publique (les publics « invisibles »). Une partie de ces derniers, cumulant bien souvent des facteurs de vulnérabilités sociales en lien avec des problématiques de santé, nécessitent une attention particulière. L'émergence d'initiatives adaptées et innovantes de la part des acteurs associatifs et des habitants semblent nécessaire.

Objectifs opérationnels :

Accompagnement des populations en situation de vulnérabilité dans leur intégration dans la cité et vivre ensemble

- **Soutenir la mise en œuvre d'un projet inter-bailleurs (Habitat Marseille Provence /Nouveau Logis Provençal) de gestion et d'insertion sociale renforcée auprès des populations d'origine tzigane sédentarisées dans certaines résidences du parc social** (notamment St Joseph Vieux Moulin pour le 14ème) avec le partenariat de l'USH et de l'ARhlm, en :
 - Développant une gestion locative et sociale renforcée auprès des familles les plus en difficultés
 - Soutenant la gestion urbaine
 - Accompagnant des parcours résidentiels positifs et en effectuant un suivi post-relogement dans les PRU
 - Favorisant un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle et l'emploi
 - Améliorant la scolarisation et la socialisation des mineurs dès le plus jeune âge
- **Accompagner les habitants les plus éloignés dans un parcours de santé pour un meilleur accès aux droits, aux soins et à la prévention**, sur l'ensemble du territoire.
- **Développer de nouvelles formes d'allers vers les publics, afin de mobiliser le plus grand nombre**, notamment les personnes dites invisibles, les publics seniors, afin de développer l'offre de services et/ou d'accompagnement social.
- **Renforcer et développer l'offre d'actions de prévention et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire, en particulier auprès des femmes et sur les thématiques suivantes** : santé sexuelle, affective et sociale, la nutrition/ prévention de l'obésité / activité physique.
- **Prendre en compte de la question du vieillissement de la population et/ou personnes vulnérables et lutter contre l'isolement**. Suivre les parcours résidentiels des ménages relogés dans le cadre d'un PRU par les bailleurs en valorisant les parcours positifs.
- **Accompagner la mobilité résidentielle des habitants dans le cadre des relogements et créer les conditions favorables pour une meilleure prise en compte des nouveaux habitants sur les territoires** : accueil des nouveaux arrivants, développement du lien social, information sur l'environnement et les ressources, etc.
- Développer la connaissance et l'information des politiques de tarifications sociales mises en œuvre par la RTM

Participation du plus grand nombre à la vie de la cité et à la définition des projets de renouvellement urbain

- **Renforcer la participation citoyenne avec davantage de lieux d'expression pour les habitants, et mailler l'ensemble des instances existantes** (tables de quartiers, conseil citoyen), notamment :
 - en prenant mieux en compte l'expertise d'usage de ces derniers,
 - en leur permettant d'être force proposition sur des projets comme la rénovation du Centre Urbain, la création d'un pôle culturel qui associe la scène Nationale du Théâtre du Merlan et la Bibliothèque Municipale du Merlan, ou encore sur l'adéquation de l'offre culturelle et des besoins du territoire.

Références CDV : 1.3.3 / 6.3.1 / 1.4.3 / 1.2.4 / 1.1.3 / 1.3.8 / 7.1.8 / 3.2.3 / 3.2.1 / 3.2.2

Partenaires : Etat, ARS, Région, Conseil Départemental, Ville de Marseille, SSPH, DAC, GIP PV, GIP MRU, Bailleurs, RTM

1.4 **Créer les conditions pour un développement économique, afin de dynamiser et renforcer l'attractivité des quartiers, et amorcer un changement d'image**

L'image des « Quartiers Nord » est fortement défavorable, en particulier auprès du monde économique, et occulte leurs potentiels, alors qu'ils connaissent pourtant de réelles dynamiques : en matière de construction, d'enseignement, de création d'activités et d'entrepreneuriat. Ils pourraient ainsi largement mieux contribuer aux trajectoires urbaines et métropolitaines, à renfort d'un travail collectif, multidimensionnel et exigeant sur l'attractivité.

En outre, les habitants des quartiers prioritaires du secteur Nord Est 14^{ème} cumulent des difficultés majeures pour l'accès à l'emploi : la formation, les niveaux de qualification, ainsi que les freins périphériques à l'emploi ou l'insertion ; dans un contexte où le caractère multiple et cumulatif des difficultés rend le cadre des chartes d'insertion insuffisant pour y répondre de manière satisfaisante.

Dans un tel contexte, seule une approche d'ensemble du développement économique, de l'emploi et de l'attractivité, qui mette l'accent sur la recherche de solutions innovantes, paraît en mesure d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Sur le territoire du Nord Est 14^{ème}, elle devra, de manière incontournable, intégrer les dimensions :

de coordination et de lisibilité des stratégies et politiques de développement économique et d'emploi à l'échelle du territoire,

d'action renforcée sur le développement des activités économiques dans les quartiers prioritaires, à renfort d'une stratégie coordonnée d'image et d'attractivité,

d'accompagnement renforcé des parcours d'insertion et d'accès/de maintien dans l'emploi des habitants des quartiers prioritaires du secteur, pour leur permettre de mieux bénéficier des dynamiques économiques locales.

Objectifs opérationnels :

Coordination – pilotage

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle de pilotage (MPM / Ville / Etat / Chambres consulaires / GIP MRU et PV) autour de la stratégie pour un développement économique** sur le pôle territorial Nord Est, en articulation étroite avec les développeurs économiques et territoriaux de MPM.

Attractivité – image

- **Recenser et identifier les potentiels fonciers et immobiliers pour l'implantation d'activités économiques**, afin d'engager un travail vis à vis des entreprises souhaitant s'installer sur le territoire, à l'appui d'une stratégie adaptée de visibilité et de prospection.
- **Développer et rendre plus lisibles les potentiels et démarches innovantes des quartiers, de ses acteurs locaux, de ses habitants** (valorisation des parcours de réussite professionnelle des habitants), **entre autre via des projets d'économie sociale et solidaire** (« ressourcerie », épicerie solidaire, « social business »,...), mais également à travers les réseaux sociaux (Type : Marseille à la Loupe, mais dans une dimension positive), afin de faire évoluer les représentations sur l'image des quartiers.
- **Favoriser l'installation de tous types d'activités ou d'événements permettant d'animer, rendre plus attractif le territoire** : traitement des façades, devantures, marchés, brocantes, événements sportifs, culturels, etc.
- **Valoriser les effets positifs de la ZFU**, afin de mieux communiquer sur les effets positifs pour une jeune entreprise de s'implanter dans les quartiers prioritaires et renforcer

la diffusion des mesures fiscales mises en œuvre pour faciliter l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires.

Implantation d'activités économiques

- **Étudier le potentiel de développement économique et d'implantation d'entreprises sur des secteurs à enjeux tels que les espaces longeant la création à l'horizon 2020 de la ligne de BHNS B4 (hôtels d'entreprises, etc).**
- **Réintroduire des services de proximité dans les quartiers prioritaires**, par exemple : boîtes aux lettres, distributeur de banque, services publics de proximité, etc.
- **En complément des clauses d'insertion, et des ACI, développer des projets innovants facilitant l'accès à la formation et à l'emploi** (rapprocher les entreprises et les bassins d'emploi aux quartiers, faciliter l'implantation de structures ou projet d'économie sociale et solidaire). Cette action concerne l'ensemble du secteur opérationnel.
- **Créer les conditions favorables pour une meilleure articulation des initiatives d'accompagnement et de soutien pour la création d'activités**, afin de dynamiser les potentiels endogènes dans les quartiers du territoire (service d'amorçage de projets).

Soutien au développement de l'emploi

- **Promouvoir une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et adapter les formations en fonction.** Favoriser les liens avec les acteurs de la formation professionnelle.
- **Développer les ACI multisites et multi-bailleurs**, les retours d'expériences sur le territoire au cours des dernières années ayant montré leur pertinence par quartier.

Soutien à l'insertion socio-professionnelle – traitement des freins à l'emploi

- **Accentuer les efforts en matière de traitement des freins à l'insertion en lien avec les problématiques de santé**, en développant des actions favorisant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en particulier chez les jeunes.

Références CDV : 2.2.2 / 2.2.3 / 2.1.3 / 2.1.2 / 1.3.7 / 2.1.1 / 1.4.10 / 2.2.6 / 1.4.5 / 2.1.2 / 2.1.6 / 2.1.8 / 2.1.9

Partenaires : Etat, ASV, Direccte, Mission Locale, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, SSPH, Chambres Consulaires, GIP PV, GIP MRU, PLIE, bailleurs

2 Une approche adaptée à la situation urbaine et sociale des quartiers « en déprise », afin d'enrayer la dégradation en cours du contexte de vie

Un certain nombre de quartiers prioritaires du 14^{ème} arrondissement connaissent des dynamiques extrêmement préoccupantes de décrochage. La plupart se situent dans l'ouest de l'arrondissement, enclavés par des infrastructures de transports et des zones d'activités économiques qui les coupent de la ville et les privent d'urbanité, et nombre d'entre eux sont très durement impactés par la présence des trafics de drogue.

Leur présence sur le territoire génère de l'insécurité visible et ont un impact sur des espaces publics tel que des crèches et écoles. Ce qui parfois engendre des conflits entre les usagers des structures, les professionnels et les consommateurs de stupéfiants.

Ces quartiers pâtissent en outre, pour la plupart d'entre eux, d'un manque en matière d'équipements publics et souffrent d'une faible dynamique associative. La puissance publique ne dispose alors que de peu de points d'appui pour intervenir et participer au redressement de ces secteurs.

Pour répondre aux enjeux qui caractérisent ces secteurs en décrochage, il convient d'adapter les pratiques partenariales et les modes d'intervention, et à accentuer les efforts, de manière prioritaire, sur les dimensions suivantes :

- la lutte contre les trafics, pour laquelle il est nécessaire de favoriser une approche globale autour d'un partenariat renforcé à l'échelle du secteur ;
- l'amélioration des conditions d'habitat et du cadre résidentiel au sein du parc social des quartiers du secteur ;
- l'intervention sur les copropriétés dégradées ou en voie de dégradation, et sur les conditions de vie de leurs habitants ;
- et enfin, un effort renouvelé en matière d'animation sociale des quartiers, à travers un soutien au tissu associatif local et aux intervenants sociaux.

2.1 Rendre effective « l'approche globale » dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et la réduction des risques en lien avec ces pratiques

Si des réseaux de trafics de stupéfiants sont identifiés sur la majorité des quartiers prioritaires, ils semblent extrêmement présents sur des cités comme la Maurelette, la Paternelle, Font Vert, Jean Jaurès ou encore Bassens, avec parfois la présence de drogues dures qui posent des problématiques lourdes en matière de santé.

Si des actions d'ampleur en matière de sécurité ont été conduites dans le cadre des ZSP, il s'agit de concrétiser l'approche globale prônée par les services de l'Etat, en renforçant considérablement les actions dans les champs social, de la santé et de la prévention, en s'appuyant lorsque cela est possible sur les relais locaux. Un préalable pour un certain nombre de secteurs consistera à ce titre à recréer localement les préalables d'une intervention publique (police / travailleurs sociaux / prévention spécialisée) coordonnée s'opérant dans de bonnes conditions, afin d'enrayer au mieux l'installation des trafics au détriment d'un contexte social vivable pour les habitants.

Objectifs opérationnels :

- **Développer, renforcer et valoriser la démarche de soutien, de coordination et les formations à destination des professionnels de terrain et à destination des habitants** qui sont confrontés à la problématique des conduites à risques des jeunes (en lien avec les réseaux de trafics) et de consommations, afin de renforcer leurs connaissances et leurs capacités d'action (ex : collectif des mères de Font Vert).
- **Développer des actions proposant des alternatives aux publics en prise avec les trafics, telles que les contrats payés à l'heure** (ex : TAPAJ).
- **Renforcer les actions sur la tranquillité publique à l'échelle de micro territoire, afin d'enrayer des contextes de dégradation sociale face à des territoires sous emprise des trafics de drogue**, et des climats de pression, privant les habitants d'un cadre de vie paisible. Déployer davantage d'interventions de la Police Municipale dans les quartiers prioritaires.
- **Favoriser la réappropriation des espaces publics, autrefois sous la captation des réseaux de drogue en redynamisant l'intervention sociale**, en développant l'animation sur ces espaces de vie et leur redonner une fonction.
- **Mieux répartir les ressources sur le territoire, afin de couvrir les secteurs isolés** (relocalisation de la Plateforme de Services Publics du Canet vers Massalia Jean Jaurès), en s'appuyant sur des logiques de coordination territoriale.
- **Déployer des travailleurs sociaux du Conseil départemental sur des zones aujourd'hui non couvertes, afin de conduire une intervention autour de la prévention spécialisée et de la médiation urbaine**, notamment sur Jean Jaurès – Massalia – Campagne Larousse / La Marjoret, la Citadelle, le Campus I & II, la cité SNCF,

- **Favoriser la prévention et la prise en compte de la souffrance psychosociale des habitants**, en mobilisant les professionnels de la santé, de l'éducation nationale, de structures sociales et des associations afin d'apporter un soutien et un accompagnement, individuel ou collectif, de ces publics dans une dynamique d'équipe et de dynamique de territoire.

Références CDV : 6.3.2 / 8.3.1 / 1.5.6 / 7.1.7 / 6.7.3 / 6.3.1 / 6.3.2 / 8.3.7

Partenaires : Etat, ARS, CAF, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, SSPH, SPD, Police Municipale, GIP PV, bailleurs, GIP PV, bailleurs.

2.2 **Améliorer les conditions de vie et la qualité du cadre résidentiel au sein du parc social du Nord Est 14^{ème}, par une coopération renforcée avec les bailleurs**

Les bailleurs constituent des relais absolument structurant pour l'action publique dans de nombreuses cités d'habitat social du territoire, surtout lorsque les quartiers concernés sont dépourvus d'équipements sociaux et/ou d'un tissu associatif local structuré.

Il s'agira de renforcer les modes de travail en commun avec les bailleurs, pour encourager et soutenir leur intervention en matière :

- de requalification/ rénovation / réhabilitation du patrimoine,
- de développement de la qualité de vie résidentielle et du service de proximité,
- d'actions contribuant à des dynamiques urbaines et d'animation sociales plus larges au sein des quartiers (espaces collectifs).

Objectifs opérationnels :

- **Encourager et accompagner l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie résidentiel des habitants au sein du parc social du secteur.** Plusieurs interventions sont, à ce stade, identifiées comme particulièrement importantes au regard des dysfonctionnements observés :
 - Les Micocouliers : requalification de parties communes et privatives, création d'une voie publique de désenclavement sous MO MPM avec un financement Dotation Politique de la Ville, alors que le triangle Castellans, Micocouliers, Tilleuls menace de décrocher, tout comme la copropriété de la Maurelette.
 - Visitation, où la Logirem constitue un point d'ancrage majeur pour le partenariat public, et un relai pour toucher la cité Bassens, en proie à des difficultés nettement plus lourdes.
 - Bassens (NLP / Marseille Habitat) : Requalification des espaces extérieurs et développement de projets sur les espaces publics (rénovation des aires de jeux, projets sur les espaces sans usages)
 - Arnavaux II (Eri-la) : requalification de parties communes et privatives, création de voies publiques de désenclavement, de parkings, d'aires de jeux, d'un lieu polyvalent de convivialité, sécurisation des espaces extérieurs (par des clôtures à rénover ou à créer) et des plantations
 - Ambrosini A (13 Habitat) : située au milieu d'un triangle constitué de trois voies à grande circulation : Bd du Capitaine Gèze, Bd Danièle Casanova et Bd de la Maison Blanche. Aménagement des espaces extérieurs et notamment la requalification de l'entrée.
 - Jean Jaurès (HMP) : les espaces extérieurs ne sont pas qualifiés, le traitement de ces derniers permettrait autant de point d'appuis pour l'animation et la vie sociale.

- Cité SNCF : aménagement de locaux pour l'intervention sociale et l'animation sociale en direction des enfants, des jeunes et des adultes. Cette cité a un fort potentiel en espace extérieur et le bailleur, (suite une demande faite par les habitants), souhaite créer des jardins partagés.
- Les Flamants : suite à la construction du nouveau centre social, travailler avec 13 Habitat à l'aménagement des abords. L'entrée principale de la structure se situe au niveau de la place du pôle de services (MDS, IRTS, IFSI), un lieu nu et particulièrement exposé au soleil. Il y a la nécessité de créer des espaces conviviaux, protégés du soleil et qui permettent une dynamique d'animation. Un espace qui encourage les échanges entre habitants, étudiants, les professionnels du site.
- **Faire de l'implication des habitants du parc social –dès les phases amont de la définition des projets- un levier d'appropriation des démarches de transformation,** de respect des réalisations effectuées et d'amélioration du quotidien des quartiers grâce à leur expertise d'usage.

Références CDV : 1.3.1 / 1.1.5

Partenaires : Etat, GIP PV, Bailleurs, Conseils Citoyens

2.3 Porter une action renforcée pour prévenir la dégradation des grandes copropriétés

Le 14^{ème} arrondissement compte un nombre important de copropriétés en voie de fragilisation dont la dégradation est avérée : La Maurelette, les Marronniers, Les Rosiers, Maison Blanche, ainsi que les copropriétés nouvellement arrivées avec la géographie prioritaire : CAMPUS I & II... Il s'agira de porter des démarches de veille technique et sociale sur les ensembles identifiés comme les plus fragiles, et de consolider les liens noués avec certains syndicats (Maison Blanche, Les Rosiers), voire de créer localement des relais pour l'action publique, (Intervention du CS des Flamants sur le CAMPUS I&II) (ex : projet d'implantation de l'ADDAP sur la copropriété des Rosiers).

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention** permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Nord Est 14^{ème},
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'agAM sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc.).
- Sur le territoire Nord Est 14^{ème}, le dispositif pourra par exemple intégrer des actions pour :
- prévenir et enrayer la dégradation des copropriétés en soutenant ou développant des projets investissements sur le patrimoine privé des copropriétés (ex : Les Rosiers création d'un espace de convivialité intergénérationnel),
 - renforcer le travail partenarial pour œuvrer contre les marchands de sommeil. S'appuyer sur le GOLHI pour agir de manière cohérente et plus coercitive à l'égard des SCI et personnes identifiées,

- valoriser les bonnes pratiques des syndics de copropriété, le cas échéant jusqu'à la mise en place d'une « labellisation », et pouvoir en faire un outil d'information et de sensibilisation,
- déployer des dispositifs partenariaux, de veille et d'intervention préventive sur les copropriétés en difficulté autour de diagnostics sociaux, techniques et juridiques,
- développer un accompagnement social renforcé des habitants des copropriétés les plus dégradées,
- développer tous types d'actions pouvant améliorer l'accès au droit et l'appui aux syndic et conseils syndicaux, ainsi que l'accompagnement d'actions visant le vivre ensemble dans une logique de droits et devoirs,
- améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des personnes dont les problématiques de santé sont en lien avec l'habitat et le cadre de vie,
- développer et structurer le partenariat entre les acteurs qualifiés sur la thématique santé - habitat (ex : PASS mères enfants, asthmes et allergie, SSPH...) et les opérateurs de l'habitat,
- prévenir les risques liés à l'habitat en s'appuyant sur des actions de prévention auprès des habitants et des actions d'information/sensibilisation auprès des professionnels.

Références : 4.3.1 / 4.3.2 / 4.3.3 / 4.1.8 / 4.2.4 / 4.1.8 / 4.1.3 / 4.1.4

Partenaires : Etat, CAF, Parquet, Région, Conseil départemental, MPM, Ville de Marseille, SSPH, GIP PV, GIP MRU, bailleurs, syndics de copropriété et conseils syndicaux, Euromed

2.4 Avoir une stratégie partenariale et concertée pour le développement de la vie sociale dans les quartiers

L'ensemble du territoire est confronté à des problématiques récurrentes s'agissant de locaux associatifs (demande, implantation, relogement). Il s'agit aujourd'hui, de croiser les regards autour de coordinations multi partenariales pour étudier aux mieux les besoins, les disponibilités en locaux, ainsi que l'offre de services, et de les mettre en adéquation aux réalités des territoires.

Objectifs opérationnels :

- **Engager un travail de pré diagnostic sur le recensement des locaux et m2 disponibles.**
- **Mettre en place une instance de travail interbailleurs et partenariale, qui traiterait l'attribution de surfaces à vocation associatives ou économiques.** Et, encourager la mutualisation des locaux associatifs, afin de réduire les coûts pour les structures, créer à la fois une cohérence et une solidarité des projets.
- **Favoriser l'implantation de services, de permanences territoriales, de petits équipements de proximité** (distributeur automatique de billets, boîtes aux lettres de la poste) **sur des secteurs relativement dépourvus d'offres** (en particulier du SPE Mission Locale – Massalia).

Références CDV : 2.2.2 / 1.3.6 / 2.1.6 / 1.3.6

Partenaires : Etat, SPE, Mission Locale, MPM, GIP PV, Bailleurs, MDS, USH

3 Une couverture territoriale optimisée pour un développement social plus adapté aux différents besoins

Le 14^{ème} arrondissement souffre globalement d'un déficit d'équipements sociaux (6 centres sociaux contre 9 sur le 13^{ème} arrondissement par exemple). La couverture territoriale des quartiers prioritaires connaît ainsi de larges manques, par exemple sur Bassens-Visitation et Jean Jaurès-Massalia-Campagne Larousse, les Marronniers (le Centre social de Saint-Gabriel ne pouvant raisonnablement pas couvrir son immense zone de vie sociale) ou sur des cités comme la Maurelette circonscrite entre des axes routiers importants (le Centre social de Saint-Joseph ayant des difficultés de mobilisation bien que relativement proche de ce quartier).

La localisation éloignée du centre social de Sainte Marthe et ses locaux mal adaptés, ne lui permettent pas un rayonnement optimal sur sa zone de vie sociale, celui-ci devant morceler son intervention par micro-territoire.

La cohérence des périmètres d'intervention de ces équipements pourrait probablement être optimisée sur certains secteurs, et certains doivent être accompagnés pour remplir pleinement leur fonction de structure fédératrice et animatrice du tissu associatif local. Les Centres d'Animation Municipaux, pourraient être un appui pour l'optimisation de la couverture sociale. Outre la présence de ces équipements, la densité et la qualité du tissu associatif sont également très disparates d'un territoire à l'autre. Face à ces déséquilibres, les réponses sociales doivent être adaptées, en particulier à destination de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que de la parentalité sur ces territoires sous dotés en termes d'équipements et d'offres. Les problématiques sont multiples : nombre restreint de places d'accueil pour la petite enfance en lien avec l'insertion des femmes, niveaux scolaires de bas niveau, déscolarisation, illettrisme, faible niveau de qualification et de formation. La précarité sur le secteur est un facteur qui impacte également ces publics en termes de santé, de loisir, et d'insertion. Dans un tel contexte, les liens entre acteurs locaux et les écoles apparaissent insuffisants au regard des enjeux.

De plus, les réalités territoriales mettent en évidence que les problématiques d'isolement et de précarité peuvent sur les quartiers prioritaires sont parfois également cumulées avec de nombreuses inégalités entre les femmes et les hommes. Pour répondre à ces enjeux, la lutte contre ces inégalités ou toutes les formes de discriminations doivent aujourd'hui constituer des axes d'intervention spécifiques et non dilués.

Dès lors, la mise en réseau des acteurs du territoire Nord Est 14^{ème} constitue une réponse au manque de relais locaux pour l'action publique, et un facteur d'ouverture des quartiers prioritaires les uns sur les autres, dans un contexte où leur enclavement les conduits à un certain repli sur eux-mêmes et à n'envisager de solutions qu'à un niveau micro-local (par exemple dans le champ de l'enfance-jeunesse).

3.1 Déployer une intervention globale et cohérente pour une prise en compte de l'enfance et de la jeunesse

La jeunesse, et notamment les 13/30 ans sont en « surreprésentation », ils constituent un véritable atout sur le territoire Nord Est 14^{ème} compte tenu de leur proportion. Il est fondamental d'agir sur les questions de l'enfance et de la jeunesse de manière globale et transversale en décloisonnant les interventions (institutionnelles, acteurs locaux).

Il s'agira d'initier ou de développer un travail partenarial afin de rassembler la communauté éducative (parents, école, temps libre...) sur tous les sujets tels que la socialisation, l'autonomie, la scolarité, la santé, le sport, la culture autour d'un projet éducatif commun. Il s'agira également de travailler dès le plus jeune âge en favorisant les modes de garde, en permettant aux plus jeunes enfants de pouvoir débiter leur scolarité en limitant les freins liés à la maîtrise de la langue française parlée, en accompagnant des formations professionnelles spécifiques (laïcité, genre ...) pour tous les acteurs éducatifs (enseignants, personnel cantine, intervenants, animateurs, parents élus etc.).

Concernant, l'approche du public jeune, elle doit prendre en compte les dimensions de l'épanouissement, de l'insertion sociale (ex : décohabitation) et professionnelle, de la mobilité, ainsi que de la citoyenneté active.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle de pilotage (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme**, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire), avec une vigilance particulière sur la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- **Identifier les besoins en termes de création et d'implantation de structure pour l'accueil de la petite enfance**, et conduire un travail sur le développement et l'adaptation des modes d'accueil afin de compléter l'offre (par exemple, l'accueil sur des horaires atypiques).
- **Soutenir et développer des initiatives, commissions, réseau de partenaires, afin de faire émerger des vraies stratégies autour de projets éducatifs partagés**, qui pourront concerner les temps scolaires, le péri et extra-scolaire, la santé, la citoyenneté, la culture, le sport, la parentalité.
- **Accompagner les actions visant le soutien à la parentalité, ainsi que l'implication des parents quant à leur capacité d'agir** (lien parents, école, association, valorisation des associations de parents d'élèves).
- **Développer et/ou conforter les actions visant la maîtrise de la langue française et de la lecture dès le plus jeune âge**, ainsi que les actions permettant le développement de compétences psychosociales.
- **Permettre et faciliter l'accès à la pratique sportive et culturelle**, en :
 - garantissant la couverture en équipements sportifs de qualité, ce qui suppose notamment de poursuivre leur réhabilitation afin de favoriser l'accès au plus grand nombre : gymnases, plateaux sportifs, terrains de sports et piscine.
 - prenant en compte la place du public féminin en évitant les logiques discriminantes ou de genres en fonction de l'activité.
- **Poursuivre le développement des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en milieu scolaire et extra-scolaire spécifiquement les thématiques suivantes** : le développement des compétences psychosociales, la santé bucco-dentaire, la nutrition/prévention de l'obésité/ activité physique, la prévention des conduites addictives, la santé sexuelle et rapport de genre.
- **Promouvoir des actions qui valorisent les potentiels de la jeunesse et leur donner toute leur place en tant qu'acteurs et ressources du territoire**, afin notamment d'inverser le regard porté sur cette population et lutter contre les discriminations, telles que le service civique, les projets de mobilité, et la participation à des instances et actions citoyennes. Il s'agira en particulier de favoriser la participation des jeunes dans des démarches-projets, qui pourront s'appuyer sur l'expérimentation de la mise en place d'un Conseil Local Jeunes, en créant des passerelles avec les Conseils Citoyens.
- **Favoriser les liens entre les jeunes et le monde du travail/de l'entreprise** : découverte des métiers, lien écoles entreprises, stage, accompagnement et orientation adaptés, etc.
- **Soutenir et renforcer le repérage et l'orientation des publics jeunes en vue d'une insertion sociale et professionnelle**.
- **Renforcer et étendre l'offre de premier accueil et d'écoute des jeunes afin de couvrir l'ensemble du territoire**.

Références CDV : 6.2.2 / 2.2.2 / 6.5.2 / 6.4.5 / 6.2.3 / 6.3.2 / 6.3.1 / 6.6.2 / 6.6.3 / 6.4.4 / 6.1.6 / 6.1.7 / 6.1.2 / 6.1.1 / 1.4.1 / 1.3.2 / 6.1.5

Partenaires : Etat, Education Nationale, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, DASS, DAC, Direction petite enfance, Direction des sports, CEJ, Mairie de secteur, EPIDE, GIP PV, ARS

3.2 Appuyer et structurer la vie associative et les professionnels en leur permettant de s'outiller et se qualifier pour mieux faire face à un contexte d'intervention complexe

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer et développer l'offre de soutien aux professionnels de première ligne en lien avec un public adulte, adolescents et enfants** (sous la forme de formations, échanges de pratique et animation de réseaux, informations) en particulier sur les thématiques suivantes : les compétences psychosociales, la santé sexuelle, les rapports de genres, la nutrition/activité physique, la santé bucco-dentaire, le dépistage des pathologies chroniques, la prévention des conduites addictives et de la santé mentale.
- **Faciliter l'intervention d'opérateurs associatifs sur des territoires en carence** (Jean Jaurès / La Delorme), en faisant notamment monter en compétence certaines associations pour développer leur capacité d'intervention et en travailler plus largement sur l'empowerment des associations, afin de toucher de nouveaux publics.
- **Mettre en place des instances entre acteurs locaux et institutionnels facilitant l'interconnaissance et le développement de projets plus cohérents et mieux articulés** (Comités de bassin / Commission d'animation thématique).

Références CDV : 1.2.5 / 1.3.4 / 2.2.7 / 6.6.4

Partenaires : Etat, Education Nationale, CAF, ARS Conseil Départemental, Ville de Marseille, SSPH, CCAS, GIP PV

3.3 Déployer de manière plus cohérente et plus équilibrée l'intervention publique, pour une meilleure couverture des zones de vie sociale des centres sociaux

Objectifs opérationnels :

- **Rationaliser l'utilisation des équipements (écoles, collèges, gymnase, maison des associations, centres sociaux...), et mutualiser les locaux**, afin d'optimiser la couverture et la cohérence territoriales.
- **Renforcer les centres sociaux dans leur fonction d'animation et de coordination du tissu associatif local** (CS de Saint-Joseph et de Sainte-Marthe notamment), optimiser et développer la couverture du territoire en équipements sociaux, notamment par :
 - l'optimisation des zones de vie sociale des centres sociaux du Grand Saint-Barthélemy. Spécialisation des centres sociaux sur des compétences complémentaires et relocaliser la MFA.
 - l'implantation du Centre Social Sainte Marthe dans l'ancienne école du noyau villageois de Sainte Marthe, qui a déjà vocation de maison des associations.

- le recentrage du Centre social de Saint-Gabriel sur Bon Secours – Les Rosiers et création / déploiement d'une nouvelle structure pour porter un projet de développement social sur Bassens-Visitation – Jean Jaurès – Massalia – Campagne Larousse.
 - le développement d'une stratégie d'interventions coordonnées avec l'ensemble des acteurs du micro-bassin autour de Saint Joseph
 - la concertation et la coordination avec la Mairie de secteur concernant les actions et activités déployées par et dans les CA.
- **S'appuyer sur les équipements et lieux de centralité pour favoriser l'animation sociale, le brassage des populations et l'ouverture des quartiers les uns sur les autres, en apportant si besoin les actions de rénovation nécessaires** (ex : Centre sportif départemental de Fontainieu / ferme pédagogique).

Références CDV : 1.5.6 / 1.4.5 / 1.5.1 / 1.5.3 / 1.3.5

Partenaires : Etat, CAF, Région, Conseil Départemental, MPM, Ville de Marseille, DASS, Mairie de secteur, GIP PV

3.4 **Engager une expérimentation à l'échelle du Pôle territorial Nord-Est sur la lutte contre les discriminations et l'égalité homme-femme et favoriser le travail en réseau sur ces questions**

Les problématiques d'isolement et de précarité croissante qui caractérisent la plupart des quartiers du secteur sont parfois cumulées avec de nombreuses formes de discriminations, qu'il s'agit de caractériser et traiter de manière coordonnée à l'échelle du Pôle Territorial.

Objectifs opérationnels :

- **Elaborer un travail d'identification des actions mises en œuvre dans le champ de la lutte contre les discriminations**, afin de déterminer les besoins prioritaires et leviers d'action, qui pourront intégrer :
 - le renforcement de la formation et de la sensibilisation des acteurs institutionnels et locaux qui interviennent sur le territoire.
 - le développement d'actions spécifiques en matière de lutte contre les discriminations et pour l'égalité hommes-femmes.

Références CDV : 8.2.2 / 8.2.4 / 8.2.1

Partenaires : Etat, Education Nationale, Région, Conseil Départemental, Ville de Marseille, Direction droit des femmes, GIP PV

Cinquième partie

Nord Littoral Est

Le territoire Nord Littoral Est est composé de 6 quartiers prioritaires :

- Vallon des Tuves – La Savine
- La Viste
- Les Aygalades
- Consolat – Ruisseau Mirabeau
- La Calade – Campagne Lévêque
- La Cabucelle – Les Crottes

Le territoire se distingue par trois caractéristiques principales :

- Une population en croissance et vieillissante
- Des infrastructures majeures de transports, mais un maillage local encore insuffisant et des équipements à rénover
- Un parc de logements à forte dominante locative sociale

- **Une population en croissance et vieillissante**

Le territoire compte 36 000 habitants, dont le taux d'emploi¹ est particulièrement faible (36% contre 55% à Marseille).

Entre 2006 et 2011, le territoire Nord Littoral Est connaît la seconde plus forte croissance de population des quartiers prioritaires (derrière le Territoire Nord Littoral Ouest) avec +0,8%/an et supérieure à Marseille (+0,3%/an) et à MPM (+0,4%) alors que la totalité des quartiers prioritaires de Marseille ont connu une baisse de l'ordre de -0,2%/an.

Territoires jeunes, regroupant 37% de moins de 25 ans (contre 32% à Marseille mais restant dans la moyenne des quartiers prioritaires marseillais : 38%), ils connaissent toutefois un vieillissement important de la population avec une croissance de 3,6%/an des personnes d'au moins 75 ans, largement supérieur à la moyenne marseillaise (+0,9%/an).

Plus du tiers des allocataires CAF de Nord Littoral Est ont des revenus constitués à 100 % de prestations sociales en 2013 (36%) contre 24% pour Marseille. La hausse de cette population sur ce territoire est deux fois plus marquée qu'au niveau communal (+3,9%/ an entre 2009 et 2013 contre +2%/an pour la totalité de Marseille).

Le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté est en augmentation pour 5 des quartiers prioritaires de ce territoire (seul Vallon des Tuves - la Savine connaît une baisse de -5%/an) avec une dégradation plus importantes pour le quartier de la Viste (+2,91%/an) et de La Calade-Campagne Lévêque (+2,66%/an).

- **Des infrastructures majeures de transports, mais un maillage local encore insuffisant et des équipements à rénover**

La présence de deux autoroutes (A55 et A7), et de l'axe ferré Marseille-Gardanne-Aix structure le territoire. Toutefois, le déficit de voies locales permettant d'assurer des liaisons Est-Ouest, l'inadaptation du réseau secondaire et la configuration encore incomplète de certains échangeurs contraignent encore l'accessibilité du secteur.

La desserte en transports collectifs offre une qualité de service contrastée. Le potentiel ferroviaire du secteur est sous exploité en raison de la situation d'enclavement des gares

¹ Proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 à 64 ans)

existantes. Malgré l'absence d'une offre de transports collectifs en site propre, la couverture par le réseau des transports collectifs urbains est globalement satisfaisante. Le réseau s'appuie sur les stations de métro et plusieurs lignes de bus structurantes majoritairement en rabattement vers le centre et plusieurs lignes en rocade.

La population reste dépendante des transports collectifs (38 % des ménages non motorisés en 2009), dont l'usage y est plus important qu'ailleurs (21% des déplacements). Par ailleurs, l'absence de réseau maillé d'itinéraires cyclables contraint la pratique du vélo sur le territoire.

En matière d'équipements, il est important de faciliter l'accès aux habitants à la culture et faire en sorte que ce ne soit pas uniquement le centre social du quartier qui remplisse ce rôle. Les associations qui travaillent sur la question de la culture urbaine connaissent un déficit de reconnaissance par le manque d'équipements permettant l'accueil du public par exemple. Concernant les équipements sportifs une rénovation globale de ces derniers est nécessaire avec par exemple des projets expérimentaux de type lieux de pratiques intergénérationnelles permettant une sécurisation des lieux en auto régularisation.

- **Un parc de logements à forte dominante locative sociale**

77% des habitants de ce secteur sont locataires des logements qu'ils occupent. De plus, près d'un habitant sur 2 loue un logement dans le parc social (43% contre 35% en moyenne dans les quartiers prioritaires). Ce taux important marque la prépondérance du parc locatif public. 80% de ce parc a été construit entre 1947 et 1975 et est concentré dans quelques importants quartiers d'habitat social (La Calade – Campagne-Lévêque - La Viste).

Autre particularité du territoire : la présence de poches d'habitat indigne. En effet, 15% du parc privé est potentiellement indigne, proportion supérieure de 5 points à la moyenne marseillaise. Plusieurs quartiers prioritaires concentrent l'habitat dégradé du secteur, il s'agit de noyaux villageois (La Cabucelle avec un taux de 32% de parc potentiellement indigne) mais aussi de quartiers comptant un tissu mixte et de grandes copropriétés fragilisées comme c'est le cas par exemple pour La Calade - Campagne-Lévêque (15%).

Enfin, il s'agit du secteur dont les prix de ventes au m² sont les plus faibles, avoisinant les 1 400 €/m² entre 2008 et 2012 avec un décrochage important en 2013 (1 288 €/m² contre 1 788€/m² en moyenne sur les quartiers prioritaires de MPM). A titre de comparaison, le prix moyen au m² de la commune de Marseille est près de 2 fois supérieur avec 2 501€/m².

Le quartier connaissant le prix moyen de vente au m² le plus bas est Consolat - Ruisseau-Mirabeau avec 1 017€/m².

Ce territoire dispose de leviers urbains importants pour les années à venir, comme le montre l'analyse des documents de planification et de programmation (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan de Déplacement Urbain) :

- Le secteur Nord Littoral Est est directement concerné par l'OIN Euroméditerranée. Le développement de cette opération de renouvellement urbain emblématique et de grande ampleur (480 hectares) doit étendre effectivement vers le nord l'hyper-centre de Marseille. Moteur d'une transformation urbaine majeure avec l'extension du centre-ville vers le nord, limitrophe à l'hyper-centre de Marseille et impactant le quartier de La Cabucelle, voisin du Grand Port Maritime de Marseille et connectée directement aux infrastructures, cette opération va contribuer à améliorer l'attractivité et la qualité de vie des habitants de l'ensemble du secteur. Au-delà des impacts à grande échelle, l'environnement urbain immédiat du quartier de La Cabucelle va être fortement bouleversé. La réalisation de son extension prévoyant 30 000 habitants et 20 000 emplois supplémentaires doit être anticipée. L'anticipation des impacts (déplacements, organisation urbaine, logements à créer...) de l'OIN sur les espaces et les quartiers périphériques sera décisive.
- Ce secteur pourra également bénéficier du territoire de projet du SCoT : « Façade Maritime Nord » situé sur Nord Littoral Ouest, qui a une vocation économique, touristique, ludique, scientifique en lien étroit avec la présence de la mer. Il bénéficie de sa

proximité avec le Grand Port Maritime de Marseille et de son rôle majeur dans l'économie des échanges, dans l'économie industrielle et logistique et de deux centralités de premier niveau : l'OIN Euroméditerranée et la proximité de Saint-Antoine / Grand Littoral.

- Plusieurs projets majeurs d'infrastructures sur ce secteur sont inscrits au PDU. Les projets d'extension du Métro à Gèze et d'extension du tramway au Nord (Arenc - Saint-Exupéry), la réalisation de la L2 et la réalisation de pôles d'échanges multimodaux (Saint-André et Saint-Antoine) permettront d'améliorer les déplacements quotidiens des quartiers prioritaires de ce territoire.

Toutefois, certains projets, dont les plus structurants, sont programmés au-delà de l'échéance du Contrat de Ville. La réalisation du tunnel Mathys et la reconfiguration de l'échangeur des Aygalades, l'extension du tramway au Nord (Saint-Exupéry - La Castellane) qui touchera un grand nombre de quartiers prioritaires ainsi que la réalisation d'un BHNS sur la L2 entre Cap Pinède et Frais Vallon ne bénéficient pas d'une programmation. Plusieurs secteurs resteront en marge de ces projets.

- De nombreux projets ou opportunités de projets sont regroupés autour du site des anciens abattoirs et, plus au nord, du noyau villageois de Saint-Louis. Les quartiers prioritaires La Cabucelle et La Calade – Campagne-Lévêque vont profiter des évolutions urbaines à venir. Et dans ce cadre, une réflexion doit être engagée sur le secteur d'attente situé à proximité du lycée Saint-Exupéry qui bénéficie d'une situation urbaine très favorable.

Pour mieux répondre à ces enjeux spécifiques au territoire Nord Littoral Est, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, trois axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Maximiser l'effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd'hui à l'écart des dynamiques marseillaises.**
- **Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques.**
- **Créer les conditions d'une vie locale apaisée et socialement active.**

1 Maximiser l'effet levier des interventions urbaines pour enclencher la mutation de quartiers aujourd'hui à l'écart des dynamiques marseillaises

Les quartiers du territoire Nord Littoral Est souffrent globalement d'un fort enclavement, lié à des coupures urbaines importantes (infrastructures de transports et économiques), une faible accessibilité en transports en commun (à l'exception notable des Crottes suite au prolongement du métro à Capitaine Gèze) et une topographie parfois contraignante.

Pourtant, le Plan Local d'Urbanisme identifie les centralités de proximité sur lesquelles doit s'appuyer la vie de quartier mais également le développement urbain. Ainsi, le PLU affiche un objectif de renouvellement urbain ou de densification du tissu existant le long de l'ancienne RN8, soit sur les quartiers de la Cabucelle, la Calade-Campagne Lévêque et La Viste.

Le secteur de Saint Louis fait l'objet d'une orientation d'aménagement (OA) permettant de apporter de la cohérence aux différents projets prévus autour de 2 objectifs : renforcer l'attractivité du noyau villageois, notamment en apaisant l'ancienne RN8, et poursuivre la restructuration du secteur des anciens abattoirs en favorisant les perméabilités est-ouest.

Par ailleurs, de multiples projets de rénovation urbaine sont envisagés sur ces secteurs (l'ensemble des quartiers prioritaires font l'objet d'un projet de NPRU, d'intérêt régional ou national). Le choix d'intégrer les Aygalades, Consolat - Ruisseau Mirabeau et Campagne

Lévêque au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) au titre de quartiers d'intérêt régional représente un enjeu majeur pour ces quartiers.

Ces projets apparaissent aujourd'hui comme une « porte d'entrée » privilégiée pour l'action publique sur ces territoires, qui n'ont pour beaucoup d'entre eux que peu de points d'appui pour impulser par eux-mêmes un développement endogène.

1.1 Tirer parti des NPRU pour mieux « faire quartier ensemble », en réintégrant les quartiers prioritaires en manque d'urbanité du Nord Littoral Est au fonctionnement urbain et social de leur environnement proche

Dans un environnement urbain de mauvaise qualité du fait de la prééminence d'infrastructures économiques et liaisons structurantes, le désenclavement des quartiers prioritaires du Nord Littoral Est nécessitera des aménagements urbains lourds portés pour reconnecter ces secteurs à la trame urbaine marseillaise, dont les NPRU constituent un levier central. Au-delà de ces mutations physiques d'ampleur, les NPRU devront également veiller à permettre à ces espaces de « faire quartier », à travers des espaces publics de qualité et facilement appropriables par les habitants (renvoyant à l'enjeu de la participation de ces derniers aux projets), et ce en proposant une offre d'équipements à la hauteur des besoins des habitants actuels et futurs (EuroMed 2 génèrera de ce point de vue d'énormes besoins à horizon 2025).

Objectifs opérationnels :

- **Contribuer à l'émergence des NPRU La Cabucelle, La Savine, Campagne Lévêque, Les Aygalades et Consolat/Mirabeau**, en promouvant la définition et la mise en œuvre de projets socio-urbains d'ensemble visant la réintégration des quartiers au fonctionnement urbain et social de leur environnement proche. Ces projets devront en particulier intégrer à la réflexion :
 - La création d'une centralité de vie qui fait aujourd'hui défaut sur le secteur, à travers des leviers tels que la création ou l'adaptation d'équipements de qualité, réajustés aux besoins des publics et rayonnant sur plusieurs quartiers, en tenant en particulier compte de :
 - l'extension du Centre social des Musardises, qui apparaît indispensable pour que ce centre puisse véritablement jouer son rôle localement notamment en matière d'accueil du public. (Consolat /Ruisseau Mirabeau)
 - la création d'un nouveau centre social et d'un équipement petite enfance sur le bas du secteur du Savine/Vallon des Tuves, assurera une centralité et une plus grande mixité des publics.
 - la création d'un équipement (type centre socio-culturel) sur le secteur des Crottes Cabucelle, afin de proposer une offre de services de proximité et une animation du tissu associatif local et des infrastructures sportives. Le Centre social de Saint-Louis ne peut plus aujourd'hui assumer seul ce rôle.
 - la large recomposition urbaine qui résultera des opérations Euromed 2 et du NPNRU autour de la valorisation des friches et délaissés urbains du secteur en habitat, en activité ou en équipements publics structurants, qui devraient favoriser l'émergence d'une centralité.
 - L'ouverture et la restructuration des grands ensembles d'habitat social de Campagne Lévêque et des Aygalades pour les reconnecter à la trame viaire du quartier
 - L'amélioration de la qualité de l'habitat et l'attractivité des logements sociaux (Campagne Lévêque, Les Aygalades, la Savine, ...).
 - Le développement des espaces de socialisation inter-quartiers, notamment en conduisant une réflexion sur la colline de Séon pour y mettre en place des jardins partagés en lien avec le Centre social des Musardises. Au regard des spécificités des

- populations d'origine tzigane sédentarisées sur Ruisseau-Mirabeau, le NPRU devra également intégrer le projet de gestion sociale et urbaine renforcée engagé par le bailleur NLP et renouvelée pour 3 ans dans le cadre d'une démarche inter-bailleurs.
- La création et/ou la requalification des espaces publics structurants et/ou des espaces de vie fédérateurs, et en encourageant les liaisons entre quartiers voisins, à l'exemple du Jardin Partagé de La Viste qui a pour vocation de rassembler les habitants du noyau villageois et ceux de la cité).
 - L'implantation de services, commerces et/ou équipements (Savine en particulier) en direction des résidents mais aussi de personnes extérieures aux quartiers, à définir en lien avec les habitants des quartiers au plus près de leurs besoins.
 - L'attention aux enjeux d'articulation avec le projet Euromed 2 et le NPRU Crottes-Cabucelles, en termes de prise en compte des liens et porosités, de cohérence architecturale et urbaine, de complémentarité des programmations et de gestion coordonnée des temporalités de projet.
- **Soutenir la mise en œuvre d'un projet inter-bailleurs (Habitat Marseille Provence /Nouveau Logis Provençal) de gestion et d'insertion sociale renforcée auprès des populations d'origine tzigane sédentarisées dans certaines résidences du parc social (Ruisseau Mirabeau pour le 15ème) avec le partenariat de l'USH et de l'ARhlm, en :**
 - Développant une gestion locative et sociale renforcée auprès des familles
 - Soutenant la gestion urbaine de sites
 - Accompagnant des parcours résidentiels positifs et en effectuant un suivi post-relogement dans les PRU
 - Favorisant un accompagnement individuel vers l'insertion professionnelle et l'emploi
 - Améliorant la scolarisation et la socialisation des mineurs dès le plus jeune âge
 - **S'appuyer sur les futurs aménagements urbains : liaisons piétonnes, mails, rôle central du parc urbain du canal, pour favoriser l'accroche entre le plateau haut de la Savine et le noyau villageois du Vallon de Tuves et aboutir à un meilleur fonctionnement urbain** (ouverture, décloisonnement, meilleure accessibilité urbaine), en veillant fortement à la gestion transitoire des espaces et au développement de la relation de confiance établie avec les habitants, en réponses aux problématiques engendrées par le décalage des opérations.
 - **S'appuyer sur le NPNRU régional et national pour relancer des dynamiques partenariales et lutter contre l'isolement communautaire, en particulier sur le secteur des Aygalades et la cité de Campagne Lévêque**, où il sera nécessaire de conduire un diagnostic territorial en lien avec le bailleur, le centre social et les associations locales.
 - **Favoriser l'expression et la participation des habitants dans l'amélioration du cadre de vie, et la définition et la mise en place des NPRU**, en mettant en place une stratégie de concertation/co-construction d'un projet global pour les quartiers en lien avec le Conseil Citoyen. Ce travail sera fait autour de la Maison du Projet de la Savine. Concerter sur des aménagements correspondant aux usages (usages informels sur des espaces délaissés à la Savine, La Viste, Consolat Ruisseau Mirabeau etc.)

Références CDV : 1.1.2/1.1.6/1.2.1/1.2.4/1.3.1/1.3.2/1.3.7/1.3.8/8.4.3

Partenaires : DDTM, GIP /MRU, CR, DDU, MPM

1.2 **Faire de l'amélioration de la GUP une condition incontournable de réussite des NPRU et d'accompagnement du « faire quartier » sur le secteur Nord Littoral Est**

L'amélioration de la gestion urbaine de proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit donc être appréhendée pour permettre une gestion adaptée et/ou renforcée. Les outils sont multiples sur le territoire Nord Littoral Est : diagnostics en marchant, charte local de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc... En ce sens, les actions d'amélioration de la gestion urbaine de proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire Nord Littoral Est et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité

Sur Nord Littoral Est, il conviendra d'appréhender l'amélioration des démarches de GUP comme condition de réussite incontournable, en favorisant les démarches inter-bailleurs et inter-services et ce, en s'appuyant sur les partenariats ou les dispositifs expérimentés sur les PRU actuels du secteur, à l'image du PRU de La Viste, qui a enclenché une dynamique de rapprochement entre la cité HLM et le noyau villageois mitoyen en s'appuyant sur des projets convergents (notamment les jardins partagés impulsés par le Centre social Del Rio).

Objectifs opérationnels :

- **Actualiser et renforcer les démarches de Gestion Urbaine de Proximité qui accompagnent les transformations urbaines des quartiers du territoire Nord Littoral Est et doivent garantir les bonnes conditions de retour du droit commun sur les PRU en voie d'achèvement notamment :**
 - l'accompagnement de la mutation profonde du secteur Savine /Vallon des Tuves /Bosphore en s'appuyant sur une charte GUSP spécifique, de manière à permettre de recourir progressivement aux services de droit commun des collectivités pour la gestion des espaces publics.
 - plus généralement, l'accompagnement de la transformation physique de l'ensemble des quartiers en NPRU et le retour vers un fonctionnement "de droit commun" pour les PRU en voie d'achèvement, en veillant notamment à pérenniser les investissements réalisés par des modes de gestion participatifs.
- **Expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés de chantiers des opérations de démolitions/reconstruction pour favoriser le maintien d'espaces de respiration pendant toute la durée des projets urbains et limiter les nuisances des chantiers. Anticiper des modes de financements pour l'investissement, la gestion transitoire et la prise en compte de l'expertise d'usages des habitants et gestionnaires.**

1.3 **Faire des NPRU des leviers de diversification de l'habitat et de lutte contre l'habitat très dégradé, en accompagnant les ménages les plus fragiles dans leur parcours résidentiel y compris dans le parc privé**

Le territoire Nord Littoral Est connaît des problématiques aiguës du bâti, qui s'expriment par :

- la concentration d'un parc locatif social vieillissant (Campagne Lévêque, la Savine)

- un parc privé dégradé ou en voie de le devenir, souvent au sein de quartiers anciens qui nécessitent des interventions publiques de grande ampleur : des poches d'habitat privé dégradé (La Cabucelle et plus largement l'ensemble de la rue de Lyon représente un bon exemple), des copropriétés dégradées (Parc Saint Louis, Résidence Consolat, Résidence Maritime, Résidence Nord et Résidence Bernabo).
- un déficit d'offre de logements (quantitatif et en termes de diversité de produits), qui contribue à rendre les habitants « captifs » et à bénéficier de peu d'opportunités de mobilité résidentielle.

Ainsi, concernant l'habitat, l'agAM identifie deux priorités pour les quartiers prioritaires du Nord Littoral Est. D'une part la poursuite de l'amélioration des grands ensembles immobiliers qu'ils soient publics ou privés ainsi que la lutte contre l'habitat privé dégradé, comme prévu dans le Programme Local de l'Habitat. D'autre part, la coordination des interventions en cours au regard des besoins des habitants du territoire.

Enfin, l'agAM note que le taux de logements sociaux des arrondissements composant le territoire Nord Littoral dans sa globalité (15^e et 16^e arrondissements) est de 40.24% au 1er janvier 2014. Ces arrondissements portent un objectif de production de logements locatifs sociaux de 90 nouveaux logements par an, soit 9% des objectifs du PLH. Parmi ces objectifs, près de la moitié des logements sociaux à produire permettront le renouvellement du parc obsolète (50 logements par an). Cela traduit la volonté de rééquilibrage et de diversification du parc de logements de ce secteur.

Objectifs opérationnels :

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d'intervention**, permettant de :
 - réaliser le diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur les copropriétés les plus en difficultés du territoire Nord Littoral Est.
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d'interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l'Observatoire de l'agAM sur le territoire de projet.
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d'accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndics et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc...)

La réflexion pourra notamment intégrer le lancement une démarche pré-opérationnelle sur la copropriété de Consolat, en voie de dégradation, en accompagnant les syndics et les copropriétaires, en mobilisant les bailleurs sociaux, en mettant en place une veille foncière et en renforçant le partenariat entre les acteurs de l'habitat et les bailleurs sociaux.
- **Mobiliser tous les moyens à disposition pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, et lutter contre les conséquences de l'habitat indigne sur la santé des habitants**, en favorisant l'accès à la prévention et aux soins et ce en développant ou en renforçant le partenariat entre les acteurs de la santé et de l'habitat (partenariat regroupant les Compagnons Bâisseurs, la PASS mère-enfant de l'AP-HM et l'ARS et qui traitent les problèmes de saturnisme, maladies liées aux moisissures) en particulier sur le secteur de la Cabucelle/les Crottes.
- **Proposer de manière ciblée et pragmatique une diversification de la typologie des logements des quartiers prioritaires, en fonction des potentialités de chaque secteur**, en s'appuyant sur les centralités métropolitaines à conforter (Saint-Antoine) et des centralités secondaires à créer (carrefour Vallon des Tuves/Bosphore) existe des potentiels de densification qui doivent pouvoir accueillir du LLS.

- **Systématiser l'accompagnement social spécifique envers les populations les plus précaires**, en particulier dans le parc social mais aussi dans le parc privé le plus concerné, en visant prioritairement la Savine, Ruisseau Mirabeau (parc social) et la Cabucelle (primo-arrivants), Les Crottes, La Calade, Résidence Nord (parc privé).

Références CDV : 3.3.1/3.3.2/3.3.3/4.1.2/4.1.3/4.2.1/4.2.2

Partenaires : ANRU, MRU, GIP/PDV, MPM, Etat, CR, CD, BAILLEURS, SYNDICS, ARHLM

1.4 **Développer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Est sur les liaisons inter-quartiers, vers la ville centre et hors Marseille**

L'enclavement géographique et l'insuffisance de couverture en transport en commun des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Est (en termes de plages horaires, cadencement, insuffisance de TCSP et d'infrastructures lourdes, nombreuses ruptures de charges) restreint considérablement les pratiques de mobilité des habitants. Cette problématique impacte tous les domaines de la vie courante : accès aux services et commerces, accès à l'emploi, accès au sport et à la culture, accès aux soins ... Par ailleurs, la voiture est souvent considérée comme prioritaire. Les trottoirs sont étroits et parfois bordés de plots censés empêcher le stationnement, mais qui limitent singulièrement la progression du piéton. Aussi, il est délicat de se déplacer d'un quartier à l'autre car l'offre en matière de transport en commun est insuffisante et/ou inadaptée.

Renforcer l'aptitude à la mobilité, dans un tel contexte, nécessite également un travail renforcé sur les « compétences », qui concernent aussi bien la connaissance de la fonction d'un lieu quela représentation dont on s'en fait ; de manière à répondre à la méconnaissance parfois observée des réseaux des transports qui desservent ces lieux comme des tarifications bonifiées (abonnement, parking de délestage et ticket journalier, etc.).

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser le désenclavement physique des quartiers prioritaires**, en particulier par :
 - la requalification et/ou la création de cheminements et liaisons urbaines : la Viste vers les Aygalades, Savine vers Vallon des Tuves et le Bosphore, vers la halte de St Antoine et le noyau villageois de St Antoine.
 - l'étude de l'opportunité d'un réajustement de l'offre de bus programmée par la RTM (desserte et fréquence),
 - la promotion de la requalification des gares (usage fonctionnel mais également lieu d'échange et d'information), tout en développant les dessertes relais avec l'ensemble du pôle Nord Littoral,
 - Le développement de modes de transports alternatifs (pédibus, auto-partage, co-voiturage, etc.) depuis les QPV vers les grandes centralités et pôles de transports en commun.
- **Favoriser l'accompagnement des habitants à la mobilité :**
 - notamment dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle (information sur les politiques de tarifications sociales mises en œuvre par la RTM, aides au permis...),
 - et en encourageant l'ouverture de Maisons de la Mobilité (mission d'information, d'aide aux démarches et de structuration de réseaux locaux de covoiturage, prêt solidaire de véhicules,...).

Références CDV : 5.3.3/5.3.7/5.3.10

Partenaires : ANRU, MRU, VDM, CD, CAF, MDS, RTM, REGIE 13

1.4 **Concilier de manière harmonieuse fonctions économique et résidentielle sur La Cabucelle - Les Crottes et Consolat – Ruisseau-Mirabeau**

Sur ces deux quartiers, un fort enjeu dans la mutation urbaine à venir consiste aux modalités de cohabitation entre des activités économiques et des habitations, pour répondre à un « impensé » de leur configuration actuelle.

Objectifs opérationnels :

- **Anticiper l'impact d'Euromed 2 en matière de recomposition du tissu économique local (relocalisation de certaines activités, soutien à celles en capacité de se développer).**
- **Anticiper l'impact du projet de transports-combinés en lien avec la gare de Mourepiane, qui va réactiver la ligne de chemin de fer qui traverse le quartier Consolat, en particulier pour amoindrir les nuisances, mais aussi développer un certain nombre d'emplois à proximité directe des habitants de Consolat/Ruisseau-Mirabeau.**
- **Penser le rôle du Marché aux puces et anticiper les effets du pôle multimodal autour de Capitaine Gèze afin de favoriser l'appropriation des équipements par les habitants.**

Références CDV : 3.1.3/3.2.3

Partenaires : GIP PV, Euroméditerranée, ville de Marseille, MPM (développeur économique territorial), Etat, Conseil régional

2 **Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements**

Un certain nombre de quartiers se trouvent insérés dans un tissu économique important ou bien se situent à proximité de pôles structurants (Euromed, M.T.T.C.). La plupart des territoires prioritaires sont pour tout ou partie inclus dans la ZFU Nord Littoral, désormais Territoire Entrepreneur. Pourtant, les problématiques d'accès à l'emploi restent persistantes pour une grande partie des habitants des quartiers prioritaires, notamment les jeunes, comme en témoignent les taux de chômage préoccupants sur ces secteurs.

Cette situation s'explique notamment par la prégnance d'obstacles multiples et cumulatifs à l'accès à l'emploi et/ou à l'activité : au-delà des enjeux de mobilité, les priorités pour lever les freins à l'emploi concernent ainsi également, sur le territoire, les modes de garde d'enfants et l'enjeu de la qualification des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises (localement ou sur d'autres bassins d'emploi).

En outre, les problématiques de qualification, de formation et d'accès aux services d'orientation et d'accompagnement socio-professionnel sont particulièrement marquées sur ces quartiers, en particulier chez les jeunes pour qui l'accès aux services publics et aux services de l'emploi est complexe du fait de leur éloignement et de l'enclavement de certains quartiers.

Pour répondre à ces enjeux, les solutions à apporter à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements devront impérieusement relever d'une stratégie multi-dimensionnelle et coordonnée, agissant concomitamment sur les leviers :

- de la poursuite et du renforcement d'une stratégie coordonnée de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires,
- du rapprochement entre tissu économique local et publics demandeurs d'emploi et éloignés du monde du travail.

- de l'attractivité économique du territoire, en favorisant l'implantation et le développement d'activités économiques dans les quartiers prioritaires, au bénéfice de leurs habitants,
- en s'appuyant sur les grandes orientations définies dans le SPE-P Marseille Provence Métropole piloté par la DIRECCTE, et sur la mise en place de développeurs économiques territoriaux par MPM. L'échelle opérationnelle la plus pertinente pour intervenir sur ce champ est celle du 15/16.

2.1 Poursuivre et renforcer la stratégie territoriale en termes de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires

La stagnation des parcours d'insertion professionnelle met en lumière le manque d'adéquation de l'offre de formation par rapport à la demande des acteurs économiques. La méconnaissance de l'entreprise et de ses codes, la difficulté d'adaptabilité des publics les plus éloignés (déplacements, horaires, vie de famille,...) accroît ces difficultés.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours global et de levée des freins d'accès à l'emploi** (mobilité, mode de garde, maîtrise des savoirs de base), en identifiant les étapes du parcours d'insertion, via notamment -pour Pôle Emploi les Clubs Ambitions- un accompagnement intensif individuel, un accompagnement renforcé et des conseillers PE dédiés « accompagnement global », en partenariat avec le CD13, le CCAS, les MDS et le pôle insertion. Cela passera notamment par :

- le soutien au redéploiement du SPE dans les quartiers prioritaires en maximisant l'utilité des permanences sur site de Pôle emploi et de la Mission locale par un accompagnement des équipements d'accueil (valorisation - communication auprès des usagers et habitants...),
- la promotion d'un travail global en amont sur le repérage et les freins, complémentaire au SPE (MOVE ou autre action), notamment auprès des jeunes.

Il s'agira de maintenir et développer les actions de traitement des freins à l'emploi des publics du territoire, notamment :

- le renforcement de l'accès aux dispositifs de remise à niveau (ETAPS notamment), par une mise en réseau avec les structures développant des Ateliers socio-linguistiques,
- la facilitation de l'accès à un parcours de santé pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle par la Mission Locale de Marseille en lien avec ses partenaires. Examiner la pertinence de la déclinaison de ce projet sur le public adulte, et expérimenter une démarche de parcours,
- le développement des modes de garde alternatifs pour faciliter l'insertion des personnes (ex : amplitudes horaires adaptées),
- le développement d'actions en réponse aux freins à la mobilité, comme :
 - la mise en place d'une auto-école sociale en lien avec les auto-écoles du 15/16 à labelliser,
 - l'incitation des porteurs de projets à prendre en compte systématiquement la mobilité dans les projets « emploi-insertion-formation » sur le territoire.

Il s'agira enfin de favoriser la remobilisation professionnelle et l'insertion par l'activité économique, notamment en :

- développant des chantiers d'insertion sur 3 ans avec une double entrée : améliorer le cadre de vie et permettre l'entrée en parcours professionnel de publics fragilisés, en

- portant une attention particulière au public féminin, et en encourageant les chantiers d'insertion sur plusieurs quartiers et à l'extérieur des QPV.
- pérennisant des chantiers d'insertion sur Campagne Lévêque et La Savine.
 - développant des outils de remobilisation de jeunes en rupture dans leur parcours de vie de type chantiers école (La Savine).
 - **Contribuer et accompagner la montée en compétence et en qualification des habitants du territoire**, en lien avec le marché du travail local existant ou potentiel (cf infra) :
 - en visant notamment les filières pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés : commerce (Grand Littoral), logistique urbaine (GPMM, projet de plate forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane), services (projets d'une école de la réparation navale et d'une fondation des métiers de la mer) ZFU Nord Littoral et ZFU 14ème-15ème, Euroméd. 2, hôpital Nord,
 - en s'appuyant sur les lycées professionnels implantés sur le quartier (LPP Saint-Henri, LPP Saint-André, Lycée la Cabucelle, Lycée St Exupéry, S.E.G.P.A. etc.) pour développer une offre adaptée. Des actions spécifiques pourront notamment être soutenues par le droit commun ou des crédits spécifiques.
 - en favorisant une meilleure connaissance de l'offre en matière de formation et du rôle du SPE auprès des demandeurs d'emploi et professionnels de champs connexes (ex : Education Nationale, éducation populaire), et une connaissance mutuelle des acteurs de la formation/ insertion professionnelle/ emploi et du « champ social ».
 - **Soutenir les actions de lutte contre la discrimination à l'emploi et de promotion de l'égalité femme / homme en incitant les porteurs de projets à prendre en compte systématiquement le public féminin**, notamment par des actions de sensibilisation à l'attention des acteurs de l'emploi, de l'AIO et de la formation.

Références CDV : 2.2.1 / 2.2.4 / 8.2 / 6.5.1 / 2.2.3 / 7.1.4 / 5.1 / 5.4. / 6.1.5. / 2.2.2 / 7.3.2 / 2.2.4. / 5.2, 5.10 / 2.2.2 / 2.2.7

Partenaires : Pôle emploi, MLM, AFPA, CR, GIP PV, MPM (développeur économique territorial), Etat, MDE, SPE, PDEC, Conseil Départemental, GIP PV, GIP MRU, centres sociaux, associations spécialisées, prescripteurs des ETAPS (Mission Locale), centres sociaux, CR, DIRECCTE.

Echelle : 15/16

2.2 Développer des synergies entre l'offre et la demande d'emploi local

Les acteurs économiques, créateurs d'emploi, et les habitants en recherche ne trouvent que trop rarement les liens et les outils qui leur permettraient d'aboutir ensemble à leurs projets. L'information sur les transformations urbaines, leurs conséquences en matière économique et leurs enjeux sont trop peu relayées auprès du public. Il est donc nécessaire d'associer plus largement décideurs, acteurs et habitants afin que ces évolutions profitent à tous.

Objectifs opérationnels :

- **Anticiper les secteurs d'activité potentiellement porteurs d'emploi de demain liés aux grands projets prévus sur le territoire** (veille active sur les éco-quartier d'Euroméd.2, GPMM et projet de plate-forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane, chantiers NPNRU), en mettant en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale avec les acteurs publics et monde de l'entreprise à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, pour former les demandeurs d'emploi aux métiers attendus (déclinaison sur le 15/16 de la GPECT réparation navale pilotée par la DIRECCTE et animée par la MDE).

- **Mobiliser les donneurs d'ordre et entreprises au regard de la veille active sur les grands chantiers (cf. supra) et grands événements sportifs et culturels de la Ville pour l'inscription de clauses d'insertion** et le développement de l'IAE, l'apprentissage et l'alternance dans leurs marchés, en ciblant les filières d'emploi peu qualifiés, articulés avec les PME et/ou les TPE du secteur.
- **Renforcer l'action à destination des employeurs locaux, pour mieux mettre en lieu offre et demande d'emploi**, notamment en :
 - accompagnant les employeurs locaux dans leurs besoins en emploi/stage/contrat d'apprentissage et de qualification (démarchage, partenariat), en s'appuyant aussi sur le Réseau d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
 - accompagnant l'expérimentation Entreprises Acteurs dans l'Education Prioritaire et la mise en place de pôles de stages sur le bassin de formation Nord Littoral, en engageant également les partenaires signataires du Contrat de Ville et acteurs structurants du 15/16, à partir de la démarche engagée par la Préfecture, et en s'appuyant sur la Charte Entreprises et Quartiers.
 - contrebalançant l'image négative des « quartiers » en valorisant les parcours de réussite, travailler sur les représentations employeurs/employés, en s'appuyant sur les dispositifs nationaux et locaux (charte entreprises et quartiers, événement « Talents des Cités », RSE, etc.).
- **Favoriser les passerelles entre les acteurs économiques du territoire, habitants (élèves par exemple) et professionnels (Education Nationale par exemple), en particulier dans les filières pourvoyeuses d'emplois.**

Références CDV : 2.2.5 / 2.2.7 / 6.5.2 / 6.5.3 / 2.2.5 / 6.5.1 / 2.1.1 / 2.2.5 / 2.1.3 / 2.1.2 / 2.1.4

Partenaires : Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI, Emergences, acteurs du territoire. Education Nationale, Cap Au Nord Entreprendre, DIRECCTE, GIP PV, PDE Partenaires signataires du Contrat de Ville, grands employeurs de type Grand Littoral, APH-HM, acteurs de l'aménagement urbain cités supra, Emergence, GIP MRU, MPM, entreprises, bailleurs, EPAEM, GPMM, Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle, MDE, Ville de Marseille, Pôle emploi, Etat

Echelle : 15/16

2.3 Développer l'attractivité économique des quartiers et l'implantation et le développement d'activités en leur sein

Le territoire des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements connaît des dynamiques urbaines et économiques réelles, qui vont se renforcer dans les années à venir (NPRU et opération Euromed 2 notamment), et qu'il s'agit de mieux en tirer parti au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Dès lors, il conviendra de s'appuyer sur ces trajectoires pour favoriser l'implantation d'activités économiques dans les quartiers (en ciblant prioritairement les secteurs qui « profitent » aux habitants des quartiers prioritaires : économie sociale, services à la personne, filières pourvoyeuses d'emplois pour tous...), en s'appuyant sur la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'attractivité et d'image.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir l'aide à la création d'activité** (service d'amorçage de projets) **et leur accompagnement post-crétion** (couveuses), notamment à travers le pôle de création de la Cabucelle, favoriser le repérage et l'orientation des habitants des QPV du 15/16 vers ce pôle, et stimuler et soutenir l'innovation et l'entrepreneuriat.
- **Soutenir des projets d'économie sociale et solidaire correspondant à un besoin local pour pallier au développement d'économies sociales parallèles** (ex : projet de créer un lieu « pivot » dans le champ de la distribution de colis alimentaires sur le 15/16, mise en

place d'une épicerie sociale et solidaire sur le secteur Castellane/Bricarde, d'un garage solidaire, d'une ressourcerie, d'un tiers-lieu).

- **Compte tenu du potentiel du territoire en la matière, accompagner au développement d'un secteur « tourisme équitable »**, à travers notamment un soutien au projet Café de Séon d'Ancrages à la gare de l'Estaque.
- **Valoriser auprès des entreprises les opportunités foncières et l'image des quartiers prioritaires du secteur pour l'implantation d'activités économiques sur les territoires**, que ce soit dans le cadre des NPRU ou en dehors, en tenant compte de la demande d'emploi locale, notamment via le dispositif Territoires Entrepreneurs et la diffusion des mesures fiscales mises en œuvre pour favoriser l'implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires ;

Références CDV : 2.1.1 / 2.1.5 / 2.1.6. / 2.2.6. / 2.1.9

Partenaires : Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI, Emergences, acteurs du territoire. Education Nationale, Cap Au Nord Entreprendre, DIRECCTE, GIP PV, PDE Partenaires signataires du Contrat de Ville, grands employeurs de type Grand Littoral, APH-HM, acteurs de l'aménagement urbain cités supra, Emergence, GIP MRU, MPM, entreprises, bailleurs, EPAEM, GPMM, Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle, MDE, Ville de Marseille, Pôle emploi, Etat

Echelle : 15/16

3 Créer les conditions d'une vie locale apaisée et socialement active

Le territoire Nord Littoral Est se caractérise un manque marqué d'équipements de qualité, et en particulier de structures éducatives et sportives, qui sont souvent déqualifiées, avec une offre inadaptée. Dès lors, les jeunes et familles des quartiers du territoire rencontrent souvent des difficultés à accéder à l'offre sportive et culturelle du territoire. En outre, les problématiques d'exclusion sociale restent particulièrement prégnantes sur le territoire. Ce contexte de vie locale pâtit en sus de l'impact des trafics de stupéfiants qui fragilise le lien social et fait obstacle au développement social local.

Ces problématiques militent pour mettre l'accent, à l'échelle du territoire Nord Littoral Est sur :

le renforcement des efforts et du partenariat autour de la continuité et la cohérence éducative qui est donnée aux actions et dispositifs déployés sur le territoire,

l'accompagnement accru des publics les plus vulnérables dans les quartiers,

l'appui plus soutenu aux dynamiques habitantes et de participation,

la lutte contre les discriminations,

le développement et l'amélioration de l'offre d'équipements,

enfin, comme préalable incontournable, l'intensification de la lutte contre les trafics de drogues et leur impact sur les quartiers prioritaires.

3.1 Agir en faveur de la réussite éducative

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'épanouissement au travers de tous les temps de l'enfant et de l'adolescent (école, temps périscolaire, temps familial et activités extra-scolaire)**, afin de permettre aux jeunes du territoire Littoral Nord Est de disposer des repères et ressources pour bien grandir, favorisant leur expression individuelle et développant leur confiance et leur prise d'initiative. Cela passera par :

- développer l'offre d'accompagnement à la scolarité, mais aussi les activités sportives, culturelles et de loisirs.
- renforcer le partenariat entre les différents acteurs du territoire sur les problématiques de déscolarisation et de rupture scolaire (CRIEE collège Vallon des Pins, collectifs partenaires des collèges Jean Moulin et Jules Ferry).
- accompagner des actions de remobilisation des collégiens exclus temporairement.
- prévenir les difficultés scolaires à travers un meilleur repérage des enfants et jeunes concernés par les troubles de l'apprentissage et un meilleur accès aux soins.
- étayer la connaissance de la problématique des troubles de l'apprentissage, notamment autour du repérage par les professionnels, l'orientation et l'accompagnement des familles,
- poursuivre le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants, des adolescents, soutien de leur entourage (famille et professionnels) en particulier sur les thématiques suivantes : développement des compétences psycho-sociales, santé bucco-dentaire, nutrition/prévention de l'obésité/activité physique, prévention des conduites addictives, santé sexuelle et rapport de genre,
- maintenir une vigilance particulière sur les questions de mixité de genre, le lien avec les clubs sportifs, le lien avec le temps scolaire,
- faire de la qualité et de l'amplitude horaire des équipements scolaires, sportifs, culturels et sociaux un levier pour la réussite des enfants. (en soirée, le week-end, au mois d'août...),
- mobiliser les acteurs du territoire autour de la jeunesse à travers une instance de "coopération éducative" à l'échelle Nord Littoral,
- lutter contre l'errance des enfants et améliorer leur capacité à vivre ensemble.
- **Soutenir la parentalité**, en travaillant en partenariat avec les parents, en les accompagnant dans l'exercice de leur fonction parentale, en les associant à tout projet éducatif en prenant en considération la diversité des lieux de vie de l'enfant et leurs interactions pour que se construise un adulte. Cela passera par :
 - créer des temps partagés entre parents et enfants,
 - impliquer davantage les familles dans le parcours scolaire des enfants et dans les choix d'orientation (redonner une vraie place aux parents),
 - travailler sur la place du père,
 - valoriser les compétences des parents.
- **Développer des pratiques de lecture / écriture**, en prévention et en réponse, dès le plus jeune âge, aux difficultés d'apprentissage de la lecture et de l'écriture que des élèves peuvent éprouver et qui peuvent entraîner des conséquences tout au long du parcours scolaire pouvant mener au décrochage voire à l'échec scolaire. Cela supposera de :
 - travailler sur l'implantation d'équipements structurants (projet de médiathèque Euromed2),
 - sensibiliser aux livres et à la lecture dès le plus jeune âge.
- **Favoriser les pratiques culturelles et artistiques des enfants et des enfants**, comme outils de lien social et d'apprentissage au vivre ensemble, en :
 - facilitant l'accès à la diversité de l'offre culturelle afin de générer de provoquer des échanges, de la mixité sociale et de favoriser la découverte interculturelle (expositions artistiques régulières au centre social l'Olivier bleu).
 - permettant aux habitants d'être acteurs de leurs propres propositions culturelles et artistiques et valoriser leurs expressions et leurs créations (la Criatura, centre social Del Rio, la Compagnie de la Cité).

- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme**, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire).

Références CDV : 6.3.1 / 6.4.2 / 6.4.5

Partenaires : ASV, GIP, Préfecture, ARS, VDM (SSPH et service scolaire), CR, CD, CPAM 13, ARS

3.2 Développer une meilleure prise en compte des 16-25 ans, de manière transversale, en veillant à une prise en charge globale de cette tranche d'âge

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'engagement des jeunes du territoire Nord Littoral Est**, en :
 - soutenant des actions et initiatives citoyennes,
 - expérimentant de nouvelles modalités d'intervention, mettant les jeunes en position d'acteur de leur santé (logique de santé communautaire).
- **Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle**, à travers :
 - le soutien aux fonctions de passerelles entre la sphère éducative, sociale, et celle de l'insertion professionnelle, pour accrocher un public jeune manquant de confiance en soi et en les institutions,
 - la facilitation des liens école / entreprise (alternance),
 - l'incitation à la mise en place de chantiers/écoles,
 - l'accueil et la prise en compte de la souffrance des jeunes sur le territoire, en renforçant notamment et en étendant l'offre du PAEJ afin de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir un espace dédié à l'accueil des jeunes sur le 15^{ème} et le 16^{ème} arrondissement.

Références CDV : 6.2.2 / 6.3.1 / 6.3.2

Partenaires : ASV, GIP PV, Préfecture, ARS, VDM, CR, ASV, DDCS, CR, CD

3.3 Accompagner les publics en situation de précarité et les primo arrivants

Les problématiques du territoire Nord Littoral Est en matière d'exclusion (pour des raisons, économiques, sociales, communautaires...) militent pour :

renforcer et rénover les outils existants afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins des publics exclus,

ouvrir plus largement des lieux d'accueil informatif et formatif, tout en restant au plus près des personnes,

promouvoir le réseautage des différentes structures afin de partager et dynamiser les pratiques.

En outre, la question de l'accès aux droits est très prégnante sur ce territoire, qui compte à la fois des quartiers très enclavés mais aussi peu de présence publique. Les populations primo-arrivantes d'origine étrangère (Cabucelle notamment) et d'origine gitanes sédentarisées (Ruisseau-Mirabeau) présentes sur le territoire nécessitent en la matière un accompagnement spécifique.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'acquisition des savoirs de base, notamment pour les habitants des Crottes, de la Cabucelle** (public primo-arrivant).
- **Favoriser l'accès aux droits, en renforçant notamment la Plate-Forme de Service Public de Bougainville** (moyens humains, financiers, maillage territorial, MJD et

autres...) en favorisant la création de permanences d'accès aux droits et en mobilisant l'expertise du défenseur des droits.

- **Travailler le maillage territorial à partir des équipements structurants (ex: future Maison de la Justice et du Droit) à l'échelle micro locale (Crottes Cabucelle) et à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements.**
- **Favoriser l'inscription dans un parcours de santé et le recours aux actions de prévention et d'éducation pour la santé des populations particulièrement éloignées du soin en soutenant le dispositif de médiation santé ; et en appuyant l'accompagnement et l'évaluation de la médiation santé pour favoriser le processus de professionnalisation et l'inscription dans les politiques publiques de droit commun.**
- **Soutenir les professionnels de première ligne afin de leur permettre de mieux accueillir, accompagner et orienter les publics concernés en proposant des espaces de sensibilisation et de formation, d'interconnaissance et de mise en réseau, en s'appuyant sur des professionnels qualifiés.**
- **Trouver des solutions alternatives à l'échelle du territoire (épicerie solidaire, aide alimentaire, « ressourcerie », aide à la mobilité...) pour favoriser l'inclusion sociale des plus vulnérables.**
- **Lutter contre la précarité énergétique.**
- **Favoriser le mieux vivre ensemble** (cf. partie 1), notamment entre les différents quartiers.

Références CDV : 8.1.1 / 8.1.5 / 8.1.6

Partenaires : GIP PV / GIP MRU / CPCAM / MDS/ Bailleurs sociaux, ARS

3.4 Favoriser l'expression et la participation des habitants

Il s'agira de favoriser la participation des habitants du secteur Nord Littoral Est, en prenant en compte la diversité des manières de mobiliser des personnes et faciliter leur expression, et en proposant des méthodes d'animation adaptées au public et à sa diversité.

Pour ce faire, il conviendra, en s'appuyant sur la mise en place des Conseils Citoyens, de redéfinir les modes d'association des habitants à la gouvernance de la cité, afin de notamment de renforcer la confiance dans les institutions et assurer leur légitimité.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place des projets portés par les habitants et leur permettre de s'impliquer davantage, de se rencontrer, de s'exprimer**, à travers notamment, sur le territoire Nord Littoral Est :
 - un travail renforcé sur les liens entre les habitants.
 - l'initiation et la co-gestion de jardins partagés avec les habitants, comme levier en la matière.

Références CDV : 8.4.2 / 8.4.4 / 8.4.6

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, Conseils Citoyens, Associations locales, habitants

3.5 Prévenir et lutter contre les discriminations

En articulation avec le Plan intercommunal de lutte contre les discriminations, les actions menées sur ce territoire doivent permettre de prévenir et lutter contre les discriminations dont sont victimes les habitants des QPV, qui sont touchés par des discriminations multifactorielles principalement liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, et à l'origine ethnique.

Les actions de prévention des discriminations travaillent sur la déconstruction des préjugés, et le développement des capacités de résilience des potentielles victimes.

Les actions de lutte contre les discriminations travaillent sur les processus et actes discriminatoires à travers l'identification des processus systémiques en œuvre, la qualification des structures, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'organisation d'un maillage territorial de l'accueil de proximité des victimes potentielles et du relais vers les permanences spécialisées.

Ces actions sont à appréhender de manière transversale et à décliner sur l'ensemble des axes du projet de territoire. Elles mobiliseront l'expertise du défenseur des droits.

3.6 Développer l'offre d'équipements et services au regard des manques sur le territoire Nord Littoral Est, et renforcer la structuration du tissu associatif

Un manque criant d'équipements de qualité est constaté sur l'ensemble du territoire Nord Littoral Est, en particulier de structures éducatives et sportives, qui sont vétustes et/ou inadaptées et présentent des créneaux d'ouverture insuffisants.

En outre, sur certains quartiers, l'amélioration de la structuration du tissu associatif local apparaît comme facteur crucial pour en faire un relai majeur de l'action publique dans les quartiers.

Objectifs opérationnels :

- **Améliorer et renforcer l'offre d'équipements**, en particulier :
 - sur le secteur de Saint-Louis /La Viste, accompagner la réhabilitation l'école de la Viste et la rénovation du Gymnase.
 - sur le secteur de Consolat/Ruisseau Mirabeau, agrandir le Centre social des Musardises pour pouvoir accueillir du public, jeune notamment, et déployer une véritable offre de service. Optimiser l'accès des équipements de l'Ecole de la Deuxième Chance et du collège Rosa Parks.
 - sur le secteur de la Savine/Vallon des Tuves , dans le cadre du PRU, travailler avec les habitants dans la définition des besoins en matière d'équipements sportifs, accompagner le rayonnement du nouveau centre social/équipement petite enfance, fédérer autour d'un projet de jardin partagé et travailler sur l'amplitude d'ouverture du gymnase du Vallon des Tuves en cohérence avec le projet global.
 - Sur le secteur des Aygalades, optimiser les terrains de proximité, relancer le projet de city stade, développer un projet fédérateur autour du jardin de l'Oasis.
- **Renforcer la structuration du tissu associatif dans les quartiers prioritaire du territoire Nord Littoral Est**, notamment en :
 - conduisant un diagnostic partenarial en lien avec le bailleur le centre social, et les associations locales afin de fédérer tous les acteurs.
 - élaborant dans le cadre des NPRU un diagnostic social et urbain sur les secteurs des Aygalades, Campagne Lévêque, Ruisseau/Mirabeau, Cabucelle.
 - coordonnant le tissu associatif sur la Cabucelle / les Crottes en lien avec la volonté de créer un centre social dans le cadre de Euromed 2.
 - Proposer aux bailleurs sociaux, dans le cadre du programme d'actions triennal d'utilisation de l'abattement de TFPB, et aux acteurs intéressés (Ville de Marseille, Euroméditerranée) la mise en place d'une commission pour les locaux associatifs afin d'appréhender, de suivre, d'évaluer les besoins du territoire de manière transversale et collective

Il existe en outre un vrai enjeu sur le secteur de la Savine où tous les locaux associatifs seront démolis à terme ; il faudra engager un travail d'accompagnement des associations

en fonction de leurs besoins afin de construire des solutions d'accueil pour les activités associatives qui ne reposent pas que sur les bailleurs sociaux, avec un recours plus affirmé au droit commun.

3.7 Lutter contre les trafics de stupéfiants et leurs conséquences dans les quartiers.

Depuis plusieurs années est observée une multiplication des points de trafic au cœur des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Est. Ce phénomène tend à fragiliser le lien social, contribue à stigmatiser ces quartiers et favorise le sentiment d'abandon. Pour y répondre, il est nécessaire de favoriser les approches globales, qui passent notamment dans les quartiers du territoire par une lutte accrue contre les stéréotypes de l'argent facile lié au trafic.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place des études stratégiques globales de prévention urbaine, sécurité, tranquillité dans le cadre de la définition des projets urbains**
- **Systématiser la mise en place de groupes de pilotage et de suivi des zones de sécurité prioritaire (GPS).**
- **Rapprocher les dispositifs de prévention existants des populations les plus exposées.**
- **Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé en améliorant l'articulation entre les différents champs : judiciaire, social, sanitaire, éducatif,...**
- **Construire des réponses alternatives aux trafics.**
- **Développer les actions de prévention des conduites à risques dans une approche de réduction des risques sanitaires et psychosociaux, notamment en développant des actions innovantes (TAPAJ).**
- **Soutenir l'approche globale, alliant protection de l'enfance et réduction des risques à la prévention de la délinquance et développer une démarche de type Trafic Acteurs et Territoire plus spécifique aux 15ème et 16ème arrondissements.**

Références CDV : 6.7.3 / 8.3.4 / 8.3.7

Contributeurs : GIP PV, ASV, VDM (SSPH et SPD), CLSPD, CD, CR, Préfecture, MILDECA, Justice, Police Nationale, EN, ARS

Sixième partie

Nord Littoral Ouest

Le territoire Nord Littoral Ouest est composé de 4 quartiers prioritaires :

- Solidarité – Kallisté
- Castellane – Plan d’Août – La Bricarde
- Saint Henri
- Saint André

Il compte 22 000 habitants.

Situé à l’extrémité nord-ouest de Marseille, le territoire se distingue par cinq caractéristiques principales :

- Une croissance démographique importante et une population jeune
- Une dépendance à l’automobile, et plus globalement un très fort enclavement
- Un niveau de précarité socioéconomique extrêmement élevé
- Un habitat marqué par la très forte présence du logement social
- Un besoin marqué de rénovation des équipements

- **Une croissance démographique importante et une population jeune**

Le territoire compte 22 000 habitants. Entre 2006 et 2011, il a connu la plus forte croissance de population des quartiers prioritaires avec +1,7%/an, supérieure à Marseille (+0,3%/an) et à MPM (+0,4%) alors que la totalité des quartiers prioritaires de Marseille ont connu une baisse de l’ordre de -0,2%/an.

Territoire jeune, regroupant 44% de moins de 25 ans (contre 32% à Marseille et 38% pour la totalité des quartiers prioritaires marseillais), il s’agit d’un des seuls secteurs des quartiers prioritaires marseillais dont cette population a augmenté ces cinq dernières années (+2,1%/an contre +0,2%/ an pour Marseille et MPM) alors qu’une baisse est recensée sur la totalité des quartiers prioritaires : -0,6% entre 2006 et 2011.

- **Une dépendance à l’automobile, et plus globalement un très fort enclavement**

Les autoroutes (A55 / A7), les deux axes ferrés Marseille/Miramas et Marseille-Gardanne-Aix, et la topographie accidentée structurent fortement le territoire. Le déficit de voies locales permettant d’assurer des liaisons Est-Ouest, l’inadaptation du réseau secondaire (étroitesse des voies), la configuration encore incomplète de certains échangeurs et la situation d’enclavement des gares contraignent considérablement l’accessibilité du secteur. La localisation des quartiers prioritaires en marge du réseau structurant de transports collectifs urbains pénalise la mobilité des résidents, pourtant très dépendante des transports collectifs (38 % des ménages non motorisés en 2009).²

Par ailleurs, la présence de coupures urbaines majeures, le faible maillage local et l’absence d’aménagements cyclables dédiés sont autant de facteurs qui contraignent également les déplacements de proximité.

Cette situation, ainsi que le positionnement géographique « en bout de ville » de ces quartiers et leur architecture tendant à les fermer vis à vis de leur environnement (exemple de la

² On note cependant quelques améliorations récentes, comme la mise en service du TGB reliant le centre-ville au Vallon de Tuves en passant par Notre-Dame-Limite, ou la réalisation à venir d’un véritable pôle d’échange autour de la gare de Saint-Antoine.

« forteresse » de la Castellane, de la « citadelle » à la Solidarité...) et à limiter les échanges entre eux, crée un territoire caractérisé par son très fort enclavement.

- **Un niveau de précarité socioéconomique extrêmement élevé**

Alors même que le territoire est caractérisé par la **mixité des fonctions économiques et résidentielles**, le taux d'emploi au sein des quartiers prioritaires y est particulièrement faible (34% contre 55% à Marseille).

près de la moitié des ménages de Nord Littoral vit avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté en 2011 (48% soit plus de 22 000 ménages) contre 27% pour Marseille et 24% pour MPM (quartiers prioritaires : 45%). Il s'agit d'une des plus fortes proportions des quartiers prioritaires de MPM. La hausse de cette population sur ce territoire est aussi marquée qu'au niveau communal (+0.7%/ an entre 2007 et 2011, +0.8% pour les quartiers prioritaires). Ce phénomène est particulièrement marqué chez les jeunes.

Alors qu'en 2010, les écarts sont très marqués entre les plus riches et les plus pauvres, il semblerait que la situation s'améliore pour plusieurs quartiers dont Saint-André et Saint-Henri.

- **Un habitat marqué par la très forte présence du logement social**

L'offre de logements est dominée par le logement locatif social, dans sa forme la plus symbolique de tours et de barres, dont 80% a été construit entre 1947 et 1975 et est concentré dans quelques importants quartiers d'habitat social (La Castellane - Plan d'Aou - La Bricarde ; Source : AGAM). Près d'un habitant sur deux loue un logement dans le parc social (46% contre 35% en moyenne dans les quartiers prioritaires). Ce taux important marque la prépondérance du parc locatif public. 80% de ce parc a été construit entre 1947 et 1975 et est concentré dans quelques importants quartiers d'habitat social (La Castellane - Plan d'Aou - La Bricarde).

Le parc privé est marqué par la présence d'une grande copropriété dégradée (Kallisté) et la présence de poches d'habitat indigne et se distingue par les prix de vente les plus faibles de Marseille³. 15% du parc privé est potentiellement indigne, soit une proportion supérieure de 5 points à la moyenne marseillaise. Plusieurs quartiers prioritaires concentrent l'habitat dégradé du secteur : il s'agit des noyaux villageois de Saint-André et Saint-Antoine (25% de parc potentiellement indigne) mais aussi de quartiers qui présentent un tissu mixte et de grandes copropriétés fragilisées comme Solidarité - Kallisté (18%). Source : AGAM.

- **Un besoin marqué de rénovation des équipements**

Malgré la proximité d'équipements privés rayonnants, parfois à l'échelle métropolitaine (offre commerciale avec la présence de Grand Littoral et culturelle avec l'Alhambra à Saint-Henri par exemple) un déficit en matière d'équipements publics se fait ressentir ce qui nuit à l'attractivité des quartiers et à la pérennité des investissements qui ont pu être réalisés ou à venir.

Plus spécifiquement, il est important de faciliter l'accès aux habitants à la culture et faire en sorte que ce ne soit pas uniquement le centre social du quartier qui remplisse ce rôle. Les associations qui travaillent sur la question de la culture urbaine connaissent un déficit de reconnaissance par le manque d'équipements permettant l'accueil du public par exemple. Concernant les équipements sportifs une rénovation globale de ces derniers est nécessaire avec par exemple des projets expérimentaux de type lieux de pratiques intergénérationnelles permettant une sécurisation des lieux en autorégulation.

Enfin, les territoires de la politique de la ville se caractérisent notamment par la jeunesse de leurs habitants, à ce titre, l'éducation apparaît comme un enjeu majeur de la politique de la

³ 1 400 €/m² entre 2008 et 2012 avec un décrochage important en 2013 (1 288 €/m² contre 1 788€/m² en moyenne sur les quartiers prioritaires de MPM). A titre de comparaison, le prix moyen au m² de la commune de Marseille est près de 2 fois supérieur avec 2 501€/m². Source : AGAM.

ville et du nouveau contrat de ville. Toutefois, les établissements scolaires des quartiers prioritaires ne proposent pas toujours un environnement éducatif optimal aux apprentissages : la saturation et la vétusté de certaines écoles maternelles, élémentaires et collèges et de leurs abords sont criantes sur certains secteurs.

- Par ailleurs, la **prégnance des trafics de drogue** dans la structuration de la vie sociale de plusieurs cités impacte très directement la vie des habitants et l'image des quartiers.

Pour autant, l'analyse des documents de planification et de programmation urbaine de ce secteur montre l'existence de leviers de mutation du territoire :

- Le secteur Nord Littoral Ouest est concerné par un **territoire de projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** : « Façade Maritime Nord », qui a une vocation économique, touristique, ludique, scientifique en lien étroit avec la présence de la mer. Il bénéficie de la présence du Grand Port Maritime de Marseille avec son rôle majeur dans l'économie des échanges, dans l'économie industrielle et logistique et de deux centralités de premier niveau : l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée et la centralité de Saint-Antoine / Grand Littoral.
- Sur le long terme, le SCoT a pour ambition de faire émerger la centralité de premier niveau de Saint-Antoine / Grand Littoral l'identifiant capable de rééquilibrer la cité phocéenne en termes d'emplois, de qualité urbaine et de desserte en transports collectifs, autour de Saint-Antoine sur des sites à forts potentiels articulés le long du Boulevard Barnier, depuis la zone franche urbaine, le Plan d'Aou, jusqu'à l'Hôpital Nord.
- **Le Programme Local d'Urbanisme identifie également 2 orientations** qui auront directement un impact sur les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest :
 - Saint-Antoine avec pour objectif de dynamiser le noyau villageois et de créer un "quartier de gare" autour du pôle d'échanges ;
 - Verduron avec pour objectif de maîtriser l'urbanisation en frange des espaces naturels et de valoriser le potentiel des terrains municipaux à proximité de la Castellane.

Par ailleurs, plusieurs projets structurant pourront être des atouts importants dans l'évolution attendue des quartiers :

- Plusieurs projets majeurs d'infrastructures sont inscrits au Plan de déplacements urbains de Marseille Provence Métropole. Le projet d'extension du tramway au Nord (Arenc – Saint-Exupéry), la réalisation de la L2, la reconfiguration de l'échangeur de Saint-Antoine et enfin la réalisation de pôles d'échanges multimodaux (Saint-André et Saint-Antoine), permettront d'améliorer les déplacements quotidiens des quartiers prioritaires du territoire Nord Littoral Ouest de Marseille. Toutefois, la programmation de certains projets pose encore question, la mise en œuvre de certains projets étant prévue au-delà de l'échéance du contrat de ville. Et plusieurs quartiers resteront par ailleurs en marge des projets de déplacements programmés.
- Le futur Projet de Renouvellement Urbain de la Castellane va jouer un rôle majeur pour l'évolution du quartier prioritaire de Castellane - Plan d'Aou - La Bricarde, et plus largement du secteur de Saint Antoine. Ce projet va poursuivre et conforter les améliorations engagés par le PRU Plan d'Aou - La Viste qui est très largement avancé.
- Le quartier prioritaire de Solidarité - Kallisté est concerné par les projets de rénovation urbaine en cours mais aucune action publique complémentaire n'est recensée à ce jour.
- Enfin, les espaces portuaires vont accueillir plusieurs projets structurants pour relancer l'activité industrielle (Forme 10) et améliorer l'offre logistique (terminal de Mourepiane)

qui vont participer au maintien du tissu économique présent sur le secteur Nord Littoral, en particulier sur les secteurs des Arnavants et d'ActiSud.

L'action publique se focalise dernièrement sur le quartier de la Castellane, avec la mise en place d'un NPRU sur ce quartier, et d'une approche globale renforcée ayant abouti à de premiers résultats encourageants. Pour autant, des points de vigilance devront être apportés pour intégrer l'ensemble des quartiers voisins dans ces démarches, tant d'un point de vue urbain, que sécuritaire. Ainsi, si l'approche globale a eu un impact positif sur le quartier de la Castellane, elle a également eu des « effets collatéraux » sur les quartiers environnants de St André, la Bricarde et Plan d'Aoû, où s'est reportée la présence de trafics de stupéfiants.

Par ailleurs, il s'agira également de porter une attention toute aussi importante au quartier spécifique de Kallisté, qui constitue un des quartiers les plus pauvres de Marseille, et où l'intervention publique devra se renforcer.

Le quartier de l'Estaque est à intégrer pleinement dans l'intervention sur le projet de territoire, comme un territoire vécu offrant des ressources pour tous les habitants du 15/16 (plage et base nautique de Corbières, massif de la Nerthe, centre social très ouvert sur le 15/16, dynamique associative, etc.).

Pour répondre à ces enjeux spécifiques au territoire Nord Littoral Ouest, dans le cadre des orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal 2015-2020, cinq axes sont retenus comme prioritaires pour l'action publique partenariale pour les cinq ans à venir :

- **Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires ;**
- **Favoriser une prise en compte globale de l'enfance et de la jeunesse ;**
- **Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques du territoire**, en s'appuyant à la fois sur les activités existantes et en favorisant le développement de projets adaptés aux caractéristiques des quartiers et de leurs habitants ;
- **Développer de nouvelles solutions en matière de mobilité**, pour ouvrir les habitants sur le reste de la ville et leur permettre d'accéder plus facilement à l'emploi et plus largement à l'offre existant sur le territoire ou sur la ville (culturelle, sportive, sociale, santé, etc.).
- **Transformer l'image des quartiers et amorcer une dynamique d'attractivité.**

La question de **l'implication des habitants dans les Politiques Publiques** étant ressortie fortement lors des échanges avec les acteurs associatifs du territoire, elle constituera le fil rouge du projet de territoire Nord Littoral Ouest.

1 Améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires

Les habitants des quartiers prioritaires de Nord Littoral Ouest connaissent des conditions de vie souvent dégradées et de forte insécurité, dans des grands quartiers d'habitat social et une copropriété très dégradée (Kallisté) qui cumulent de nombreuses difficultés : enclavement, précarité socio-économique, insécurité, manque d'équipements et de services publics, espaces publics souvent mal adaptés aux besoins des publics et de faible qualité urbaine, gestion des espaces perfectible. Par ailleurs, la problématique prégnante du trafic de drogue impacte fortement l'intervention publique dans les quartiers.

En parallèle, on constate un accroissement de la précarité sociale, et une inégalité dans l'accès aux soins⁴, et aux services publics de manière générale, dus en partie au fort enclavement que connaissent ces quartiers, pour des populations très dépendantes des transports en commun et qui connaissent une faible mobilité résidentielle.

Ce cumul de difficultés économiques et sociales crée un environnement impactant de manière négative le « parcours » des enfants et les jeunes notamment, et engendre un fonctionnement dans certains quartiers coupé « du droit commun » de la ville (équipements publics, gestion des espaces publics...).

Pour répondre à ces enjeux, le premier axe prioritaire du projet de territoire de Nord Littoral Ouest vise à améliorer la qualité de vie des habitants, avec comme préalable la limitation des conséquences du trafic dans les quartiers, et comme leviers les NPRU, les démarches de GUSP et les dynamiques sociales existantes, qui constituent des ressources certaines pour le territoire ; en portant une attention particulière aux populations vulnérables des quartiers, et à la question de l'environnement de manière transversale.

1.1 **Assurer la sécurité des quartiers, limiter les conséquences du trafic de drogue et renforcer l'accès au droit, conditions préalables à un "mieux vivre ensemble"**

L'emprise des trafics de drogue continue de peser profondément sur la vie des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest. Si les actions conduites dans le cadre des ZSP ont produit certains effets (les acteurs locaux témoignant d'un retour de certains publics en prise avec les trafics vers les services publics lors des périodes de forte présence policière), la désorganisation des réseaux de trafic s'est aussi traduite par des organisations plus souples et moins maîtrisées, générant parfois une montée des violences.

« L'approche globale » prônée par les services de l'Etat doit être poursuivie et étendue à l'ensemble du partenariat local pour une pleine effectivité. Le croisement des approches répressive, préventive (dont prévention situationnelle) et des alternatives proposées aux publics en proie aux trafics doit être la ligne directrice du partenariat en la matière, en s'appuyant fortement sur les instances existantes (en particulier le Groupe Local de Traitement de la Délinquance – GLTD – piloté par le Procureur de la République), et en raisonnant à des échelles géographiques plus larges.

Une inflexion sensible sur ce champ semble un pré-requis pour une évolution structurelle de ces quartiers et un retour dans le « droit commun » de la ville (fonctionnement social, parcours résidentiels...).

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer la coordination opérationnelle des dispositifs et l'approche globale des interventions à l'échelle des bassins de vie, des actions de déploiement de la présence policière, des actions de prévention** (risques de santé liés à la consommation, protection des mineurs, souffrances psychosociales...) et des alternatives proposées aux publics en proie aux trafics (travail alternatif payé à la journée - TAPAJ...).
- **Maintenir une approche globale, alliant protection de l'enfance et réduction des risques à la prévention de la délinquance et développer une démarche de type Trafic Acteurs et Territoire** plus spécifique au 15/16.
- **Mettre en place un GLTD Castellane-Bricarde-St Antoine Plan d'Aoù.**
- **Sécuriser de manière permanente les équipements et espaces publics**, à l'image des abords d'écoles (par de la présence, des aménagements, etc.).
- **Favoriser l'appropriation des espaces publics des quartiers prioritaires par les habitants, à travers des aménagements appropriés et une gestion des espaces adéquate**, l'occupation des pieds d'immeubles par des activités associatives,

⁴ Source : diagnostic PLSP.

commerciales ou autres, et une animation (culturelle, associative...) de l'espace public. Cette réappropriation du cadre de vie par les populations constitue en effet une forme de frein à la prégnance des trafics dans le quotidien de ces secteurs (et est vecteur de sécurisation des chantiers).

- **Accompagner le développement de l'action de médiation et l'intégrer de manière systématique dans les dispositifs existants** (PRU, GPS, GUSP, CLSPD, etc.).
- **Renforcer la sécurité des chantiers.**
- **Mettre en place des études de prévention situationnelle dans le cadre de la définition des projets des NPRU.**
- **Soutenir les professionnels rencontrant des difficultés dans leurs interventions au quotidien (la Castellane)**, en s'appuyant notamment sur la démarche de formation/mise en réseau d'acteurs locaux pour soutenir les professionnels du territoire et développer des stratégies partagées.
- **Diversifier les interventions dans le champ de l'accès au droit, notamment pour améliorer la prise en charge des violences familiales.**

Références CdV : 1.1.4, 1.2.6., 8.3.4, 8.3.7

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, Ville de Marseille (SSPH, SPD), MPM, Services de l'Etat (notamment DDSP, MILDECA, Justice, EN), ARS, bailleurs, ASV, CR, CD.

1.2 Améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie

Le territoire Nord Littoral Ouest se compose de grandes cités d'habitat social, d'une copropriété en très grande difficulté (Kallisté) et de noyaux villageois assez disparates.

Les quartiers d'habitat social, majoritaires sur Nord Littoral Ouest, présentent des dysfonctionnements (précarité énergétique, dégradation des parties communes et privatives...) comme cela est le cas à la Castellane et La Bricarde dans des résidences sur lesquelles aucune intervention au titre de la rénovation urbaine n'a encore été réalisée. En outre, le territoire est également affecté par la problématique des copropriétés dégradées (Kallisté, Résidence Nord et la Granière notamment). De plus, plusieurs quartiers apparaissent être des poches d'habitat privé dégradé (Saint-André, Saint-Henri). La poursuite de l'amélioration des grands ensembles immobiliers qu'ils soient publics ou privés ainsi que la lutte contre l'habitat privé dégradé apparaît ainsi comme une priorité pour ces territoires.

Le Programme Local de l'Habitat a un objectif de production de logements locatifs sociaux de 90 nouveaux logements par an, soit 9% des objectifs du PLH. Parmi ces objectifs, près de la moitié des logements sociaux à produire permettront le renouvellement du parc obsolète (50 logements par an). Cela traduit la volonté de rééquilibrage et de diversification du parc de logements de ce secteur.

Ce territoire a fait l'objet d'une intervention publique importante dans le cadre du PNRU : « St Antoine – Plan d'Aoù » (2005 / 89 M€), « Notre-Dame Limite », finalement scindé en deux opérations « Kallisté » (2011 / 28 M€), « La Solidarité » (2010 / 79 M€).

A Saint-Antoine - Plan d'Aoù, après plus de 25 ans de rénovation urbaine, il s'agira dans les prochaines années de pérenniser les investissements importants réalisés, d'accompagner ce quartier rénové dans un fonctionnement de droit commun et de créer du « vivre ensemble » entre les habitants historiques du site et les nouveaux habitants. À l'issue du PRU, des objets restent inachevés, et les espaces extérieurs sont peu investis par les habitants (aménagement de l'Esplanade du Nord), ou utilisés de manière informelle sur les espaces délaissés en attente de devenir. Une poursuite de l'intervention publique dans le cadre du PNRU paraît donc nécessaire (à raccrocher au PRU Saint-Antoine - Castellane - Bricarde).

À Kallisté et à la Solidarité, l'intervention au travers de deux projets distincts a permis une mise en œuvre en deux temps et la prise en compte de spécificités très locales (par exemple, pour la copropriété de Kallisté).

Dans les prochaines années, il sera en outre nécessaire de reposer des niveaux de réflexion à l'échelle du territoire élargi : Kallisté et Solidarité, et plus largement le bassin Notre-Dame Limite, incluant aussi les copropriétés de la Granière et des Hamadryades, les ensembles d'habitat social Bourrely et Perrin (au total, 10 500 habitants et près de 3 500 logements, mal reliés au tissu urbain, se caractérisant par des difficultés singulières de gestion urbaine et rencontrant de grandes nuisances).

Les prochaines interventions publiques sur ce bassin devront prendre en compte, à partir d'une vision élargie les déplacements, les équipements et espaces publics, les parcours résidentiels et les liens inter-quartiers.

A la Castellane, les attentes autour du NPRU sont fortes. Il semble opportun de conforter l'idée d'un territoire d'intervention qui ne soit pas restreint à la cité de Castellane mais qui prenne en compte un bassin de vie allant de St Antoine à la Castellane en passant par la Bricarde. Ces ensembles partagent une proximité physique mais des aussi des problématiques communes de déplacements, de sécurité, de gestion...tout en offrant des potentialités : mutualisation de m² sociaux, partage de locaux de santé, cheminements piétons, etc. **Il est donc nécessaire d'associer de manière opérationnelle le quartier de la Bricarde et plus largement St Antoine autour de ce projet urbain**, comme l'envisagent les travaux d'élaboration du protocole de préfiguration du NPRU. D'autre part, **dans l'optique d'un projet urbain intégré, il est indispensable de penser simultanément volets urbain, sécuritaire et social avec des financements et une mobilisation contractualisés, avec un fort enjeu préalable à sécuriser le pilotage stratégique et la conduite de projet, et à garantir leur caractère résolument transversal.**

Globalement, cet enjeu d'articulation des échelles de projet se retrouve également dans le champ du fonctionnement social du secteur. Alors que la densité et la qualité du tissu associatif sont fortement contrastées d'un quartier à l'autre, que les phénomènes de précarité sociale et d'enclavement physique et géographique tendent à replier les territoires prioritaires sur eux-mêmes, le Contrat de Ville doit viser au contraire à favoriser les flux et échanges entre quartiers, recréer de l'attractivité, en prenant appui sur les équipements, les espaces publics et les acteurs locaux. L'inscription de deux quartiers d'intérêt national au titre du NPNRU (Kallisté-Solidarité et St Antoine-La Castellane) constitue un levier central pour travailler en ce sens.

En ce sens, l'amélioration de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est au cœur du changement d'image des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est une composante majeure qui contribue notamment à la réussite des projets de rénovation urbaine, à leur appropriation par les habitants et à la pérennisation des investissements réalisés. Pour les quartiers en rénovation, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion adaptée en amont, pendant, et après les travaux. Pour les secteurs qui ne feront pas l'objet d'investissements urbains lourds, la gestion peut être un des piliers pour le maintien de l'attractivité des quartiers et une réponse aux besoins des habitants.

La spécificité du fonctionnement social et urbain des quartiers doit donc être appréhendée pour permettre une gestion adaptée et/ou renforcée. Les outils sont multiples sur le territoire Nord Littoral Ouest : diagnostics en marchant, charte locale de propreté de MPM, chantiers d'insertion, abatement de la TFPB pour les bailleurs sociaux, médiation sociale et urbaine, etc.

En ce sens, les actions d'amélioration de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sont intégrées au projet urbain et social du territoire Nord Littoral Ouest et ont vocation à s'inscrire dans le cadre intercommunal défini par le Contrat de ville et par la convention d'utilisation de l'abatement de la TFPB signée par l'Etat, les bailleurs sociaux et l'intercommunalité.

Par ailleurs, globalement, ce territoire se distingue par le besoin marqué de rénovation des équipements et le déficit en matière équipements publics, qui nuit à l'attractivité des quartiers et à la pérennité des investissements (cf. supra).

Enfin, la question du cadre de vie recouvre également celle de la qualité de l'environnement, à prendre en compte de manière transversale.

Objectifs opérationnels :

- **Contribuer à l'émergence des NPRU de Solidarite-Kallisté et St Antoine-La Castellane**, en promouvant la définition et la mise en œuvre de projets socio-urbains intégrés portant un axe fort sur l'amélioration du cadre de vie et des conditions de logement des habitants, qui intègrent notamment comme objectifs structurants :
 - la requalification des espaces publics et voiries, en particulier du boulevard Barnier pour en faire un axe d'échange et d'activité Castellane-Bricarde-St Antoine.
 - la diversification de l'habitat, en développant notamment une offre en accession à bas coût en ciblant les espaces en transition et leur environnement (noyaux villageois, bd
 - l'anticipation et l'accompagnement des transformations au travers de démarches de GUSP renouvelées : accompagnement des syndics et des ménages, aménagements provisoires, gestions des nuisances liées aux travaux, gestion des délaissés...
- **Accompagner le quartier St Antoine – Plan d'Aoù (PRU en voie d'achèvement) vers un fonctionnement de droit commun**, en élaborant le Plan Stratégique Local du PRU Plan d'Aoù, pour définir les modalités partagées de pérennisation des investissements réalisés (GUSP).
- **Mettre en place une gestion transitoire des espaces en cours de restructuration** : place de la Tartane à la Castellane, « friches » de Plan d'Aoù, etc. Il s'agira d'**expérimenter des projets d'aménagements légers et transitoires sur des délaissés urbains en attente de requalification autour d'une démarche collective associant urbanistes, gestionnaires, habitants, associations** afin de :
 - **préfigurer les usages et fonctions d'un aménagement définitif**
 - **favoriser une gestion transitoire de qualité à travers la formalisation d'un cadre conventionnel et financier adapté**
 - **encourager l'appropriation positive et l'animation sociale d'espaces problématiques (par des jardins partagés, du mobilier urbain type agrès de musculation, assises, marquage au sol, etc...)**
- **Accompagner à la mise en place d'une démarche de GUSP inter-quartiers à St Antoine Plan d'Aoù La Viste, Castellane, Bricarde, sur les sujets transversaux et sur la mutualisation d'outils, pour accompagner les programmes d'actions GUP liés à l'abattement de la TFPB**, en s'appuyant sur les partenariats ou les dispositifs expérimentés sur les PRU.
- **Favoriser l'appropriation par les habitants des espaces et des équipements créés** (par exemple, sur PRU St Antoine Plan d'Aoù : centre de santé, bibliothèque) **ou rénovés, et investir l'espace public par des actions et animations spécifiques**, notamment sur la Jougarelle (PRU Castellane), l'Esplanade du Nord et l'espace intergénérationnel (PRU St Antoine Plan d'Aoù, PRU La Solidarité). Une attention particulière sera apportée à l'appropriation de l'espace public par les jeunes filles et femmes, et les séniors.
- **Informers les habitants sur leurs droits et leurs devoirs, en s'appuyant sur les associations de locataires. Aider ces associations à se structurer.**
- **Mettre en place un dispositif d'accueil des nouveaux habitants dans leur quartier (information sur les services de proximité, etc.).**
- **Mettre en place un plan de rénovation des équipements** (sportifs, scolaires et notamment) **sur l'échéance du Contrat de Ville**, à partir des leviers existants (NPNRU,

Dotation Politique de la Ville, crédits investissement des services de droit commun et de la Politique de la Ville).

- **Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d’actions pluri-annuel pour traiter les copropriétés fragilisées et dégradées, développer un dispositif de suivi et d’intervention**, permettant de :
 - réaliser un diagnostic global pré-opérationnel approfondi et partenarial sur la Granière (en préventif) et sur Kallisté (en curatif).
 - définir le contenu des interventions urbaines et sociales en matière de veille, de prévention ou d’interventions lourdes en fonction des caractéristiques des copropriétés identifiées par l’Observatoire de l’Agam sur le territoire de projet,
 - dédier un pourcentage du montant des opérations engagées sur les opérations les plus importantes afin de structurer un dispositif d’accompagnement social renforcé auprès des ménages et de mobilisation des habitants, copropriétaires, syndicats et acteurs de terrain (opérateurs spécialisés, travailleurs sociaux, etc...).

Il conviendra d’intégrer à la réflexion les moyens de travailler à un accompagnement social spécifique des ménages du Parc Kallisté, au développement d’actions de formation, d’information et de mobilisation des conseils syndicaux, des syndicats et d’une association de locataires (à faire émerger).

 - Porter une attention particulière sur l’aménagement, l’entretien et l’animation des espaces extérieurs de la copropriété de Kallisté.
- **Valoriser les espaces de rencontres entre les habitants, en s’appuyant sur les potentiels environnementaux** (y compris hors PRU) :
 - créer des espaces de rencontres et des temps d’animation fédérateurs (actions culturelles, jardins partagés ...), en veillant à la prise en compte de l’alimentation dans les projets de jardins du territoire.
 - aménager des espaces extérieurs inter-quartiers de qualité (La Jougarelle notamment),
 - proposer l’accès de la Galline (colline de l’Estaque), véritable poumon vert du territoire, aux centres sociaux et aux associations en lien avec l’association “La Galline mon poumon” pour des actions de sensibilisation à l’environnement (nettoyage du massif, plantation d’oliviers...)
 - proposer l'accès de la Galline aux centres sociaux et aux associations en lien avec la galline mon poumon pour des actions de sensibilisation à l’environnement.
 - prendre en compte la question de l’environnement dans les projets développés.

Références CDV : 1.1.2 / 1.2.2 / 1.1.7. / 1.1.6 / 1.1.7. / 3.1.2. / 4.1.4 / 4.1.5 / 4.1.6

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, bailleurs sociaux, Ville (mairie centrale et de secteur) et MPM, services de l’Etat, Conseil Régional, CD13, acteurs locaux, habitants.

1.3 Favoriser l’expression et la participation des habitants dans l’amélioration du cadre de vie

Les projets de renouvellement urbain sont complexes, et visent à restructurer en profondeur des quartiers souvent stigmatisés, où les habitants ont pu faire état d’un sentiment d’abandon de la puissance publique. La participation des habitants contribue donc pleinement à la dynamique de changement portée par les PRU. Elle se justifie généralement par l’intégration de la compétence d’usage des habitants dans la conception du projet. La participation des habitants se décline en termes de co-production et de co-gestion.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des outils pour favoriser la démocratie participative, par la mise en place d'une stratégie de concertation/co-construction d'un projet global pour les quartiers**, en lien avec les Conseils Citoyens, qui passera notamment :
 - sur Plan d'Août, par une reprise des réunions avec le groupe d'Assistance à Maîtrise d'Usage
 - sur la Castellane, par l'accompagnement de l'intervention du centre social avec les ateliers participatifs (associant les habitants et les institutions aux diverses pistes de réflexion sur l'avenir de ce quartier).
- **Co-construire des aménagements correspondant aux usages**, par exemple en prenant en compte les usages informels sur des espaces délaissés. Cela pourra passer par : la requalification et par l'animation de certains espaces sur Plan d'Août (esplanade du Nord, etc.), l'aménagement provisoire de l'actuelle place de la Tartane et d'un espace vert de qualité à La Jougarelle sur la Castellane, ou encore des créations de liaisons internes, notamment piétonnes entre les quartiers de La Solidarité, Kallisté, Bourrellys.

Références CdV : 1.1.3

Partenaires : Mairie de secteur, GIP PV, Equipements sociaux, Associations, Bailleurs sociaux, MPM, Services Ville de Marseille, Services de l'Etat

1.4 Soutenir les dynamiques sociales

Si le tissu associatif des quartiers du Nord Littoral Ouest est globalement dense et actif, il présente néanmoins d'importantes disparités d'un quartier à l'autre. La dynamique associative est particulièrement dense et variée sur le secteur du Bassin de Séon, et soutenue par le centre social du Bassin de Séon. Elle constitue un véritable atout pour l'ensemble du territoire de projet, et est motrice du développement de projets innovants.

Par ailleurs, dans cette partie de la ville où les services publics s'appuient beaucoup sur les centres sociaux, ces équipements, au nombre de 7, sont des références pour les habitants et les institutionnels. Toutefois, certains équipements sociaux peuvent connaître des difficultés, pour des raisons diverses. Il s'agira donc de continuer à les soutenir dans le cadre de la convention cadre, mais aussi de diversifier les acteurs porteurs de réponses à apporter à la population, en complémentarité.

La mise en réseau et la collaboration entre équipements sociaux, entre associations, et entre équipements sociaux et associations, est également un objectif à poursuivre.

Une attention particulière sera portée sur la manière « d'aller vers » et d'associer les habitants dans les projets développés.

Par ailleurs, les initiatives des habitants seront à soutenir, en lien avec les dynamiques créées avec la mise en place du Conseil Citoyen sur ce territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Participer, avec les partenaires de la Convention cadre, à la stratégie globale de soutien aux équipements sociaux** : soutien auprès des professionnels, locaux, analyse financière.
- **Encourager à la complémentarité des équipements sociaux pour renforcer l'offre de service aux habitants**, notamment en termes d'offre et de couverture spatiale (cartographie) et temporelle (question du mois d'août, des horaires en soirée et week-ends). Par exemple, faire rayonner le local jeune des Bourrellys auprès de tous les jeunes de Notre Dame Limite.
- **Accompagner les associations et notamment équipements sociaux dans la co-construction de projets avec les habitants**, l'« aller vers » de nouveaux publics, des publics isolés, et les inciter à adopter une démarche de développement du pouvoir d'agir.

- **Proposer aux bailleurs sociaux, dans le cadre du programme d'actions triennal d'utilisation de l'abattement de TFPB, et aux acteurs intéressés (Ville de Marseille, Euroméditerranée) la mise en place d'une commission pour les locaux associatifs** afin d'appréhender, de suivre, d'évaluer les besoins du territoire de manière transversale et collective.
- **Poursuivre l'accompagnement et le soutien des actions du Centre Social du Bassin de Séon dont la zone d'intervention s'étend bien au delà de l'Estaque, en quartiers vécus.**
- **Prévoir systématiquement dans les NPNU l'étude des besoins en locaux associatifs et les attributions adéquates (locaux mutualisés à encourager) pour favoriser les dynamiques sociales**, et travailler sur l'occupation des locaux en pieds d'immeubles. Sur le PRU St Antoine Plan d'Aoû, proposer à nouveau une intervention sur des locaux associatifs.
- **Repérer et soutenir les dynamiques (formes d'engagements, projets associatifs, etc.) portées par des habitants (par de la formation notamment), et les articuler aux Conseils Citoyens.** Cela pourra notamment passer par :
 - sur le Bassin de Séon, la participation au syndicat d'initiatives du Bassin de Séon (le GIP peut adhérer en tant que personne morale),
 - l'accompagnement de la formation des habitants dans le secteur du tourisme et aider au développement du « tourisme équitable » au regard des potentialités du territoire en la matière.
- **Favoriser une meilleure connaissance entre acteurs :**
 - soutenir les instances d'échanges entre acteurs associatifs, équipements sociaux et associations, et institutionnels, pour favoriser l'interconnaissance et les collaborations, l'ouverture des quartiers, capitaliser les bonnes pratiques, et mutualiser les ressources, en s'appuyant notamment sur les équipements sociaux, structurants sur le territoire, et notamment les différents collectifs du bassin de Séon et dynamiques associatives de ce secteur, autour des 3 entités territoriales cohérentes sur le territoire : Notre Dame Limite-Septème, Castellane, Bricarde, Plan d'Aoû, Bassin de Séon-Castellane, et de projets communs (ex : jardins sur St Antoine Plan d'aoû- la Bricarde- la Castellane).
 - réfléchir à la mise en place d'instances permettant l'échange d'informations sur des thématiques plus larges que l'habitat et le cadre de vie sur Kallisté (éducation, accès aux droits, santé, ...).

Références CDV : 1.5.4., 1.3.5, 1.5.1, 1.5.3., 1.5.5., 1.3.6., 8.4.4, 8.4.5, 1.3.4 / 1.5.6.

Partenaires : GIP PV, GIP MRU, VdM DIRCA, service du patrimoine, équipements sociaux, CAF, VdM DASS, partenaires de l'EOE, Euromed., associations, Services de l'Etat, Conseil départemental, Conseil Régional, ARS

1.5 Accompagner les publics en situation de précarité et/ou d'isolement et les primo arrivants

Les habitants des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest connaissent un cumul de difficultés sociales et économiques supérieures au reste du territoire. Près de la moitié des ménages de Nord Littoral vivent avec des revenus inférieurs au seuil de pauvreté en 2011, il s'agit d'une des plus fortes proportions des quartiers prioritaires de MPM. Des populations spécifiques, comme les femmes seules, les familles monoparentales, les personnes âgées, les populations étrangères ou d'origine étrangère se retrouvent aussi confrontées à un isolement grandissant. Le quartier de Kallisté se distingue particulièrement sur le plan de la précarité, et un accompagnement spécifique de sa population sera nécessaire, en lien avec les dispositifs urbains.

De manière globale, afin de prévenir les situations de précarité et de mettre au centre les habitants en tant que citoyens, détenteurs de devoirs, mais aussi titulaires de droits et acteurs de leurs parcours, il est nécessaire de renforcer les services publics et le maillage associatif de proximité comme premier relais des habitants vers le droit commun, et de lutter contre la précarité énergétique.

En outre, face à une forte concentration de ménages précarisés, aux procédures administratives de plus en plus complexes, au recul des permanences de services publics, et au développement du recours aux nouvelles technologies (plateforme internet, bornes numériques), les enjeux d'accès aux droits restent très prégnants sur ce territoire.

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'acquisition des savoirs de base pour les primo arrivants :**
 - renforcer les formations linguistiques : apprentissage du français, maîtrise des savoirs de base.
 - accompagner des actions de médiation sociale et interculturelle.
- **Favoriser l'accès au(x) droit(s) en s'appuyant notamment sur l'expertise du défenseur des droits et en travaillant notamment à :**
 - renforcer les dispositifs d'accès aux droits et d'accompagnement socio-juridique des publics fragilisés (ASMAJ, CIDFF), et notamment ceux permettant de lutter contre les violences intrafamiliales.
 - redéfinir le maillage territorial à partir des équipements structurants (ex: future Maison de la Justice et du Droit), à l'échelle de bassins de vie et du 15/16, pour veiller à une bonne répartition et couverture territoriale, et à la complémentarité des permanences associatives et institutionnelles.
 - mettre en place des services adaptés aux personnes ne maîtrisant pas la langue française ou rencontrant des difficultés d'accès aux nouvelles technologies.
 - trouver des solutions alternatives et structurer les initiatives (épicerie solidaire, création d'un lieu pivot de distribution alimentaire sur le 15/16, ressourcerie à Notre Dame Limite, garage solidaire...) et accompagner le développement d'une instance de réflexion élargie de lutte contre la précarité à partir du Collectif précarité du Bassin de Séon.
 - accompagner et soutenir les actions en direction des habitants de St André, les Riaux, les Mûriers, Pasteur, poches de précarité dans une zone sortie des QPV (maillage entre les associations, projets d'aide à la personne, actions en direction d'une population vieillissante et isolées, notamment en direction des Chibanis à St Henri, l'Estaque et aux Riaux).
 - lutter contre la précarité énergétique : informer sur les moyens de réduire l'impact du coût de l'énergie sur le budget des ménages les plus modestes, proposer des actions collectives ou individuelles destinées à réduire ces coûts sur la copropriété de Kallisté, et les cités d'habitat social les plus anciennes telles que Castellane, Bricarde, initier la réhabilitation du bâti des quartiers d'habitat social ancien.
- **Favoriser l'accès à la santé pour tous, en travaillant notamment à :**
 - mieux prendre en charge la souffrance psychosociale des habitants
 - étayer le diagnostic de besoins relatifs à l'offre de lieux d'écoute de proximité pour soutenir les acteurs du territoire dans la prise en charge de la souffrance psychosociale des publics adultes
 - développer des actions/dispositifs d'accueil et de prise en charge de la souffrance psychosociale des habitants
 - prévenir les maladies liées aux conditions de vie dans un habitat dégradé (notamment à Kallisté).

- continuer à développer et renforcer les partenariats entre les acteurs de l'habitat et de la santé en s'appuyant en particulier sur la PASS mère enfants de l'AP-HM, les conseillers santé habitat ou conseillers médicaux en environnement intérieur, notamment à Kallisté.
- consolider les démarches de médiation santé et avancer sur la reconnaissance de l'impact sociale de ces démarches, notamment à Kallisté.
- développer les actions de prévention et de promotion de la santé envers les publics adultes en situation de vulnérabilité.

Partenaires : Défenseur des droits, DDCS, Services justice, équipements sociaux, associations, Services de l'Etat, CD13 (MDS), structures d'accès au(x) droit(s), MPM, Conseil Départemental, Conseil régional, CAF, MDE, GIP MRU, Bailleurs Sociaux, Agence Locale de l'Energie et du Climat, ASV, ARS, SSPH, GIP, VDM.

Réf. au CdV : 8.1.5., 1.3.7., 2.2.6, 3.1.5 + mobilité, 3.1.4., 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3, 7.3.2, 7.1.8, 7.3.2

2 Favoriser une prise en compte globale de l'enfance et de la jeunesse

Les enfants et les jeunes constituent un poids important dans la population de ces territoires (presque la moitié (44%) a moins de 25 ans⁵), et vivent dans des familles cumulant souvent de nombreuses difficultés.

Sont ainsi observés sur Nord Littoral Ouest :

- des problèmes scolaires importants avec un taux de retard à l'entrée en sixième, un absentéisme marqué, un fort taux de décrochage à partir de 16 ans, des relations avec les établissements contrariées (tensions entre les familles et les personnels de l'Education Nationale, actes d'incivilités et de délinquance de certains élèves), des stratégies d'évitement avec une absence de mixité sociale totale (sauf à l'Estaque et St Henri).
- une insuffisance d'équipements (sportifs, culturels et de loisirs) et des temps de transports en commun très longs et mal adaptés.
- une offre d'équipements de petite enfance très insuffisante (au niveau quantitatif et qualitatif) au regard des besoins.

Les ateliers participatifs dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville ont montré la nécessité de placer l'éducation au centre du projet de territoire en développant un accompagnement collectif au profit des enfants et en diversifiant les modes d'implication des parents, et en gardant pour objectif la structuration du partenariat au niveau local.

Le projet de territoire Nord Littoral Ouest se fixe dès lors comme objectif structurant d'aider les enfants et les futurs adultes à se construire autour d'une communauté éducative partagée, en s'appuyant notamment sur les ressources situées sur le territoire (Ecole de la deuxième chance, centres sociaux, lycées professionnels, Mission Locale, etc.), et avec comme objectifs transversaux de contrebalancer l'image négative des « jeunes des quartiers ».

La grande précarité interdit souvent aux familles résidant en territoire prioritaires de faire bénéficier pleinement à leur(s) enfant(s) des activités de loisirs, activités culturelles et activités sportives. Nous savons que les inégalités se creusent encore plus lors des activités péri- et extra- scolaires.

Il est primordial de penser une articulation entre les différentes activités proposées aux élèves au cours de la journée en visant la complémentarité en proposant une approche globale de l'éducation des enfants et des adolescents, intégrant les différents temps (familial, scolaire, temps libre...) et la multiplicité des acteurs (parents éducation nationale, collectivités

⁵ Source : RGP INSEE.

associations...) et des lieux. Cette approche pourra s'appuyer sur des expérimentations déjà initiées sur des écoles du territoire (La Castellane, l'Estaque...).

2.1 Définir des objectifs partenariaux pour une offre éducative globale, en complémentarité avec le PEDT et avec le temps scolaire, (intégrer les questions de mixité de genre)

Objectifs opérationnels :

- **Définir des objectifs partenariaux pour une offre éducative globale, autour :**
 - des pratiques sportives de l'enfance et de la jeunesse des QPV et de leurs parents, autour de l'amélioration des équipements sportifs, l'ouverture des établissements scolaires, les passerelles avec les clubs sportifs, et d'évènements sportifs.
 - autour des pratiques culturelles de l'enfance, de la jeunesse et de leurs parents avec l'implication des grands établissements culturels (ex : Astronef sur Notre Dame Limite, l'Alhambra sur les 15/16), par un maillage entre acteurs / équipements culturels et entre acteurs / équipements sociaux (notamment autour des initiatives culturelles des centres sociaux de la Castellane et du Bassin de Séon) et également avec des équipements culturels hors 15/16 (ex : théâtre du Merlan).
 - de l'accès de tous à la lecture, via la sensibilisation à la lecture et à l'écriture dès le plus jeunes âge, la consolidation des espaces lectures, et un partenariat renforcé entre les acteurs locaux, la bibliothèque de St André et la future médiathèque de St Antoine (ex: projet de commission lecture à St André).
 - de l'accompagnement à la scolarité.
 - des lieux multi accueil pour les enfants et les jeunes (accueils collectifs de mineurs, clubs ados) et séjours, en insistant notamment sur la consolidation de la formation des encadrants.

Une attention particulière sera portée au secteur de NDL, avec comme objectif de renforcer l'offre d'actions éducatives en direction des 6-12 ans à Kallisté.

Il conviendra également d'accompagner l'extension de la dynamique portée par le collectif jeunesse du Bassin de Séon à l'ensemble du territoire, dans un souci de partage et de cohérence de l'offre éducative proposée sur le territoire.
- **Faire de la qualité et de l'amplitude horaire des équipements scolaires (Groupes scolaires de Kallisté, la Solidarité, St André Castellane), sportifs, culturels et sociaux un levier pour la réussite des enfants.**
- **Mobiliser les acteurs du territoire et favoriser les échanges de pratiques autour de la jeunesse à l'échelle Nord Littoral.**
- **Mettre en place une instance de travail institutionnelle (Education Nationale / Etat/ GIP PV) autour de l'éducation au sens « scolaire » du terme, afin de renforcer et mieux coordonner les informations et les actions (notamment les actions santé en temps scolaire).**

Références au CDV : 6.6.2., 6.6.3., 6.4.5, 6.4.2., 6.6.4., 1.3.1, 1.3.5, 1.4.1, 1.4.4, 1.4.3, 6.6.2., 6.1.3, 6.1.2, 6.2.1. Moyens nécessaire : ingénierie supplémentaire en interne GIP PV

Partenaires: GIP PV, GIP MRU, Ville de Marseille (DASS, DAC,...), CAF, Education Nationale, Services de l'état, Conseil départemental, Conseil Régional, Fédérations sportives, Fédérations d'Education populaire, Associations et équipements culturels, ARS

2.2 Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Objectifs opérationnels :

- **Poursuivre le développement des actions de prévention et de promotion de la santé des enfants, des jeunes et de leurs parents :**
 - développer et renforcer en priorité les actions sur les thématiques suivantes : développement des compétences psychosociales, santé bucco-dentaire, nutrition/activité physique, prévention des conduites addictives, santé sexuelle et rapports de genre
 - expérimenter des nouvelles modalités d'intervention, mettant les jeunes en position d'acteur de leur santé (logique de santé communautaire)
 - poursuivre le soutien au développement d'actions santé développées par la Mission Locale de Marseille pour le public jeune, en lien avec ses partenaires
- **Soutenir les professionnels de première ligne afin de leur permettre de mieux accueillir, accompagner et orienter les publics concernés,** en appuyant le développement d'actions de formation, information, échanges de pratique, coordination et animation de réseaux envers les professionnels du territoire.
- **Mieux accueillir et prendre en compte la souffrance des jeunes et de leurs parents sur le territoire,** en renforçant et en étendant l'offre du PAEJ afin de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir un espace dédié à l'accueil des jeunes sur le 15/16.
- **Prévenir les difficultés d'insertion sociale et ou socio/professionnelle à travers un meilleur repérage des enfants et jeunes concernés par les troubles de l'apprentissage et un meilleur accès aux soins ;** en étayant la connaissance de la problématique des troubles de l'apprentissage, notamment autour du repérage par les professionnels, l'orientation et l'accompagnement des familles.
- **Construire des réponses alternatives aux trafics (par exemple actions de remobilisation : cf. La Castellane - travailler à des modes de prise en charge du public jeune en soirée et le week-end) ;** en développant les actions de prévention des conduites à risques dans une approche de réduction des risques sanitaires et psychosociaux, en s'appuyant sur le levier de l'insertion professionnelle

Références CDV : 6.3.1 / 6.2.2 / 6.3.1 / 2.2.2 / 6.7.3 / 6.4.2 / 6.4.5

Partenaires : Services de l'Etat, ASV, Mission Locale de Marseille, CPAM13, Imaje Santé, autres opérateurs de santé ARS, CR, CD, VDM (SSPH, SPD et service scolaire), DDCS, GIP PV

2.3 Soutenir la fonction parentale

L'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication continue des parents et familles qui restent leurs premiers référents. La reconnaissance de la capacité d'agir des familles ainsi que la prise en compte de leurs attentes et difficultés sont des facteurs importants de la réussite éducative et constitueront des objectifs clés à l'échelle du territoire Nord Littoral Ouest.

Objectifs opérationnels :

- **Créer des temps partagés entre parents et enfants :** loisirs partagés, projets communs, etc.
- **Impliquer davantage les familles dans le parcours scolaire des enfants et dans les choix d'orientation** (redonner une vraie place aux parents) et valoriser les compétences des parents, encourager leurs initiatives individuelles ou collectives, les échanges de pratiques entre eux.
- **Développer une offre d'accueil adaptée et de qualité des jeunes enfants en s'appuyant sur les dynamiques existantes sur ces territoires** (RAM 15/16, centre de ressource du Bassin de Séon etc...).
- **Promouvoir des moments de rencontre entre parents et équipes éducatives.**

- **Soutenir les dispositifs d'accès aux savoirs de base à visée parentale** (alphabétisation, FLE, etc.).

Références CDV : 6.1.7 / 6.1.6 / 6.1.5 / 1.3.2 / 6.1.6

Partenaires : GIP PV, Ville de Marseille (DGEPE,...), CAF, Education Nationale, Conseil départemental, Conseil Régional, Services du CD13 (MDS, PMI...), PRE, CIO, Association pour le développement de l'information sur les métiers et l'emploi (Métierama-ADIME), RAM 15/16, Associations locales.

2.4 Favoriser l'engagement des jeunes

Les jeunes habitants dans les quartiers populaires, souvent issus de l'immigration éprouvent trop souvent un profond sentiment d'injustice et d'abandon et ne se perçoivent pas comme des citoyens comme les autres. Echec scolaire, absence de travail, discriminations, enfermement dans « la cité » sont les causes de ce refoulement social.

Au-delà des difficultés sociales et économiques vécues par les jeunes des quartiers prioritaires, la représentation stigmatisante dont ils pâtissent souvent rend difficile leur pleine participation à la vie publique.

Travailler à l'épanouissement des jeunes à l'échelle du secteur Nord Littoral Ouest suppose dès lors, au-delà des enjeux d'éducation et d'insertion, de les reconnaître comme une ressource de nos territoires et donc de s'attacher à favoriser leur participation, leur intervention comme citoyens de plein droit dans la vie de leur quartier et de leur cité.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un Conseil Local des Jeunes sur le secteur opérationnel Nord Littoral Ouest.**
- **Assurer un meilleur accès aux services civiques comme moyen de mobilisation des jeunes vers la pratique d'une citoyenneté active.**
- **Aider à la création d'entreprises par des jeunes en s'appuyant sur des dispositifs tels que Créajeunes proposé par l'ADIE.**
- **Soutenir des actions/dynamiques/méthodes qui permettent aux jeunes de faire naître et de porter des projets de leur propre initiative**, de s'inscrire dans des actions d'intérêt collectif, de solidarité, et accompagner notamment la mise en place d'une commission jeunesse animée par la MPT Grand St Antoine à St Antoine Plan d'Août.

Partenaires : GIP PV, Services de l'état, (DRDJS, PJJ, ...), Ville de Marseille, CD13, CR, Education Nationale, MLM, Associations ...

Références CdV : 6.2.2, 6.2.3., 6.2.2

2.5 Favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle

Les jeunes sont les premières victimes de la crise. Dans les 15^{ème} et 16^{ème} le taux de chômage des 16/25 ans atteint presque 40 %. Cette jeunesse se caractérise aussi par sa faible qualification (45% des 18-24 ans ne sont pas scolarisés contre 39% pour Marseille et 41% pour MPM) et son grand éloignement de l'emploi malgré l'activité économique métropolitaine du territoire. Le taux de non diplômés est ainsi particulièrement important (40%). Sa faible mobilité notamment du fait de la faiblesse de la desserte en transports en commun constitue également un handicap important à l'insertion professionnelle.

En dépit des efforts engagés ces dernières années, la situation de l'insertion professionnelle des jeunes demeure très préoccupante dans les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest et nécessite une mobilisation locale en particulier des entrepreneurs plus forte et plus concertée.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir les fonctions de passerelles entre la sphère éducative, sociale, et celle de l'insertion professionnelle (de type MOVE), pour accrocher un public jeune manquant de confiance en soi et dans les institutions**
- **Faire du stage des élèves de 3ème une occasion de découvrir le tissu économique de leur territoire, (GPMM, Entreprises de la zone franche...), et d'élargir leur horizon.**
- **Développer des outils de remobilisation des jeunes décrocheurs et plus généralement les plus éloignés de l'emploi, sur le modèle des chantiers école.**
- **Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs et expériences à l'extérieur de leur quartier notamment les projets de mobilité européenne et extra européenne.**

Partenaires : cf partie emploi.

Références CdV : 2.2.2., 6.5.2, 6.5.1.

2.6 Développer une meilleure prise en compte des 18-25 ans, de manière transversale

Les professionnels autour de « la jeunesse » constatent « un vide dans les politiques publiques pour les 18-25 ans »⁶, en dehors de la politique publique d'insertion professionnelle incarnée par la Mission Locale, et donc l'absence d'approche collective globale (approche individuelle en fonction des problèmes rencontrés). En parallèle, on constate un nombre de jeunes important non inscrit dans un parcours scolaire ou universitaire et avec des freins importants (sociaux, familiaux, sanitaires, etc.) à leur insertion professionnelle, pour lesquels la Mission Locale seule ne peut pas apporter une réponse suffisante. Une approche globale transversale pour ce public spécifique paraît donc nécessaire à déployer à l'échelle du territoire Nord Littoral Ouest pour répondre à ces enjeux.

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une réflexion globale pour le public des 18-25 ans « en rupture », avec les professionnels qui interviennent auprès de ces jeunes, ou en amont (organismes de formation, Maison de l'apprenti, Imaje Santé, E2C, EPIDE, ML, centres sociaux, association de prévention spécialisée, etc.).**

Références CdV : 6.2.3 / 6.7 / 6.4.5

Partenaires : GIP PV, Etat, CD13, CR, Ville de Marseille, MLM, Organismes de formation, Associations de prévention, PJJ, EPIDE, E2C, Centres sociaux...

3 Reconnecter les quartiers prioritaires et leurs habitants aux dynamiques économiques - Echelle 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

Comme sur le territoire Nord Littoral Est, un certain nombre de quartiers se trouvent insérés dans un tissu économique important ou bien se situent à proximité de pôles structurants (GPMM, Grand Littoral, Hôpital Nord). A l'exception des quartiers de la Solidarité – Kallisté, tous les autres territoires prioritaires du secteur sont pour tout ou partie inclus dans la ZFU Nord Littoral, désormais Territoire Entrepreneur. Pourtant, les problématiques d'accès à

⁶ « Les jeunes : acteurs et ressources du développement social urbain », recherche-action sur l'identification des leviers de renforcement du « pouvoir d'agir » des jeunes des quartiers urbains défavorisés de Marseille pour le SGAR, réalisé par le CRPV, l'Université du citoyen et l'ARDL-PACA.

l'emploi restent tout à fait structurantes pour une importante partie de la population des quartiers prioritaires, notamment les jeunes.

Au-delà de la question de la mobilité des publics (cf axe 4), les priorités pour lever les freins à l'emploi concernent les problématiques de garde d'enfants et l'enjeu de la qualification des demandeurs d'emploi pour répondre aux besoins des entreprises (localement ou sur d'autres bassins d'emploi).

Globalement, tous les quartiers du Nord Littoral Ouest connaissent un taux de chômage important. Toutefois, la problématique de la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi est particulièrement marquée sur le quartier de Notre Dame Limite, qui cumule taux de chômage particulièrement important, et notamment celui des jeunes (53% des moins de 25 ans sont au chômage à Kallisté), et accès aux services publics complexe du fait de leur éloignement et de l'enclavement de ce quartier. Le territoire élargi (15/16) compte notamment des équipements structurants importants : l'E2C et l'EPIDE.

Le projet de territoire s'appuiera sur les leviers des 15ème et 16ème arrondissements pour développer l'attractivité économique du territoire, au bénéfice des habitants de ses quartiers prioritaires, et visera à la mise en place d'une stratégie territoriale en termes de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires, en s'appuyant sur les grands orientations définies dans le SPE-P Marseille Provence Métropole piloté par la DIRECCTE, et sur la mise en place de développeurs économiques territoriaux par MPM. L'échelle opérationnelle la plus pertinente pour intervenir sur ce champ est celle du 15/16.

3.1 Poursuivre et renforcer la stratégie territoriale en termes de formation, d'insertion et d'emploi en direction des publics prioritaires

La stagnation des parcours d'insertion professionnelle met en lumière le manque d'adéquation de l'offre de formation par rapport à la demande des acteurs économiques. La méconnaissance de l'entreprise et de ses codes, la difficulté d'adaptabilité des publics les plus éloignés (déplacements, horaires, vie de famille,...) accroît ces difficultés. Le développement d'une stratégie territoriale, appuyée sur le service offert par le SPE, et les équipements structurants présents sur le 15/16 (E2C et EPIDE), aurait pour objectif une couverture territoriale en adéquation avec les besoins (critères : indicateurs socio-économiques et enclavement), et un travail sur les freins, particulièrement importants sur ce secteur (modes de garde, déplacements, qualification, maîtrise de la langue.)

Objectifs opérationnels :

- **Favoriser l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi dans une logique de parcours global et de levée des freins d'accès à l'emploi** (mobilité, mode de garde, maîtrise des savoirs de base), en identifiant les étapes du parcours d'insertion, via notamment -pour Pôle Emploi les Clubs Ambitions- un accompagnement intensif individuel, un accompagnement renforcé et des conseillers PE dédiés « accompagnement global », en partenariat avec le CD13, le CCAS, les MDS et le pôle insertion. Cela passera notamment par :
 - le soutien au redéploiement du SPE dans les quartiers prioritaires en maximisant l'utilité des permanences sur site de Pôle emploi et de la Mission locale par un accompagnement des équipements d'accueil (valorisation - communication auprès des usagers et habitants...), en portant une vigilance particulière sur le quartier de Notre Dame Limite, particulièrement éloigné du SPE.
 - la promotion d'un travail global en amont sur le repérage et les freins, complémentaire au SPE (MOVE ou autre action), notamment auprès des jeunes.

Il s'agira de maintenir et développer les actions de traitement des freins à l'emploi des publics du territoire, notamment :

- le renforcement de l'accès aux dispositifs de remise à niveau (ETAPS notamment), par une mise en réseau avec les structures développant des Ateliers socio-linguistiques,
- la facilitation de l'accès à un parcours de santé pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle par la Mission Locale de Marseille en lien avec ses partenaires. Identifier les possibilités de déclinaison de ce projet sur le public adulte, et expérimenter une démarche de parcours,
- le développement des modes de garde alternatifs pour faciliter l'insertion des personnes (ex : amplitudes horaires adaptées),
- le développement d'actions en réponse aux freins à la mobilité, comme :
 - la mise en place d'une auto-école sociale en lien avec les auto-écoles du 15/16 à labelliser,
 - l'incitation des porteurs de projets à prendre en compte systématiquement la mobilité dans les projets « emploi-insertion-formation » sur le territoire.

Il s'agira enfin de favoriser la remobilisation professionnelle et l'insertion par l'activité économique, notamment en :

- développant des chantiers d'insertion sur 3 ans avec une double entrée : améliorer le cadre de vie et permettre l'entrée en parcours professionnel de publics fragilisés, en portant une attention particulière au public féminin, et en encourageant les chantiers d'insertion sur plusieurs quartiers et à l'extérieur des QPV.
- développant des outils de remobilisation de jeunes en rupture dans leur parcours de vie de type chantiers école.
- **Contribuer et accompagner la montée en compétence et en qualification des habitants du territoire**, en lien avec le marché du travail local existant ou potentiel (cf infra) :
 - en visant notamment les filières pourvoyeuses d'emplois peu qualifiés : commerce (Grand Littoral), logistique urbaine (GPMM, projet de plate forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane), services (projets d'une école de la réparation navale et d'une fondation des métiers de la mer ZFU Nord Littoral et ZFU 14ème-15ème, Euroméd. 2, hôpital Nord),
 - en s'appuyant sur les lycées professionnels implantés sur le quartier (LPP Saint-Henri, LPP Saint-André, Lycée la Cabucelle, Lycée St Exupéry, S.E.G.P.A. etc.) pour développer une offre adaptée. Des actions spécifiques pourront notamment être soutenues par le droit commun ou des crédits spécifiques (par exemple : filière de l'hôtellerie, restauration, cuisine : projet « Des étoiles et des Femmes » porté par l'association Départ ou encore métiers de l'économie numérique avec « Simplon Mars » porté par l'Ecole Centrale).
 - en favorisant une meilleure connaissance de l'offre en matière de formation et du rôle du SPE auprès des demandeurs d'emploi et professionnels de champs connexes (ex : Education Nationale, éducation populaire), et une connaissance mutuelle des acteurs de la formation/ insertion professionnelle/ emploi et du « champ social ».
- **Soutenir les actions de lutte contre la discrimination à l'emploi et de promotion de l'égalité femme / homme en incitant les porteurs de projets à prendre en compte systématiquement le public féminin**, notamment par des actions de sensibilisation à l'attention des acteurs de l'emploi, de l'AIO et de la formation.

Partenaires : Mission Locale, MDE, Pôle emploi, AFPA, CD13 (MDS et le pôle insertion), CCAS, services de l'Etat (DIRECCTE et PDEC, associations spécialisées, associations relais, associations locales, Conseil Départemental, GIP PV, GIP MRU, centres sociaux, CR, MPM (développeur économique territorial) , CAF, VdM, ADAI 13, CREPi Méditerranée, ASV.

Référence CdV : 2.2.9, 2.2.8., 2.2.2., 6.1.5., 2.2.4., 5.4., 5.2, 5.10., 2.2.1, 2.2.4., 2.2.3, 7.1.4., 6.5.1., 8.2.

Echelle : 15/16

3.2 Développer des synergies entre l'offre et la demande d'emploi local

Les acteurs économiques, créateurs d'emploi, et les habitants en recherche ne trouvent que trop rarement les liens et les outils qui leur permettraient d'aboutir ensemble à leurs projets. L'information sur les transformations urbaines, leurs conséquences en matière économique et leurs enjeux sont trop peu relayées auprès du public. Il est donc nécessaire d'associer plus largement décideurs, acteurs et habitants afin que ces évolutions profitent à tous.

Objectifs opérationnels :

- **Anticiper les secteurs d'activité potentiellement porteurs d'emploi de demain liés aux grands projets prévus sur le territoire** (veille active sur les éco-quartier d'Euroméd.2, GPMM et projet de plate-forme de réparation navale et d'un terminal de transport combiné à Mourepiane, chantiers NPNRU), en mettant en place une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale avec les acteurs publics et le monde de l'entreprise à l'échelle des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, pour former les demandeurs d'emploi aux métiers attendus (déclinaison sur le 15/16 de la GPECT réparation navale pilotée par la DIRECCTE et animée par la MDE).
- **Mobiliser les donneurs d'ordre et entreprises au regard de la veille active sur les grands chantiers (cf. supra) et grands événements sportifs et culturels de la Ville pour l'inscription de clauses d'insertion** et le développement de l'IAE, l'apprentissage et l'alternance dans leurs marchés, en ciblant les filières d'emploi peu qualifiées, articulés avec les PME et/ou les TPE du secteur.
- **Dans les NPNRU, dans le cadre de la charte locale d'insertion, identifier systématiquement et en amont les opportunités d'emploi liées aux travaux et la formation nécessaire à ces emplois dans les NPNRU.**
- **Renforcer l'action à destination des employeurs locaux, pour mieux mettre en lieu offre et demande d'emploi**, notamment en :
 - accompagnant les employeurs locaux dans leurs besoins en emploi/stage/contrat d'apprentissage et de qualification (démarchage, partenariat), en s'appuyant aussi sur le Réseau d'accompagnement à la Responsabilité Sociétale des Entreprises.
 - accompagnant l'expérimentation Entreprises Acteurs dans l'Education Prioritaire et la mise en place de pôles de stages sur le bassin de formation Nord Littoral, en engageant également les partenaires signataires du Contrat de Ville et acteurs structurants du 15/16, à partir de la démarche engagée par la Préfecture, et en s'appuyant sur la Charte Entreprises et Quartiers.
 - contrebalançant l'image négative des « quartiers » en valorisant les parcours de réussite, en travaillant sur les représentations employeurs/employés, en s'appuyant sur les dispositifs nationaux et locaux (charte entreprises et quartiers, événement « Talents des Cités », RSE, etc.).
- **Favoriser les passerelles entre les acteurs économiques du territoire, habitants (élèves par ex) et professionnels (Education Nationale par exemple), en particulier dans les filières pourvoyeuses d'emplois.**

Références CDV : 2.1.3, 2.1.2, 2.1.4., 2.1.1, 2.2.5, 2.2.3, 2.1.9., 2.2.5, 6.5.1, 2.2.7., 2.2.7, 6.5.2, 6.5.3., 2.2.3.

Partenaires : Acteurs majeurs en matière d'aménagements urbains : EPAEM, GPMM, GIP MRU, MPM (Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d'activité de la Cabucelle), MDE, Ville de Marseille, Pôle emploi, Services de l'Etat (DIRECCTE et PDEC), GIP PV, Cap Au Nord Entreprendre et autres réseaux d'entreprises, grands employeurs de type Grand Littoral, APH-HM,

DIRECCTE, bailleurs, Partenaires signataires du Contrat de Ville, Education Nationale, Cap Au Nord Entreprendre, PDEC, SPE, MDE, Maîtres d’Ouvrage, Emergences, CR, Face Sud Provence.

Echelle : 15/16

3.3 Développer une stratégie pour favoriser l’attractivité économique des quartiers et l’implantation et le développement d’activités en leur sein

Les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements connaissent des dynamiques urbaines et économiques réelles, qui vont se renforcer dans les années à venir (NPRU et opération Euromed 2 notamment), et dont il s’agit de mieux tirer parti au bénéfice des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Dès lors, il conviendra de s’appuyer sur ces trajectoires pour favoriser l’implantation d’activités économiques dans les quartiers (en ciblant prioritairement les secteurs qui « profitent » aux habitants des quartiers prioritaires : économie sociale, services à la personne, filières pourvoyeuses d’emplois pour tous...), en s’appuyant sur la définition et la mise en œuvre d’une véritable stratégie d’attractivité et d’image.

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir l’aide à la création d’activité** (service d’amorçage de projets) **et leur accompagnement post-création** (couveuses), notamment à travers le pôle de création de la Cabucelle, favoriser le repérage et l’orientation des habitants des QPV du 15/16 vers ce pôle, et stimuler et soutenir l’innovation et l’entrepreneuriat.
- **Soutenir des projets d’économie sociale et solidaire correspondant à un besoin local pour pallier au développement d’économies sociales parallèles** (ex : projet de créer un lieu « pivot » dans le champ de la distribution de colis alimentaires sur le 15/16, mise en place d’une épicerie sociale et solidaire sur le secteur Castellane/Bricarde, d’un garage solidaire, d’une « ressourceriez », d’un tiers-lieu).
- **Compte tenu du potentiel du territoire en la matière, accompagner au développement d’un secteur « tourisme équitable »**, à travers notamment un soutien au projet Café de Séon d’Ancrages à la gare de l’Estaque.
- **Valoriser auprès des entreprises les opportunités foncières et l’image des quartiers prioritaires du secteur pour l’implantation d’activités économiques sur les territoires**, que ce soit dans le cadre des NPRU ou en dehors, en tenant compte de la demande d’emploi locale, notamment via le dispositif Territoires Entrepreneurs et la diffusion des mesures fiscales mises en œuvre pour favoriser l’implantation des entreprises dans les quartiers prioritaires.

Références CDV : 2.1.1 / 2.1.5 / 2.1.6. / 2.2.6. / 2.1.9

Partenaires : Cap Au Nord Entreprendre, DIRECCTE, GIP PV, Emergence, GIP MRU, chambres consulaires, CDC, Conseil Régional, bailleurs, EPAEM, GPMM, Territoires Entrepreneurs et pôle artisanal de création d’activité de la Cabucelle, Ville de Marseille, Pôle emploi, Etat, MPM, MDE, Réseaux d’entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI.

Echelle : 15/16

4 Agir pour la mobilité des habitants des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest- Echelle 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements

L’enclavement des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest et la faible mobilité des habitants qui en résulte (renforcée par le faible taux de motorisation⁷ et de possession du

⁷ RGP INSEE

permis de conduire), constituent des contraintes majeures pour les habitants en matière d'accès à l'emploi ou aux aménités (culturelles, sportives, de santé, etc.) du territoire.

Il s'agit à la fois de favoriser l'adaptation de l'offre « classique » de transports en commun de la RTM afin qu'elle prenne en compte les enjeux d'accessibilité des quartiers prioritaires du secteur (en lien avec la création du pôle d'échange de Saint-Antoine), mais aussi de maximiser l'offre existante en sensibilisant la population aux solutions à disposition et en développant des solutions alternatives de mobilité.

L'échelle opérationnelle la plus pertinente pour intervenir sur ce champ est celle du pôle de projet Nord Littoral (15/16).

4.1 Favoriser la mobilité des habitants sur les liaisons inter-quartiers, vers le Centre Ville et hors Marseille

Objectifs opérationnels :

- **Requalifier/créer des cheminements et liaisons urbaines**, en particulier entre Bricarde – Castellane - Plan d'Aoù, Notre Dame Limite.
- **Réajuster l'offre de bus programmée par la RTM** (desserte et fréquence), avec une attention particulière sur le rabattement vers le pôle d'échange de St Antoine.
- **Requalifier et valoriser le pôle d'échange de St Antoine et la gare de l'Estaque.**
- **Inciter les porteurs de projet à prendre en compte systématiquement la mobilité dans les projets emploi-formation.**

Références CDV : 5.2 / 5.3

Partenaires : MPM, Ville de Marseille, GIP MRU, GIP PV, RTM.

4.2 Développer des projets de mobilité alternative (via Plan Climat et FEDER).

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place un projet d'insertion autour des transports alternatifs, à partir des ressources du territoire.**
- **Accompagner la mobilité, dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle ou non (information sur les tarifications sociales mises en oeuvre par la RTM, aides au permis...).**
- **Rendre les filières d'emploi à l'échelle métropolitaine (Marignane, Vitrolles, Fos sur Mer, Aix les Milles) plus accessibles en transport en commun.** (cf axe 3).
- **Mettre en place une maison de la mobilité dans un lieu central du 15/16.**

Références CDV : 5.4 / 5.1 / 5.9 / 5.6 / 5.7 / 5.9

Partenaires : MPM, MDE, DIRECCTE, GIP MRU, GIP PV.

5 Transformer l'image des quartiers et amorcer une dynamique d'attractivité

La question de l'image des quartiers prioritaires de Nord Littoral Ouest, et par ricochet de ses habitants, est ressortie de manière significative lors des ateliers participatifs sur l'élaboration du contrat de ville. Pourtant, au-delà du cumul de difficultés constatées précédemment, il est important de souligner les ressources et nombreuses initiatives existant sur ces quartiers, grâce au dynamisme d'acteurs locaux, et souvent soutenues par la Politique de la Ville, mais peu valorisées.

Le projet de territoire du Nord Littoral Ouest invite donc à poser un axe fort d'action partenariale sur l'amorce un changement de regard dans la mise en place de l'action publique ou privée, pour valoriser davantage les atouts du territoire et ses acteurs. Il s'agira par exemple de travailler avec de nouveaux partenaires (media locaux, voire nationaux, écoles de journalisme, etc.), et avec les habitants « victimes » de cette image négative qui leur est renvoyée.

La question de l'image des quartiers rejoint celle de la (dé)construction de préjugés, et de la discrimination, qu'il conviendra de prévenir et de lutter, dans le cadre du Plan intercommunal de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, sur le long terme, l'objectif visé est d'engager une attractivité de ces quartiers, en s'appuyant notamment sur les orientations du SCOT (territoire de projet « Façade Maritime Nord » et centralité de premier niveau St Antoine/ Grand Littoral), et en diversifiant les fonctions de ces quartiers au sein du territoire intercommunal, pour y attirer les non résidents.

5.1 « Refaire de la Ville », rendre attractif les QPV en diversifiant leurs fonctions

De nombreux quartiers prioritaires de ce territoire souffrent d'une image dévalorisée et manquent cruellement d'attractivité (par exemple, réticence du secteur privé à investir dans ces quartiers, absence de mixité au niveau des équipements et pas ou peu de flux venant de l'extérieur...). Les interventions réalisées dans le cadre des PRU (amélioration de l'habitat, implantation d'équipements publics, d'espaces de vie, opérations de désenclavement,...) n'ont pas toujours suffi pour contrebalancer cette image négative.

A échéance 2020, le SCOT a pour ambition de faire émerger la centralité de premier niveau de Saint-Antoine / Grand Littoral, l'identifiant capable de rééquilibrer la cite phocéenne en termes d'emplois, de qualité urbaine et de desserte en transports collectifs, autour de Saint-Antoine sur des sites à forts potentiels articulés le long du Boulevard Barnier, depuis la zone franche urbaine, le Plan d'Aoù, jusqu'à l'Hôpital Nord. **Le Programme Local d'Urbanisme identifie également** une orientation autour du quartier de Saint Antoine, qui aura un impact sur l'attractivité des quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest, l'objectif étant de dynamiser le noyau villageois et de créer un "quartier de gare" autour du pôle d'échanges.

Il s'agira également de décliner de manière opérationnelle ces objectifs à plus court terme, sur la durée du contrat de ville.

Objectifs opérationnels :

- **Garantir la mise en œuvre à l'échelle du Nord Littoral Ouest des orientations du SCoT, en veillant à ce que l'ensemble des projets (NPRU notamment) s'inscrivent en cohérence avec ses objectifs, notamment :**
 - Faire émerger une centralité de niveau métropolitain en mettant à niveau les équipements et la trame d'espaces publics notamment sur le secteur Saint Antoine, Bricarde, Castellane,
 - structurer le développement résidentiel autour du noyau villageois de Saint- Antoine pour un développement urbain porteur d'attractivité et de qualité résidentielle,
 - s'appuyer sur les pôles d'échanges et les points de correspondances,
 - apaiser certaines voiries et densifier le tissu urbain ainsi que de conforter et diversifier le centre commercial de Grand Littoral avec une diversification fonctionnelle et une meilleure desserte (cf. supra).
- **Promouvoir l'intégration d'objectifs de développement partagés au sein des projets qui seront mis en œuvre sur le territoire, en particulier :**
 - dans le cadre des NPRU, proposer de manière ciblée et pragmatique une diversification de la typologie des logements des quartiers sur les espaces de transition entre les QPV et leur environnement (noyaux villageois, bd Barnier, etc.), en

s'appuyant sur l'expérience du Plan d'Aoû (notamment concernant les conditions d'attractivité de ces secteurs : offre d'équipements...).

- *Soutenir les démarches valorisant le patrimoine des quartiers.*
- créer des équipements de qualité et attractifs, ajustés aux besoins des publics et capables de rayonner au-delà des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, à Notre Dame Limite et sur le secteur Castellane-Bricarde.
- créer ou requalifier des espaces publics structurant et/ou des espaces de vie fédérateurs, en encourageant les liaisons entre quartiers voisins :
 - Faire du Parc du Bélvédère Canovas un lieu approprié par les habitants des 3 quartiers Bricarde-Castellane-Plan d'Aoû, et en continuité avec les jardins de la Bricarde – parc de la Jougarelle, “colline de Séon”.
 - Création d'un lieu central fédérateur sur le bassin Notre Dame Limite.
 - St Antoine Plan d'Aoû : Esplanade du Nord et espace intergénérationnel.
- implanter des services, des commerces (quand des points d'accroche existent sur les quartiers) et des équipements publics susceptibles d'attirer des habitants extérieurs aux quartiers prioritaires de rayonner au-delà des quartiers prioritaires ; en contribuant notamment à améliorer l'accès aux soins de premier recours des habitants de Kallisté et des alentours en accompagnant l'implantation et le maillage du futur centre de santé de Kallisté.
- intégrer dans les NPRU des études de marchés pour repérer les potentiels de développement d'une offre foncière et immobilière économique, et pour développer le commerce de proximité dans les QPV lorsque des points d'accroche existent, avec les développeurs économiques.
- valoriser auprès des entreprises les opportunités foncières et l'image des quartiers prioritaires du secteur pour l'implantation d'activités économiques sur les territoires, que ce soit dans le cadre des NPRU ou en dehors, en tenant compte de la demande d'emploi locale, notamment via le dispositif Territoires Entrepreneurs (cf supra).

Références CDV : 1.3.1., 1.1.1, 1.1.6, 3.1.6., 1.3.3, 2.2.3., 2.1.1, 2.1.5, 2.1.6.

Partenaires : partenaires privés éventuels, GIP PV, Préfecture, ASV, ARS, CPAM, SSPH, CR, CD, MPM, CCIMP, Chambre des Métiers, VdM, EPARECA, CDC, Pôle emploi, Etat, Cap Au Nord (et autres réseaux d'entreprises).

5.2 Développer des démarches, outils et partenariats pour changer le regard sur les quartiers prioritaires du Nord Littoral Ouest

Objectifs opérationnels :

- **Mettre en place une stratégie collective et participative autour de l'image des « jeunes des quartiers » des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, avec les premiers concernés : les jeunes.**
- **Contrebalancer l'image négative des « quartiers » en valorisant les parcours de réussite, travailler sur les représentations employeurs/employés, en s'appuyant sur les dispositifs nationaux et locaux (charte entreprises et quartiers, événement « Talents des Cités », RSE, etc.).**
- **Valoriser les médias de proximité participant à la dynamisation des territoires.**

Références CDV: 6.2.1 / 6.2.2 / 2.2.5 / 2.2.7 / 1.4.10

Partenaires : Réseaux d'entreprises RSE, IMS, FACE, CREPI, Emergences, acteurs du territoire, et notamment intervenant auprès des jeunes.

5.3 Lutter contre les discriminations

En articulation avec le Plan intercommunal de lutte contre les discriminations, les actions menées sur les territoires doivent permettre de prévenir et de lutter contre les discriminations dont sont victimes les habitants des territoires, qui sont touchés par des discriminations multifactorielles principalement liées au lieu de résidence, à l'âge, au sexe, et à l'origine ethnique. Plusieurs types d'actions seront favorisées sur le territoire Nord Littoral Ouest :

Les actions de prévention des discriminations travaillent sur la déconstruction des préjugés, et le développement des capacités de résilience des potentielles victimes.

Les actions de lutte contre les discriminations travaillent sur les processus et actes discriminatoires à travers l'identification des processus systémiques en œuvre, la qualification des structures, l'accompagnement psychologique et juridique des victimes, l'organisation d'un maillage territorial de l'accueil de proximité des victimes potentielles et du relais vers les permanences spécialisées.

Ces actions sont à appréhender de manière transversale et à décliner sur l'ensemble des axes du projet de territoire et mobiliseront l'expertise du défenseur des droits.